

Contrat de Ville de l'agglomération annemassienne

2015-2020



Table des matières

Préambule	13
------------------------	-----------



PARTIE I

Présentation du territoire	17
---	-----------

L'agglomération annemassienne : un pôle de développement qui s'inscrit dans une problématique transfrontalière..... 18

A. La nouvelle géographie prioritaire **20** |

Présentation des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active..... 20

Présentation du quartier prioritaire Le Perrier - Château Rouge - Le Livron à Annemasse 22

Présentation du quartier prioritaire Le Châlet – Helvétia Park à Gaillard 26

Présentation des quartiers de veille active de Ville-la-Grand 30

Présentation des quartiers de veille active d'Ambilly 32

B. Etat des lieux de la politique de la ville **35** |

Bilan du CUCS 2007-2014 35

Bilan du programme de rénovation urbaine 37

C. Inscription des quartiers prioritaires dans les documents stratégiques dessinant le projet de territoire **39** |

Le lien avec le Projet Social de Territoire..... 40

Le lien avec le SCoT de la Région d'Annemasse 42

Le lien avec le PLH 2012 – 2017 d'Annemasse Agglo..... 44

Le lien avec le PDU 2014-2024 d'Annemasse Agglo..... 46

Le lien avec le Contrat Local de Santé 2014-2017 47

Le lien avec la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 48



PARTIE II

Organisation de la conduite du contrat.....	51
--	-----------

A. Gouvernance, pilotage et animation du contrat **52** |

Lancement annuel d'un appel à projet 55

Le rôle de la conférence des acteurs..... 55

B. La co-construction avec les habitants : les conseils citoyens **56** |

Etat des lieux de la participation citoyenne..... 56

Constitution et rôle des conseils citoyens 58

C. La mobilisation des moyens pour la mise en œuvre des actions découlant du contrat **60** |



PARTIE III

Cadre stratégique et opérationnel	61
--	-----------

A. Pilier cohésion sociale **63** |

Le diagnostic : les faits marquants 63

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels..... 70

Pilier « cohésion sociale » 70

B. Pilier développement économique et accès à l'emploi **82** |

Le diagnostic participatif : les faits marquants 82

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels..... 86

Pilier « développement économique et accès à l'emploi » 86



C. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	93
Le diagnostic participatif : les faits marquants	93
Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels	96
Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »	96
D. La prise en considération des enjeux transversaux	108
La jeunesse	108
L'égalité femmes-hommes	109
La lutte contre les discriminations	110
La citoyenneté et l'égalité	111
La démarche transfrontalière	112



PARTIE IV

Les conventions d'application et suivi de la mise en œuvre du Contrat 113

A. Le cadre d'intervention des signataires dans le Contrat de Ville	114
Cadre d'intervention réglementaire	114
Contribution des services déconcentrés de l'État	114
L'intervention des services de l'État en Haute-Savoie	115
Valorisation des moyens et dispositifs de droit commun en termes de prévention, sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville.	115
En matière de cohésion sociale	116
En matière d'habitat, de logement et de rénovation urbaine	117
En matière de santé et d'accès aux soins	118
Au titre de l'éducation nationale	118
En matière d'économie, de travail et d'emploi	119
En matière de culture	120
Dans le domaine de la justice	121
Contribution de la Caisse des Dépôts et de Consignation	123
Contribution de la Caisse d'allocations familiales	124
Cadre d'intervention de la Région Rhône-Alpes	126
Cadre d'intervention du Département	128
B. Les conventions d'application du Contrat de Ville	130
C. L'observation, le suivi et l'évaluation	131
Une observation continue des quartiers	131
Le suivi de la mise en œuvre des actions du contrat	131
L'évaluation du Contrat	132



PARTIE V

Annexes 133

Annexe 1 : Références aux 12 conventions interministérielles	135
Annexe 2 : Les enjeux du nouveau programme de rénovation urbaine	144
Annexe 3 : Synthèse du cadre stratégique et opérationnel	146
Annexe 4 : Adresses des quartiers réglementaires	148
Annexe 5 : Annexe financière	149
Annexe 6 : Présentation CRDSU	157
Annexe 7 : Sites internet de référence	160

Annexes à joindre ultérieurement :

- . Protocole de préfiguration ANRU
- . Convention d'équilibre mixité sociale
- . Convention d'utilisation de l'abattement TFPB

Le mot du Préfet

L'un des apports majeurs de la loi de février 2014, après 30 ans de politique de la Ville, est de poser, de manière forte et claire, l'objectif d'un travail conjoint entre signataires du contrat, dont la loi prévoit qu'ils sont a minima trois autour du préfet et du président de l'intercommunalité compétente en matière de politique de la ville : le Maire et les présidents du conseil départemental et du conseil régional.

Le contrat de ville de l'agglomération annemassienne illustre tout particulièrement ce que la loi de 2014 a souhaité engager : un constat partagé quant aux facteurs discriminants pour les habitants des quartiers, à tous les niveaux de la vie quotidienne, (économique, social, éducatif, santé, urbain, environnemental, culturel...), sur la base d'enjeux à relever validés conjointement, d'objectifs communs, de moyens d'action publique identifiés, qu'ils soient de droit commun ou éventuellement spécifiques, en associant les principaux intéressés au contrat, à savoir les habitants, et en posant les fondements d'une évaluation concertée, quant à l'efficacité des actions engagées.

Au sein de l'agglomération, Annemasse et Gaillard comportent des quartiers prioritaires déterminés à partir du critère légal de concentration urbaine de pauvreté de leurs habitants, Ambilly et Ville-la-Grand comportent des quartiers de veille, au sein desquels l'action publique doit rester vigilante et mobilisée. Le « contrat de ville d'Annemasse » est cependant bien celui de toute l'agglomération annemassienne, inscrit dans une dynamique globale, appuyé sur un partenariat fort, associant très concrètement plus d'une vingtaine de signataires et laissant augurer les meilleurs résultats.

Ainsi, ce contrat de ville conjugue efficacement les enjeux urbains, économiques et sociaux, tout en faisant la part belle aux priorités transversales voulues par la loi, à savoir la lutte contre les discriminations, l'accent mis sur la jeunesse et l'appel à la citoyenneté dans chacune des actions.

Mais le contrat de ville d'Annemasse se distingue aussi de part la situation frontalière de l'agglomération. La position d'Annemasse, en périphérie de Genève, impacte nécessairement les caractéristiques socio-économiques et culturelles des quartiers, mais s'avère également être une ressource en termes de développement.

C'est l'un des enjeux que ce contrat original propose de relever avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville réunis autour des élus de l'agglomération annemassienne et des services de l'État.

Georges-François LECLERC
Préfet de Haute-Savoie

Le mot du Président du Conseil Régional

A situation sensible : engagement fort.

Dans un contexte économique et social tendu, le lieu d'habitation n'a jamais pris autant d'importance pour tous les Rhônealpins. Les inégalités entre les territoires continuent de se creuser, ou lorsque la précarité recule, elle se concentre dans des poches irréductibles, avec tous ses corollaires, l'exclusion, le décrochage scolaire, le repli sur soi...

En lien avec ses compétences premières, la Région concentre ses moyens sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'amélioration du cadre de vie et l'innovation sociale, avec un appel à manifestation d'intérêt pour l'amélioration du pouvoir d'achat, la sociabilité, le développement du pouvoir d'agir et le développement local durable.

En situation frontalière, la communauté d'agglomération d'Annemasse connaît, de par sa situation, une croissance économique et démographique importante (+11% entre 2006 et 2011). Avec près de 10% de la population du territoire du Grand Genève, Annemasse Agglo constitue le principal pôle urbain, côté français de la frontière franco-suisse. Les enjeux sociaux doivent y être pris en compte dans un travail de collaboration transfrontalier en cohérence avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise.

Pour Annemasse Agglomération, la contribution régionale répond aux besoins d'actions au bénéfice des résidents des quartiers du Perrier – Château Rouge – Le Livron à Annemasse et du Chalet – Helvetia Park à Gaillard.

L'agglomération a mis plusieurs atouts de son côté, développant la capacité d'action de ses habitants au sein de ses politiques et comptant sur la mobilisation de ses partenaires associatifs et institutionnels. Il est plus encore aujourd'hui indispensable de rassembler les énergies pour améliorer les conditions de vie des Rhônealpins dans ces quartiers.

Le Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Le mot du Président du Conseil Départemental

Désigné par la loi chef de file des solidarités et des territoires, le Conseil départemental de la Haute Savoie est désormais signataire des contrats de ville 2015-2020 et en assure le suivi.

Ainsi, en collaboration étroite avec les acteurs du territoire, aux côtés de la Région et de l'agglomération d'Annemasse, le Département entend développer des actions dans le cadre de sa politique de la Ville en faveur des six quartiers désignés prioritaires par l'Etat en Haute Savoie.

D'ailleurs, l'Assemblée départementale, au travers de son projet stratégique « Haute Savoie 2030 » avait d'ores et déjà fait le choix de consacrer 5,2 millions d'euros à ces actions de rénovation urbaine.

La signature de ce contrat de Ville avec l'agglomération d'Annemasse, qui fait suite aux contractualisations effectuées avec les communes de Cluses et de Bonneville en juillet 2015, s'inscrit dans cette dynamique et traduit la volonté du Conseil départemental de réduire les inégalités sociales et économiques de nos territoires dans un département qui jouit d'une situation économique favorable et d'une vitalité reconnue.

C'est pourquoi, en application du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région signé en mars dernier, le Département a choisi d'investir près de 147 millions d'euros en faveur du développement urbain, dans une logique d'harmonisation équilibrée et responsable de notre territoire.

Les moyens sont ainsi réunis pour traduire concrètement la volonté du Département : s'engager au quotidien en faveur des populations haut-savoyardes et de leur territoire en restant à l'écoute des préoccupations de ses administrés.

Christian MONTEIL
Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Le mot du Président d'Annemasse Agglo

Notre situation transfrontalière, aux portes de Genève, fait de l'agglomération annemassienne un territoire singulier qui accueille, aux côtés des personnes les plus fragiles, des personnes aux ressources très supérieures à la moyenne.

Relever le défi des inégalités sociales est un enjeu de taille.

Encore plus qu'ailleurs, la cohésion sociale doit être à l'origine des différentes politiques publiques. Nous en sommes responsables et nous en sommes les garants.

Ce Contrat de Ville définit les engagements de l'État, de la Région, du Département, de l'Agglomération, des Communes ainsi qu'un ensemble de partenaires, pour poursuivre ensemble le développement équilibré de tous les quartiers au sein de notre agglomération.

L'action engagée par les pouvoirs publics au bénéfice des quartiers populaires est ancienne sur le territoire puisque nous avons initié les premiers dispositifs de la Politique de la Ville dès les années 80 et que l'agglomération a fait son entrée en Politique de la Ville en 2000.

Ce contrat de ville « nouvelle génération » marque cependant de nouvelles dimensions dans notre politique.

D'abord, par l'intégration primordiale de la dimension agglomération, qui se traduit concrètement par un socle d'intervention commun aux quatre communes.

Ensuite, par la méthode d'élaboration du contrat qui s'est opérée dans une démarche collective avec l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels du territoire qu'il convient ici de remercier.

Mais surtout, par la place donnée aux habitants au cœur du dispositif, à travers la création des Conseils Citoyens. Il ne s'agit pas de simplement solliciter leur participation ou leur avis sur les projets mais de leur donner toute la place qu'ils méritent en tant qu'experts d'usage. Ils deviennent ainsi des partenaires centraux dans la mise en œuvre du Contrat de Ville. Les habitants, à travers les Conseils Citoyens, sont dorénavant associés à la gouvernance du contrat et de ce fait, impliqués dans les instances de décision.

Ce contrat nous appartient donc à tous, élus, associations, habitants et charge à nous de relever ensemble le défi pour les six prochaines années.

Souhaitons que cette volonté et cet engagement communs bénéficient à tous les habitants concernés pour une meilleure qualité de vie, pour un accès facilité à la formation, l'emploi, pour plus de citoyenneté et de mieux vivre ensemble.

Christian DUPESSEY
Président d'Annemasse Agglomération

Préambule

Depuis plusieurs années, Annemasse Agglo et les communes qui la composent sont engagées conjointement dans la mise en œuvre de la politique de la ville, avec pour objectif de réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines entre les quartiers en ciblant des moyens et des actions sur les territoires identifiés comme les moins favorisés.

Face à ces défis, cette politique doit devenir une politique de cohésion sociale et urbaine qui :

- . traite ensemble les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti,
- . mobilise d'abord les moyens des politiques de droit commun,
- . agit au niveau intercommunal, pour transformer le cadre de vie et arrimer les quartiers prioritaires aux dynamiques de l'agglomération.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé les principes de cette nouvelle politique de la ville et le Contrat de Ville 2015-2020 en est le cadre d'action sur une nouvelle géographie prioritaire concentrée sur les quartiers les plus pauvres.

Par la concentration des moyens, avant tout de droit commun, dans ces quartiers, grâce à la pleine articulation des piliers sociaux, urbains et économiques, par la place faite à l'innovation et au renouvellement des actions avec les habitants, les acteurs locaux et le soutien des collectivités et des pouvoirs publics, ce nouveau contrat porté à l'échelle d'Annemasse Agglo vise, dans un contexte de maîtrise budgétaire, à produire de réels effets pour les quartiers et leurs habitants à l'issue de cette contractualisation.

La situation de l'agglomération, aux portes de Genève, impose de renforcer la fonction d'effet levier d'une Politique de la Ville qui a permis de déployer, depuis dix ans, des dispositifs inter-partenariaux porteurs de sens : un site ANRU, des Programmes de Réussite Educative en développement, un Atelier Santé Ville éligible au Contrat Local de Santé, un service de médiation pérenne, une des premières Equipes Mobiles Psychosociales créée en 2004, un service social d'accompagnement des personnes prostituées unique sur le département, un Conseil Local de Santé Mentale, une Semaine de l'adolescence événement structurant d'agglomération, des partenariats transfrontaliers inédits avec des structures spécialisées de part et d'autre de la frontière...

Grâce à la Politique de la Ville, l'agglomération est progressivement devenue un territoire d'expérience et d'innovation. Sa double échelle d'intervention qui favorise le travail de proximité a permis la transposition de projets, du quartier à l'agglomération et inversement, de l'agglomération au quartier.

Notons que le quartier du Perrier-Livron-Château Rouge a été retenu parmi les 200 quartiers d'intérêt national du Programme de renouvellement urbain 2014-2024.

❖ Le Contrat de Ville unique, nouveau cadre de la politique de la ville

Les contrats de ville nouvelle génération succèdent en janvier 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination. Elle redéfinit les instruments de la politique de la ville en s'appuyant notamment sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée basée sur un critère unique : le taux de pauvreté.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique, adossé à un projet de territoire ;
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du Contrat de Ville pour une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale, collaborative et co-responsable ;
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales, lequel est consolidé par les crédits spécifiques de la politique de la ville ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants, les associations et l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

L'ambition portée, est de définir, avec les habitants, ceux qui vivent ou travaillent dans les quartiers, quel sera le futur désirable à l'échéance des six années du Contrat. Il s'agit de construire et d'animer collectivement le projet de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération annemassienne à travers un processus de co-élaboration et de co-évaluation des projets avec les acteurs de la société civile (habitants, associations, acteurs économiques, etc.). La participation citoyenne doit ainsi être intégrée au processus décisionnel, en s'appuyant notamment sur la création de conseils citoyens et sur l'ouverture à des représentants des conseils citoyens aux instances de pilotage du contrat. Ce renouvellement de l'action publique est à favoriser par l'expérimentation. Il s'agit donc de ne pas cantonner le dispositif participatif à des fonctions d'information et de consultation et de favoriser le pouvoir d'agir.

Partenarial, ce Contrat de Ville est signé a minima entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, Annemasse agglo, les 4 villes du territoire concernées.

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation,
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération, la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie.

❖ Le processus d'élaboration du contrat

L'élaboration du Contrat de Ville s'est construite en plusieurs temps :

- La réalisation du diagnostic de territoire (octobre 2014)
- La mise en place des instances de pilotage et de gouvernance du contrat (octobre 2014)
- Le lancement des deux premiers conseils citoyens (Annemasse : 7 mars 2015 - Gaillard : 23 juin 2015)
- La définition du cadre stratégique du contrat : orientations stratégiques et objectifs opérationnels.

Cette dernière phase a mobilisé une diversité de partenaires à l'échelle de l'agglomération (40 structures/services représentés, soit près de 110 participants) : les services de l'Etat (administrations déconcentrées et opérateurs publics), d'Annemasse Agglo, des quatre Villes concernées par la politique de la ville, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, des bailleurs sociaux, des acteurs économiques et des associations qui ont travaillé de concert :

- lors de la Conférence des acteurs (10 décembre 2014)
- au sein de quatre groupes thématiques, menés à l'échelle de l'agglomération mais également en interne des villes en territoires prioritaires :
 - o Populations fragilisées, accès aux droits et à la santé
 - o Réussite Educative, jeunesse, petite enfance et parentalité
 - o Développement économique et emploi
 - o Cadre de vie et tranquillité publique

Ce processus d'élaboration a abouti à la rédaction d'un contrat cadre qui :

- Met en lumière les enjeux prioritaires qui se dessinent pour les quartiers et les organisent autour de trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi
- Présente les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du projet



Projet culturel - programme de rénovation urbaine Copyright Sergio Grazia





I. Présentation du territoire



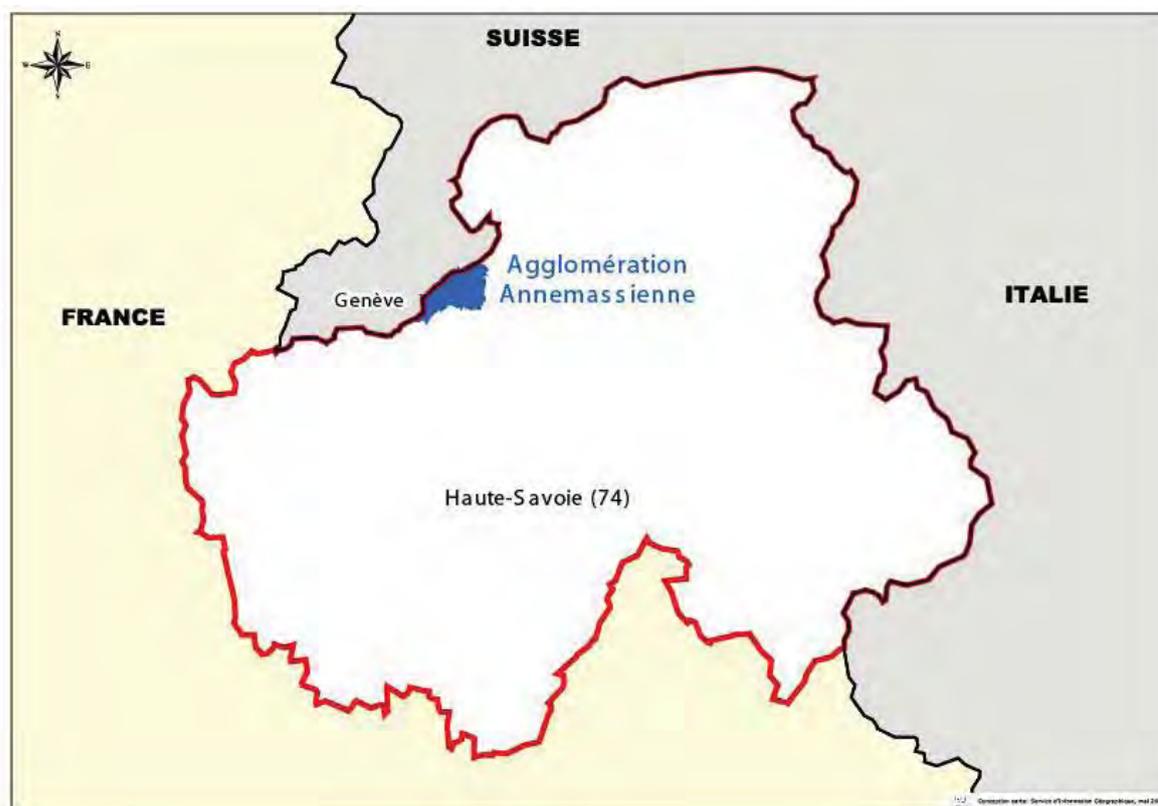
Copyright Stéphane Couchet





A. Présentation générale du territoire

L'agglomération annemassienne : un pôle de développement qui s'inscrit dans une problématique transfrontalière



Annemasse Agglo, devenue Communauté d'Agglomération en 2007 rassemble 12 communes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Étrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand

Située au carrefour de deux grands axes de communication, l'un Nord-Sud qui relie la vallée du Rhin à la Méditerranée en passant par la Suisse et le sillon alpin, l'autre Est-Ouest qui relie Paris à l'Italie par le tunnel du Mont-Blanc, l'agglomération d'Annemasse constitue un pôle de développement et d'équilibre inscrit dans une problématique transfrontalière. Elle se situe au sein d'un grand ensemble transfrontalier autour de Genève, place économique et financière internationale, le Grand Genève, vaste métropole de 946 000 habitants en 2014.

Avec 82 108 habitants en 2011 (population municipale – source INSEE), soit environ 9% de la population du territoire du Grand Genève, Annemasse Agglo constitue le principal pôle urbain du côté français de la frontière suisse. Deuxième agglomération de la Haute-Savoie, le territoire connaît de par sa situation une croissance démographique et économique importante. Entre 2006 et 2011, la population de l'agglomération a augmenté de +11%, soit + de 8000 habitants en 5 ans.

Le cœur urbain d'Annemasse Agglo dispose d'une continuité urbaine directe avec Genève malgré la présence de la frontière. Si le territoire a longtemps connu une croissance urbaine éclatée, qui s'est traduite par un étalement urbain, une consommation extensive de foncier et un mitage des paysages, le SCOT a permis progressivement de mettre en place un développement urbain différent, beaucoup plus polarisé sur les centralités urbaines, et donc plus favorable au développement des transports en commun et des modes doux.

La proximité géographique immédiate avec Genève a un impact, plus ou moins direct, sur l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur l'agglomération et plus généralement sur le bassin de vie limitrophe du canton helvétique. Le logement, l'emploi, le coût de la vie, les transports, les aménagements, les infrastructures, le commerce, les loisirs... tous ces aspects de la vie quotidienne des habitants de l'agglomération annemassienne sont pour partie conditionnés par l'évolution du





contexte politico-économique genevois et des relations franco-genevoises. **Il n'est donc pas possible d'envisager les enjeux de la politique de la ville sur l'agglomération annemassienne sans prendre en considération les impacts de l'unité urbaine genevoise**, en terme d'activité économique et d'emploi, d'aménagement du territoire, de logement ou encore de flux –licites ou illicites - transfrontaliers.

Ainsi, l'agglomération annemassienne, d'apparence prospère en raison de ses indicateurs en moyenne, souffre en réalité de disparités sociales très fortes. Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du contrat permet de mesurer finement ces déséquilibres. Il montre notamment que l'indicateur de revenu moyen comporte un biais d'interprétation, car il masque de grandes disparités de niveaux de vie lié à la part importante de travailleurs frontaliers bénéficiant de revenus élevés. Concrètement, le rapport entre les revenus des ménages les plus élevés et les plus faibles est quasiment deux fois supérieur à celui du département et de la région. Le décalage entre les niveaux de vie des salariés français et des frontaliers ou genevois génère un clivage social très perceptible, et porte en lui le risque d'une société économiquement et socialement à deux vitesses.

Ces dynamiques à l'œuvre en zone transfrontalière ont un impact sur l'ensemble des populations, et plus encore sur les publics les plus fragiles des quartiers de la politique de la ville : une forte pression immobilière, un phénomène d'errance et de grande précarité accru, des inégalités persistantes d'accès aux soins, une dégradation marquée de la situation de l'emploi, des disparités économiques significatives.

Ainsi, la question de la cohésion sociale dans l'agglomération ne peut s'appréhender qu'à la lumière des spécificités du territoire et des effets de précarité induits par le contexte transfrontalier.

Chiffres clés des quatre communes concernées par la politique de la ville

Indicateurs clés	Annemasse	Gaillard	Ville-la-Grand	Ambilly	Annemasse Agglo
Population Insee RP 2011	32 657	11 290	8 083	6 001	82 108
Evolution de la population 2006-2011 Insee RP 2006-2011	+ 14%	-2%	+16%	+5%	+11%
% des 11-24 ans dans la population totale Insee RP 2011	16%	16%	18%	15%	16%
% des 75 ans et plus dans la population totale Insee RP 2011	6,5%	6%	7%	9%	6%
Nombre de résidences principales Insee RP 2011	15 510	5 820	3 585	3 153	37 883
Taux de pauvreté (Insee – DGFIP 2010 et estimations Compas)	20%	23%	10%	15%	15%
% des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles Insee RP 2011	30%	35%	30%	32%	27,5%
Indice de chômage estimé des DE de cat. A,B,C Insee RP 2011 et Pôle Emploi	17%	15%	12%	13%	13,5%
Nombre d'établissements actifs Sirene 2011	2 980	758	596	339	6 204



La nouvelle géographie prioritaire : Présentation des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active

❖ L'origine de la Politique de la Ville sur l'agglomération

L'origine de la politique de la ville sur l'agglomération annemassienne remonte à l'époque du Xème Contrat de Plan Etat-Région (1989-1993), période durant laquelle la ville d'Annemasse s'est engagée dans la procédure dite de *développement social des quartiers*, pour un périmètre qui englobait déjà à l'époque Le Perrier et ses alentours : le Livron, le Joroux, les Champs longs et la Cité de Promotion Familiale.

Dès 1994 (XIème Contrat de Plan Etat-Région 1994-1998), le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Annemassienne (SIVMAA) disposait d'une *convention particulière*, dans le cadre d'un *Contrat de Ville* porté par la ville centre. Ce dispositif, dont l'objectif principal portait sur les quartiers dits sensibles d'Annemasse, comprenait également la mise en œuvre de quelques actions à caractère intercommunal.

Parallèlement à l'évolution des compétences et des domaines d'intervention des établissements de coopération intercommunale, la politique de la ville s'est progressivement déployée, du périmètre des quartiers à celui de l'agglomération tout entière.

Depuis 2000, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, en lien avec les communes qui le composent, a ainsi progressivement accru son engagement dans le domaine des Solidarités à travers le développement de la Politique de la Ville. Sur la période 2000-2006, le *Contrat de Ville* a logiquement intégré la dimension intercommunale, en articulant un *contrat cadre*, portant sur les actions structurelles et transversales développées à l'échelle intercommunale, et des *conventions particulières* communales associant les communes d'Annemasse, de Gaillard, de Ville-la-Grand et d'Ambilly.

Sur la période 2007-2014, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération annemassienne a permis de mobiliser les différents acteurs du territoire pour apporter des réponses adaptées aux problématiques rencontrées sur les cinq thématiques définies à l'époque par l'Etat : Habitat et cadre de vie, Accès à l'emploi, Réussite éducative, Santé, Citoyenneté et Prévention de la Délinquance.

La dernière évaluation réalisée sur la période 2010-2014 montre que la Politique de la Ville représente un levier dans la coordination d'actions de différents partenaires et de fait permet d'accroître l'efficacité de l'intervention publique tout en apportant des réponses plus adaptées aux besoins et aux attentes des habitants des quartiers.

❖ Une nouvelle géographie prioritaire

La réforme de la politique de la ville inscrite dans la loi du 21 février 2014 instaure une géographie prioritaire simplifiée et un cadre de la politique de ville renouvelé à travers le Contrat de Ville unique d'échelle intercommunale.

Les différents zonages qui existaient (ZUS, CUCS, ZRU...) ont été supprimés et les quartiers prioritaires sont entrés en vigueur le 1er janvier 2015. La géographie prioritaire est ainsi resserrée sur 1300 quartiers (contre 2600 auparavant). Les quartiers sortants de la politique de la ville peuvent intégrer un dispositif de veille active.

Quartier prioritaire : nouvelle géographie prioritaire instituée par la loi du 21 février 2014 et précisée par le décret du 3 juillet 2014. Il s'agit des quartiers présentant un écart significatif de développement économique et social par rapport au territoire national et par rapport à l'unité urbaine dans laquelle se trouve chaque quartier. Cet écart est mesuré par un critère unique, objectif et facile à suivre : la part d'habitants à bas revenus. Il s'agit donc de zones de concentration de pauvreté. Les quartiers prioritaires sont des espaces urbains continus, situés en territoire urbain. Dans le cadre du Contrat de Ville nouvelle génération, ils bénéficient d'engagements sur les moyens humains et financiers mobilisés au titre du droit commun et des instruments spécifiques de la politique de la ville. Parmi les 1 300 nouveaux quartiers prioritaires, 200 sont éligibles au NPNRU.

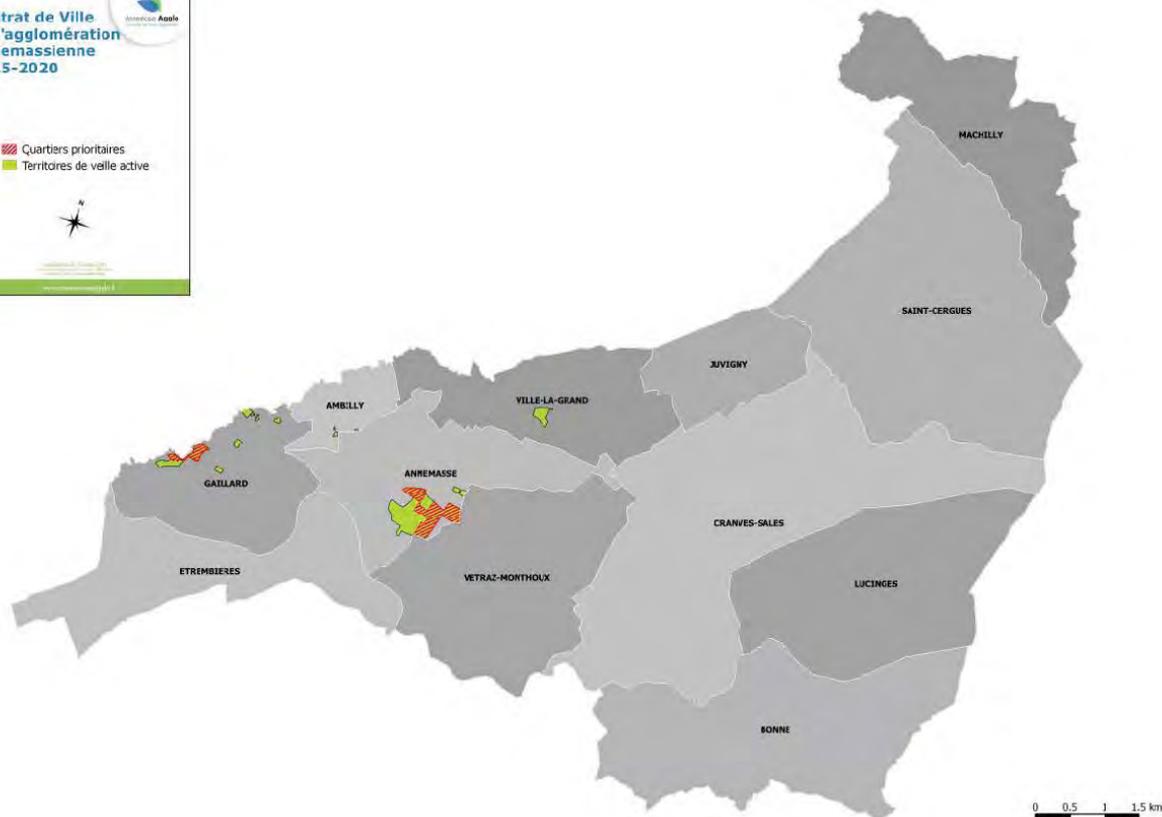
Quartier de veille active : quartiers « sortants » de la politique de la ville (qui faisaient l'objet d'un zonage avant la réforme et ne sont pas retenus comme prioritaires). Dans le cadre du Contrat de





Ville nouvelle génération, ils font l'objet d'une observation locale et d'une veille par les acteurs du contrat et bénéficient d'engagements sur les moyens humains et financiers mobilisés au titre du droit commun uniquement.

Quartier vécu : défini par la circulaire du 31 juillet 2014, le quartier vécu correspond à l'ensemble des équipements, commerces, services, associations, friches etc. mobilisés par les habitants d'un quartier prioritaire. Ces structures peuvent bénéficier d'éventuels crédits spécifiques de la politique de la ville et/ou du NPNRU alors même qu'elles sont localisées hors du quartier prioritaire.



Le contrat de la ville 2015-2020 de l'agglomération annemassienne couvre :

- 2 quartiers prioritaires :
 - o le quartier prioritaire **Le Perrier – Château Rouge – Le Livron** situé sur la commune d'Annemasse
 - o le quartier prioritaire **Le Chalet – Helvetia Park** situé sur la commune de Gaillard
- plusieurs territoires de veille active correspondant aux périmètres d'intervention de l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale situés sur les communes d'Ambilly, Annemasse, Gaillard et Ville-la-Grand



Présentation du quartier prioritaire Le Perrier - Château Rouge - Le Livron à Annemasse

Annemasse, qui compte 32 657 habitants en 2011, concentre 40% de la population de l'agglomération. Au vu de son territoire exigu (498 hectares), Annemasse est presque entièrement urbanisée, en continuité avec les communes riveraines.

Le quartier prioritaire Le Perrier - Château Rouge - Livron défini par l'Etat compte 2 850 habitants qui ont un revenu moyen annuel de 10 700 €. 27 % de la population sont de jeunes mineurs et 24 % des ménages sont des ménages monoparentaux.

Le quartier "vécu" Le Perrier - Château Rouge – Joroux - Livron compte environ 6 137 habitants, soit 19% de la population totale de la ville. Ce quartier compte 38 % de jeunes de moins de 25 ans (INSEE ZUS, Mars 2011).

La population étrangère représente 13,7 % de la population de l'ensemble de la ville et 19,6 % du quartier vécu, alors que la moyenne de la population étrangère des quartiers sensibles de France est de 16,5 % (observatoire national des ZUS 2004 p.35).

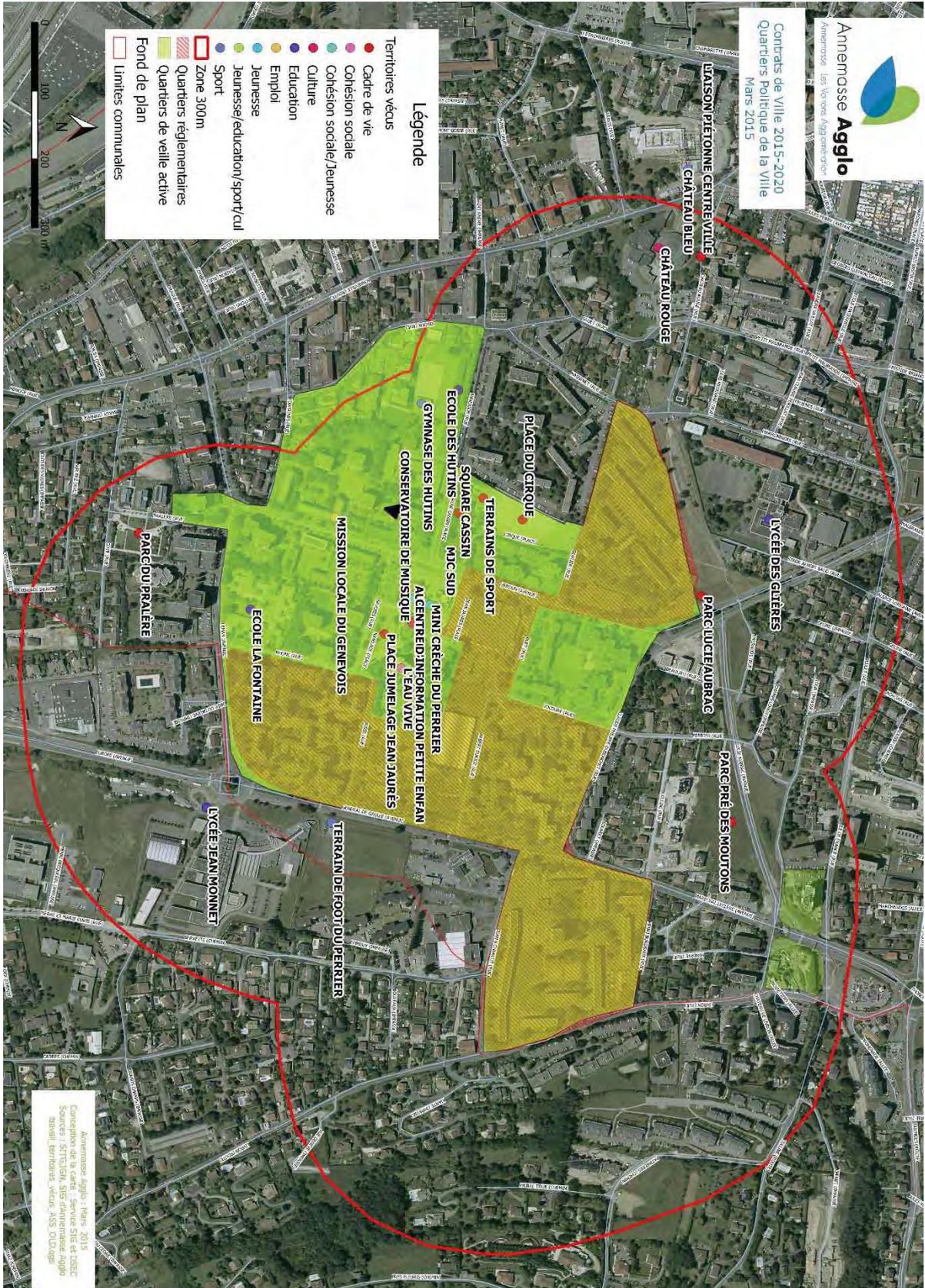
Au 1er janvier 2015, la ville compte 4 043 logements locatifs sociaux, représentant environ 27 % du total des résidences principales. Le quartier vécu comprend 1 711 logements locatifs sociaux, soit 42% du parc HLM de la commune et 69 % du total des logements du quartier.

Parmi les 13 copropriétés du quartier, représentant 758 logements privés, certaines sont fragiles et demandent une attention particulière. Une copropriété de 60 logements, située sur le quartier prioritaire, bénéficie actuellement d'un plan de sauvegarde.

La fragilité du quartier vécu et la paupérisation de ses habitants peuvent se mesurer, en partie, à travers les indicateurs significatifs ci-dessous :

- Le taux de chômage estimé est de 16% sur la ville (INSEE, recensement 2010) et de 18,9 % sur le quartier vécu. Il est de 13,3 % sur l'ensemble de l'agglomération annemassienne. Sur le quartier prioritaire, 13 % des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans (diagnostic territorial décembre 2014) ;
- Sur le quartier prioritaire, parmi la population de plus de 15 ans sans diplôme, les 17/24 ans représentent 31 %. Ils ne représentent que 10 % de cette population sur la Haute-Savoie (diagnostic territorial décembre 2014) ;
- Les ouvriers sont plus représentés dans le quartier vécu (26,6 %) que dans la ville (20%).







Potentialités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Un quartier bien doté en équipements publics, dont certains à l'échelle de l'agglomération, voire au-delà pour Pôle-Emploi. • Trois groupes scolaires sur le quartier et deux lycées en limite • Un PRU en phase opérationnelle, ambitieux sur 2 secteurs : Livron et Château Rouge • Une dynamique de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. • Une proximité avec des bassins d'emploi importants (Genève) • Une culture commune partenariale • Des transports publics de qualité avec le BHNS • Un quartier équilibré espaces bâtis/espaces verts (une impression de densité moindre grâce aux espaces verts) • Un aspect général soigné : beaucoup d'espaces verts, bon entretien et la qualité urbaine des espaces publics dans son ensemble est bonne • Une mauvaise image du quartier depuis l'extérieur, mais pas de sentiment d'insécurité pour les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Un certain nombre d'enfants / de jeunes en risque de décrochage scolaire et un faible niveau de qualification • Un chômage important. Un manque de qualification, notamment chez les jeunes. • Dans le cadre du PRU, un relogement en limite de site n'ayant pas encore permis une amélioration significative des équilibres de mixité sociale • Des problématiques persistantes de trafic • Une part importante de nouveaux arrivants fragiles • Un quartier peu ouvert sur l'extérieur (lien avec le centre ville à renforcer) • Un quartier replié sur lui-même, peu de lien avec le centre-ville • Un quartier qui a un potentiel commercial replié sur lui-même et des commerces qui vivotent • Un entretien des immeubles inégal et pas forcément en adéquation avec la qualité des espaces publics, un quartier hétérogène qualitativement • Une trop forte présence de la voiture et du stationnement • Une image négative du quartier depuis l'extérieur • Le manque d'un espace jeune/adultes

Les équipements relevant du territoire vécu

Habitat et cadre de vie :

Place Jumelage Jean Jaurès, Square Cassin, Place du cirque, Parc du Pralère, Terrains de sport (Annexion), Parc Pré des Moutons, Parc Lucie Aubrac, Liaison piétonne centre ville, BHNS, Terrain de foot du Perrier (avenue de Gaulle).

Cohésion Sociale :

L'Eau Vive, Centre d'Information Petite Enfance, Conservatoire de Musique, Auditorium, Château Rouge, Gymnase des Hutins, Terrain de foot du Perrier, Château Bleu, Mini crèche du Perrier, MJC Sud, Gymnase Robert Salaz

Education :

École la Fontaine, École des Hutins, École de Bois Livron, Lycée des Glières, Lycée Jean Monnet, Collège Michel Servet

Emploi :

Mission Locale du Genevois, Pôle Emploi, Centre d'information et d'orientation







Présentation du quartier prioritaire Le Châlet – Helvetia Park à Gaillard

Située à mi-parcours entre Annemasse et Genève, Gaillard s'étend sur un peu plus de 400 hectares.

Deuxième ville de l'agglomération par sa population, Gaillard compte 11 290 habitants en 2011, soit 14% de la population de l'agglomération. Au cours des dernières années, Gaillard a connu une dynamique démographique négative contrairement à la tendance observée à l'échelle de l'agglomération. Entre 2006 et 2011, la population a ainsi diminué de -2% (soit environ une baisse de 220 habitants).

Compte tenu de sa proximité avec Genève, plus de la moitié de la population active travaille en Suisse.

Parmi les 4 communes concernées par la politique de la ville, Gaillard apparaît la plus défavorisée. Si le revenu fiscal médian par UC est légèrement supérieur à celui d'Annemasse (1734 € à Gaillard, 1 602€ à Annemasse), le taux de pauvreté estimé est le plus élevé des 4 communes (23% à Gaillard, 20% à Annemasse).

La copropriété privée Helvetia Park

Cette copropriété de 460 logements, exclusivement des studios, a été réalisée dans les années 1970.

Elle comprend 4 bâtiments :

- 2 tours de 9 étages, avec 109 studios chacune
- 1 tour de 8 étages de 98 studios
- 1 barre de 8 étages de 144 studios

Les immeubles, loin de s'ouvrir vers les espaces publics, sont centrés autour d'un espace intérieur dévolu à du stationnement anarchique. Une pelouse, sommairement aménagée à la place d'une ancienne piscine en plein air, complète un agencement pauvre.

La copropriété ne s'ouvre sur l'extérieur que par un accès véhicules sur la rue Genot et, attenante, la douane de Fossard.

Depuis la rue Genot un espace intégré à la ripisylve du Foron permet d'envisager la jonction mobilité douce avec le quartier du Chalet.

Helvetia Park est une des 3 copropriétés privées d'un ensemble immobilier résidentiel plus vaste, situé en quartier vécu et construit sur le modèle des grands ensembles. Il regroupe au total 770 logements, dont environ 650 studios.

Ce « quartier des Terreaux » ne comporte ni commerces ni lieux dédiés à l'activité économique.

Cette succession d'habitat uniforme et répétitif forme un quartier souffrant d'une triple stigmatisation. De part leur conception minimaliste et datée, les espaces souffrent d'abord d'une mauvaise appropriation par les habitants. La prédominance des petits logements, parmi les moins chers de l'agglomération, contribue ensuite, par le jeu du marché, à renforcer la concentration de personnes en difficulté et ne permet en tout cas pas de satisfaire les parcours résidentiels, notamment des familles. Enfin, de part son image, sa composition (absence de commerces et de lieux de vie) et son positionnement aux franges de l'agglomération annemassienne, le quartier ne correspond pas à ce qui fait, dans la représentation commune, la qualité de l'espace urbain. Ce constat renforce l'identité de lieu de relégation du quartier.

Cette fragilité des 3 copropriétés privées a notamment été recensée dans le cadre du lancement d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC).

La copropriété Helvetia Park a quant à elle fait l'objet d'une OPAH copropriété dégradée dans les années 2000. Si une mise aux normes des parties communes intérieures aux immeubles a pu être menée à bien, les travaux n'ont pas concerné la réhabilitation thermique ou la recomposition des espaces extérieurs.





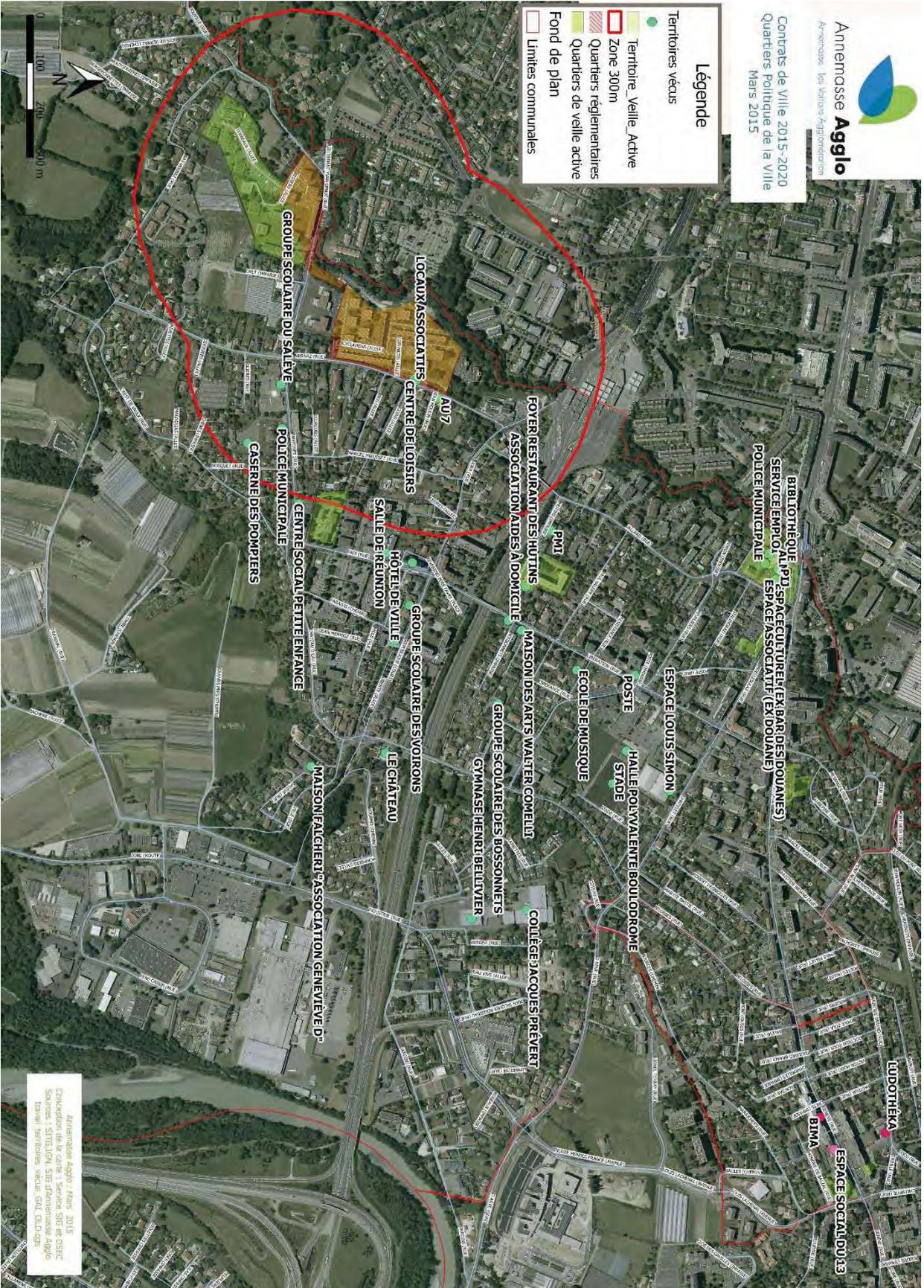
Anemasse Agglo

Anemasse - Les Vallées Agglomération

Contrats de Ville 2015-2020
Quartiers Politique de la Ville
Mars 2015

Légende

- Territoires vécus
- Territoire_Veille Active
- Zone 300m
- Quartiers réglementaires
- Quartiers de veille active
- Fond de plan
- Limites communales



Anemasse Agglo - Mars 2015
 Conception de la carte : S. Servais, SFG et DSBC
 Sources : STATIS, IGN, Sites d'Anemasse Agglo
 (bâtiments, voiries, vélos, GPD, CAD, etc.)





Le quartier du Chalet

Cet ensemble de logements locatifs sociaux, géré par la SIGEM, a été réalisé au début des années 1960, en accompagnement de l'implantation à Gaillard de la société Roche Nicholas.

Bordé par le Foron, il comprend 16 bâtiments accueillant 328 logements, le siège administratif de la SIGEM et un bâtiment communal dédié à des associations et au centre de loisirs.

Le quartier défini par l'Etat comme prioritaire comprend le bâtiment communal, celui du siège de la SIGEM et 12 bâtiments résidentiels de 304 logements.

Inspiré de la composition des grands ensembles le quartier présente une succession de bâtiments uniformes et répétitifs. Le quartier ne comporte ni commerces ni lieux dédiés à l'activité économique. L'accès, unique, s'organise depuis la rue de Vernaz.

Bien que de conception datée, les aménagements extérieurs sont bien entretenus en régie par le bailleur social.

Un ensemble d'interventions graduées dans le temps sur les bâtiments permet d'améliorer leur conception thermique. Cette politique se couronnera fin 2015 par l'engagement d'un ambitieux programme de réhabilitation thermique comprenant l'isolation par l'extérieur des bâtiments et la réfection des réseaux de chaufferie. Les travaux s'étaleront sur 3 ans, avec un budget d'opération de 8,5 millions d'euros.

En parallèle, la mise en place d'une politique de tri sélectif par la pose de conteneurs semi enterrés et le remplacement de l'aire de sport en plein air compléteront ces interventions sur les espaces extérieurs du quartier.

Ces actions dédiées à l'amélioration du cadre de vie s'articuleront avec des projets portés par la commune sur les thématiques connexes de la mobilité et de l'environnement : la réflexion sur la réhabilitation des berges du Foron ; la réfection de la rue de Vernaz, porte d'entrée du quartier.

Les quartiers prioritaires, données clés

- 764 logements, soit 11,6% du parc total communal
- 60% de studios
- 501 logements locatifs sociaux, soit 44% du total du parc communal
- Environ 1500 habitants, soit 13% de la population communale
- Densité de 283 habitants/hectares (moyenne de Gaillard : 28 habitants/hectares)
- 5,3 hectares, soit 1,3% du territoire communal et 2,2% des zones urbaines
- Aucun commerce

Les quartiers prioritaires dans le contexte urbain singulier de Gaillard

Le contexte frontalier de Gaillard est avant tout perçu comme source de dynamisme et de richesses. Il est aussi en réalité source de discontinuités administratives et économiques suscitant des fractures sociales et urbaines.

La copropriété Helvetia Park et le quartier du Chalet sont ainsi placés au cœur d'une succession d'ensembles immobiliers stigmatisés qui forment en quelque sorte une fracture urbanistique dans laquelle une ségrégation socio spatiale se développe.

Comprenant des quartiers prioritaires, vécus et de veille, cette polarité urbaine spécifique, ne peut rester à l'écart du développement métropolitain. Elle est par conséquent au centre d'une démarche de définition d'un projet social et urbain de territoire. Le volet urbain consiste à renforcer l'ancrage de ces quartiers aux zones de développement de l'agglomération transfrontalière, notamment en facilitant la mobilité. L'amélioration du cadre de vie des habitants se poursuit quant à elle par des réhabilitations de logements et d'espaces extérieurs et un renforcement de la présence des services publics.



Potentialités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement géographique au cœur de l'agglomération Annemasse-Genève • La présence sur le quartier du Chalet de familles « historiques » qui participent d'une volonté de tranquillité et d'apaisement dans la population. • La présence sur le quartier d'un centre de loisirs municipal, d'un espace de vie sociale et d'un chantier d'insertion A tout' vapeur. • Une proximité avec des bassins d'emploi importants (Genève) • Des infrastructures de desserte par les transports en commun existantes • Une richesse environnementale grâce au corridor biologique du Foron • Une base paysagère riche • Un projet de réhabilitation thermique ambitieux des bâtiments du quartier du Chalet • Un projet ambitieux de mise en place du tri des déchets dans le quartier du Chalet • Une dynamique de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité • Une culture commune partenariale 	<ul style="list-style-type: none"> • Une conception datée des espaces qui nourrit l'image négative des quartiers • Une fréquence de desserte par les transports en commun insuffisante • Une part importante de nouveaux arrivants fragiles • L'absence de dynamique commerciale • Le suivi de l'entretien et de la gestion en copropriété privée • L'exclusivité de studios des logements en copropriété privée • Une image négative du quartier depuis l'extérieur

Les équipements relevant du territoire vécu

Cohésion sociale :

Hôtel de ville, Salle de réunion, Le Château, Centre social petite enfance, Police Municipale, AU 7 Centre social, Centre de loisirs, Locaux associatifs (Vernaz), Foyer restaurant des Hutins, Bibliothèque, ALM, Service emploi, Espace Louis Simon, Stade, Halle polyvalente boulodrome, Poste, Ecole de musique, Maison Falcheri "association Geneviève D", Maison des arts Walter Comelli, Police municipale, PMI, Caserne des Pompiers, Association aides à domicile, Gymnase Henri Bellivier, Espace associatif (ex douane), Espace culturel (ex bar des douanes)

Réussite éducative :

Groupe scolaire des Voirons, Groupe scolaire du Salève, Groupe scolaire des Bossonnets, Collège Jacques Prévert, Point Information Jeunesse





Présentation des quartiers de veille active de Ville-la-Grand

Troisième ville de l'agglomération, Ville-la-Grand compte 8 083 habitants en 2011, soit 10% de la population de l'agglomération. Entre 2006 et 2011, la population a augmenté de +16%.

Limitrophe de la frontière suisse, la commune est localisée dans le nord de l'agglomération et s'étend sur une superficie d'un peu moins de 450 ha. La place de Ville-La-Grand dans l'armature urbaine est celle d'un pôle secondaire de l'agglomération. Mais la commune est aussi un espace de transition entre le centre de l'agglomération et les secteurs d'extension urbaine de la deuxième couronne.

S'agissant du quartier de Prés des Plans et dans le cadre de la nouvelle répartition liée au Contrat de Ville, le secteur a été modifié et identifié comme un territoire de veille active. Cette disposition lui confère la possibilité de poursuivre son évolution dans le cadre d'une cohésion sociale en lui associant aussi la notion de territoire vécu.

Le quartier cité ci-dessus comprend un ensemble de 224 logements sociaux. Ces habitats se répartissent entre deux bailleurs à savoir :
130 logements pour Haute-Savoie Habitat et 94 pour Sollar.

La population du quartier avoisine les 800 habitants si l'on considère qu'un logement est occupé par une moyenne de 3,5 personnes. Cela représente 1/3 tiers des logements sociaux de Ville La Grand.

Potentialités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> . Construction d'un espace éducatif et citoyen (Ecole, Accueil de mineurs, salle de motricité et de sport, maison de quartier...) Echéance : 2017/2019 . Des services d'accueil de la Petite Enfance réinstallés (RAM, LAEP) . Une structure dédiée à la jeunesse (le Labo) . La zone d'activités . La présence de familles installées depuis 30 ans (référence, stabilité...) . Quelques commerces stables . Proximité du collège et de l'école maternelle . Desserte par les transports en commun (BHNS, Bus...) . Présence d'une agence Haute Savoie Habitat . Rénovation importante d'une partie des habitations (Intérieurs/partie communes) . Présence d'éducateurs de prévention . La proximité des équipements sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> . Difficulté à maintenir les commerces (boulangerie) . Manque d'espaces de jeux pour les plus jeunes . Manque de places de parking . Une partie des extérieurs est assez délabrée (même si un projet de rénovation se dessine) . Image négative du quartier . Le sentiment de bien-être au sein du quartier est variable . Certains jeunes qui établissent et s'approprient de règles de fonctionnement qui conduisent à des incivilités . Un quartier qui a tendance à se replier sur lui-même . Absence d'une vie associative . Eloignement de l'école du Centre (Elémentaires)

Les équipements relevant du territoire vécu

Habitat et tranquillité publique :

Haute- Savoie Habitat, Police Municipale, Hôtel de Ville, la Poste, Maison des associations

Réussite éducative :

Lieu d'Accueil Enfants Parents, Local Prés des Plans, le Labo, Collège Paul LANGEVIN, Ecole des Pottières, Complexe R. Veyrat, Villatorium, Gymnase Agglo, Ecole du centre, Local Passage, RAM, Médiathèque, Multi Accueil, Etablissement scolaire Saint François, Pôle Multi Activité , Centre Médico Psycho Pédagogique Alfred Binet

Emploi et développement économique :

P.I.J, Pole Emploi, Hôtel de Ville

Population fragilisée :

Clinique des Vallées, Pôle Médico-Social, Les Jardins du Mont-Blanc, Hôtel de Ville, La résidence sociale « Les Chanterelles », Circonscription d'Actions Médico-Sociales, L'ALFAA (distribution alimentaire, Espace Handicap, Osez y Croire





Contrats de Ville 2015-2020
Quartiers Politique de la Ville
Mars 2015



Annemasse Agglo : Mars 2015
Conception de la carte : Service SIG et DDEC
Sources : SITICEN, SIG d'Annemasse Agglo
Travail Territoires Vécus WLS, DLD, DAPS





Présentation des quartiers de veille active d'Ambilly

Avec ses 125 hectares de superficie, Ambilly est la commune la moins étendue de Rhône-Alpes. Elle se situe dans la banlieue nord d'Annemasse, à la frontière avec la Suisse.

Complètement urbanisée, la ville d'Ambilly compte 6001 habitants en 2011, soit 7% de la population de l'agglomération annemassienne. Entre 2006 et 2011, la population a augmenté de +5%.

Au 1er janvier 2015, la ville compte 355 logements locatifs sociaux, représentant environ 11 % du total des résidences principales. 37 nouveaux logements sociaux sont en cours d'achèvement pour une livraison prévue en octobre 2015.

Les quartiers retenus pour le territoire d'Ambilly comme des quartiers de veille active se résument à quelques ensembles de logements (cf carte 1). Il semble pertinent de fonder la présentation des quartiers d'Ambilly concernés par la politique de la ville à travers le prisme des "quartiers vécus". Certaines copropriétés privées comprises dans ces quartiers sont aujourd'hui suffisamment dégradées pour que l'on craigne à moyen ou long terme leur basculement dans la géographie prioritaire. Nous pouvons étayer ce choix de présentation par l'analyse des indicateurs des revenus fiscaux moyens de la zone concernée (données INSEE carroyées) qui établit un revenu mensuel par ménage de 1675 à 1720 €.

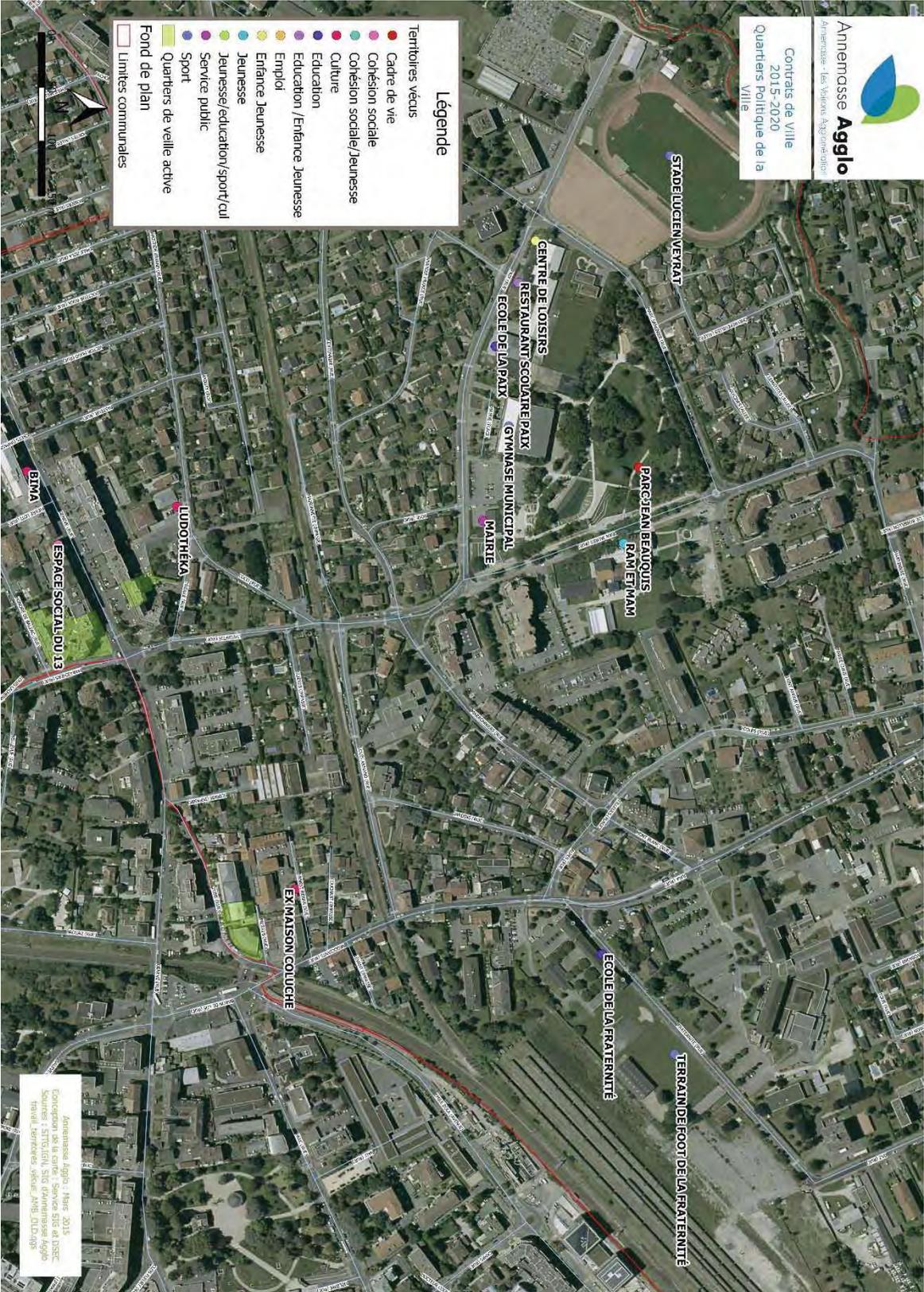
Le quartier "vécu" se concentre sur les propriétés et rues suivantes :

- Les immeubles entre la rue de Genève et la rue Honoré de Balzac (La Croix 1 et 2 - Haute Savoie Habitat) ;
- Les immeubles du 3 au 17 rue de Genève (copropriétés privées dégradées, quelques problèmes d'habitat insalubre) ;
- La rue des Maraichers (quartier des Monthouses- Haute Savoie Habitat) ;
- La rue de l'Helvétie (du 7 aux 9) copropriété privée « La Charoupière »,
- La rue de la Zone – rue des Pierres (les Gémeaux - Haute Savoie Habitat).

Le quartier "vécu" ainsi identifié compte 1061 habitants soit 17% de la population totale de la ville. Le quartier de veille active 362 habitants soit 6 % de la population totale de la ville.

Parmi les copropriétés du quartier vécu, certaines sont fragiles et demandent une attention particulière. Une copropriété de 180 logements, en voie de dégradation et occupée majoritairement par des familles arrivées des pays de l'Est (Roumanie, Pologne), ne bénéficie actuellement d'aucun plan de sauvegarde.

Potentialités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Un quartier vécu bien doté en équipements publics (tableau récapitulatif ci-dessous) • Différents projets d'aménagement de la rue de Genève toutefois soumis à la concrétisation du projet de TRAM • Un petit territoire qui facilite l'analyse des besoins et les diagnostics • Une potentialité en termes d'espaces de proximité adaptés 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation et paupérisation de certaines copropriétés privées. • Arrivée importante d'une population étrangère dont l'absence de lien avec le territoire rend l'intégration difficile • Des propriétaires de logements en incapacité à honorer leurs traites • Une problématique sociale qui perdure • Des personnes âgées isolées





Les équipements relevant du territoire vécu

Equipements culturels :

Bibliothèque municipale (BIMA), Ludothèque « Ludotéka »

Equipements publics de proximité :

Mairie, Centre de loisirs municipal, Espace Social du 13, Parc Jean Beauquis, Relais Assistantes Maternelles et maison d'Assistantes Maternelles, Espace intégré du 8 (foyer jeune et espace public numérique), CHUS.

Equipements scolaires :

Ecole de la Fraternité (école élémentaire et maternelle), Ecole de la Paix (école élémentaire et maternelle), Restaurant scolaire Paix

Equipements sportifs :

Terrain de foot de la Fraternité, Gymnase Municipal, Stade Lucien Veyrat



Copyright Mairie d'Ambilly



B. Etat des lieux de la politique de la ville

Bilan du CUCS 2007-2014

Sources : bilan et évaluation du CUCS

Sur la période 2007-2014, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération annemassienne a été porté à travers 5 contrats sur la base de 5 thématiques prioritaires :

- 5 contrats avec un Contrat Cadre (Annemasse Agglo) et 4 contrats particuliers (Ambilly, Annemasse, Gaillard et Ville-la-Grand) pilotés par une équipe projet transversale composée d'élus et de techniciens issus des 5 collectivités et d'un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des signataires et partenaires
- 5 thématiques prioritaires : habitat et cadre de vie, accès à l'emploi et développement économique, réussite éducative, santé, citoyenneté et prévention de la délinquance

Etaient signataires l'Etat, la communauté de communes de l'agglomération annemassienne et les communes d'Ambilly, Annemasse, d'Etrembières, de Gaillard, de Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand, la Région, les bailleurs sociaux, la caisse d'allocations familiales.

La dernière évaluation réalisée sur la période 2010-2014 montre que la Politique de la Ville représente un levier dans la coordination d'actions de différents partenaires et de fait permet d'accroître l'efficacité de l'intervention publique tout en apportant des réponses plus adaptées aux besoins et aux attentes des habitants des quartiers.

Quelques exemples d'actions :

Habitat et cadre de vie

Programme de Renouveau Urbain (Annemasse)

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ; entretien et aménagement des espaces en tenant compte de l'expression des besoins par les habitants ; amélioration des halls, montées d'immeuble et autres locaux communs en associant des jeunes des quartiers ; organisation de « diagnostics en marchant », au cours desquels les habitants sollicitent des améliorations ; création d'aires de jeux, créations de jardins familiaux ; réhabilitation de placettes en collaboration avec les habitants, création de mobilier urbain éphémère à partir de matériaux de récupération ; résidences d'artistes en lien avec Couleur(s) d'Automne, réalisation de fresques avec les habitants...

Accès à l'emploi et développement de l'activité économique

Chantiers d'insertion (Brigades Vertes, Atelier de repassage, Emmaüs...), clause d'insertion dans les marchés publics (ANRU), Forum Emploi, Journée de l'apprentissage et de l'alternance, soutien apporté à la Mission Locale, au dispositif TREMPILIN, aux Chantiers Passerelles (Mission Locale, Passage), à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) ; repérage et accompagnement des jeunes sans emploi (Le but de l'emploi) ...

Réussite éducative

Programmes de Réussite Educative, Réseau d'Education Prioritaire, Semaine de l'adolescence, Référents Education Nationale au sein de groupe d'appui technique du volet Prévention de la ZSP, Interventions pour des stages de F.LI et de F.LE ; formation des acteurs pour leur donner un socle commun ; accompagnement à la scolarité avec étude différenciée et soutien méthodologique ; lieux d'accueil Parents / Enfants (0-3 ans) ; la mise en place d'aide aux devoirs ; dispositif CLAS...

Santé

Création et co-pilotage de l'Equipe Mobile Psychosociale, création d'un Atelier Santé Ville puis signature d'un Contrat Local de Santé ; mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale avec sensibilisation des acteurs du territoire, mise en place d'une consultation PASS au sein de l'accueil de jour, participation à la recherche/action sur les salles de consommations à moindre risque, soutien aux actions de prévention et de lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme (ANPAA 74) ; soutien aux actions de réduction des risques, de prévention et de lutte contre la toxicomanie, soutien à la consultation en direction des jeunes consommateurs de cannabis et autres substances psychoactives (APRETO) ; animation d'un réseau de partenaires sur la question de la maltraitance des enfants ; créations de parcours santé ludiques et éducatifs ; actions de sensibilisation des enfants et des familles au lien entre l'alimentation, l'hygiène de vie et la santé, mise en place d'une permanence sociale des personnes isolées et en situation de grande précarité.





Citoyenneté et prévention de la délinquance

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ; service de médiation de nuit ; Maison de Justice et du Droit ; conseils consultatifs ; création d'un service social spécialisé d'accompagnement des personnes prostituées (Appart 74) ; accompagnement de l'association YELEN dans son action de médiation, de prévention et d'accompagnement social des publics migrants ; mise en place et suivi de la Mesure d'Eviction des Conjoints Violents et de l'Unité Médico-Judiciaire, soutien des actions mises en œuvre par Espace Handicap afin de favoriser l'intégration des publics handicapés dans la cité ; soutien à l'association FBI Prod et ses ateliers créatifs et stages de découverte culturelle à destination des jeunes ; soutien à l'association MJC Sud autour d'activités sportives pour les ados : kid boxing, foot en salle, boxe ; groupe de travail visant à recenser les dispositifs existants concernant l'Apprentissage du Français et l'illettrisme avec le CRIA 74 ; mise en place d'un collectif de lutte contre les discriminations, soutien aux postes d'adulte relais/ médiateur social ; mise en place d'activités sportives gratuites ; Boîte éducative ; création d'évènements culturels comme « Gaillard cultive ses talents » ; mise en place de chantiers éducatifs pour créer les conditions de la socialisation des jeunes ; cours sociolinguistiques pour permettre aux personnes maîtrisant mal le français d'acquérir les fondamentaux oraux et écrits ; conseil municipal d'enfants...

❖ les principaux enjeux relevés par l'évaluation du CUCS

Les différentes actions cofinancées dans le cadre du CUCS, des conventions ANRU, de l'insertion professionnelle, ou des dispositifs thématiques associés, ont permis depuis 2007 un ensemble de réalisations au service de l'amélioration des conditions de vie des habitants les plus en difficultés.

L'évaluation locale des actions relevant des dispositifs Politique de la Ville fait ressortir les axes prioritaires suivants :

- **Renforcer le travail sur la thématique de l'emploi**, avec une attention particulière donnée à l'emploi des jeunes ;
- **Poursuivre les projets de rénovation urbaine**, en étant vigilant sur les actes d'incivilités qui peuvent dégrader rapidement le travail déjà accompli. Pour cela, des actions de sensibilisation / responsabilisation peuvent être mise en œuvre auprès des habitants des quartiers en s'appuyant sur un travail lié à l'identité des quartiers pour favoriser le respect de celui-ci par tous ;
- **Travailler sur l'image des quartiers** trop souvent stigmatisés et perçus négativement à l'extérieur ;
- **Développer l'axe culturel et sportif**, notamment en direction des jeunes. Mieux communiquer sur les actions auprès de la population ;
- **Favoriser l'accès aux soins des habitants des quartiers**, en travaillant sur la géographie médicale (installation de professionnels, d'une maison pluridisciplinaire de santé,...) et en améliorant les dessertes de transport en commun vers les établissements de soin (CHAL...) ;
- **Imaginer des équipements** favorisant les bonnes pratiques de santé et la pratique d'activité physique au sein des quartiers (parcours de santé...) ;
- **Développer et renforcer les partenariats** en prenant en compte les réalités et difficultés du monde associatif.



Projet « Portes paroles » dans le cadre de Couleur(s) d'Automne-Copyright Pierre Guimet



Bilan du programme de rénovation urbaine



Projet culturel - programme de rénovation urbaine - Copyright Sergio Grazia

Au titre de la rénovation urbaine, une convention a été conclue avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), permettant d'engager le rééquilibrage des fonctions urbaines et de changer l'image de la Zone Urbaine Sensible du Perrier composée des quartiers du Perrier, de Château- Rouge, du Joroux et de Livron.

Lancé en 2009, le PRU d'une durée de 5 ans arrive aujourd'hui à terme. Ainsi, la signature de la convention ANRU, le 16 octobre 2009, a permis à la Ville d'Annemasse, aux bailleurs sociaux et à Annemasse Agglo, de mettre en œuvre le programme, en réalisant les travaux, qui s'élèvent au total à 47 millions d'euros.

La finalité du programme a résidé dans la diversification de l'offre de logements pour favoriser la mixité sociale et renforcer l'attractivité de la ZUS. En effet, un double constat avait guidé cette stratégie :

- . Une mauvaise répartition géographique des logements sociaux sur l'ensemble de la ville et une politique de peuplement à améliorer.
- . Des logements vétustes et mal adaptés sur les secteurs de Livron et Château-Rouge.

Au terme de 5 ans de mise en œuvre d'une convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, on dénombre de nombreuses interventions de restructuration en fonction des quartiers : restructuration lourde sur deux îlots (Château-Rouge et Livron avec 148 démolitions et des réhabilitations), réhabilitation sur Gauguin et renforcement de la qualité de service sur 518 logements. Par ailleurs, toute une série d'actions d'accompagnement du volet urbain sur le relogement, l'insertion, l'information et la concertation ont été réalisées et ont mobilisé un grand nombre de partenaires et d'habitants.

Le relogement des ménages a notamment pu se réaliser sans peser sur les attributions de droit commun ce qui, dans un contexte de tension très forte du parc social, a constitué un point fort du projet. Il a permis d'amorcer un travail sur la dédensification, la gestion du peuplement, et l'aide aux parcours résidentiels, et il doit être prolongé par la poursuite de la réflexion engagée avec l'Agglomération sur la mise en place d'une politique du logement à plus grande échelle

Malgré les nettes améliorations apportées, plusieurs points méritent d'être soulevés :

- La tension sur le marché de l'habitat, le manque d'offre accessible à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération positionne **le Perrier comme un quartier incontournable pour l'accueil des ménages les plus précaires.**
- L'évolution réelle de ce quartier ne pourra s'inscrire durablement que dans le cadre d'une **stratégie d'agglomération** via ses diverses compétences (Habitat via le PLH et l'amélioration de la mixité sociale, les déplacements et les interventions sur les équipements publics.





- **La stratégie de diversification de l'offre de logement reste « timide », malgré un partenariat fort entre la ville et les bailleurs.** La mixité sociale est introduite par les franges du quartier. Pour autant, si les sites accueillant les reconstitutions, situés en lisière de ZUS, ne permettent pas le rééquilibrage à l'échelle du territoire communal, ils représentent néanmoins une évolution positive du parcours résidentiel des ménages relogés via un accès au neuf et correspondent à la demande des ménages de ne pas quitter le quartier.

Avec l'arrivée du BHNS au cœur du quartier et le terminus du tramway (prolongation de la ligne suisse), le quartier bénéficiera d'atouts importants qui lui permettront d'être mieux relié au reste de la ville et de l'agglomération et de favoriser ainsi une meilleure mixité.



Programme de rénovation urbaine - Copyright Sergio Grazia



Projet culturel - programme de rénovation urbaine - Copyright Sergio Grazia



C. Inscription des quartiers prioritaires dans les documents stratégiques dessinant le projet de territoire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit que les objectifs du Contrat de Ville s'inscrivent dans les orientations définies à l'échelle intercommunale. La loi prévoit par ailleurs que l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux prennent en considération les objectifs de la politique de la ville.

Ces deux dispositions relèvent d'une même double ambition qui constitue l'un des axes structurants de la réforme de la politique de la ville. Il s'agit d'une part de ne plus envisager la situation des quartiers indépendamment de celle de leurs territoires d'inscription et des ressources qu'il recèle et renvoie directement à l'objectif de réduction des écarts de développement à l'échelle du territoire. Il s'agit d'autre part d'envisager de façon prospective l'évolution des quartiers au sein de ce territoire. Cet objectif impose résolument d'asseoir toute programmation d'actions, qu'elles relèvent du droit commun ou des dispositifs spécifiques de la politique de la ville, sur une réflexion stratégique préalable dont les documents de planification existants constituent un élément essentiel.

PROJET DE TERRITOIRE

Composé du

- SCOT SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
- PDU PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN
- PLH PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
- PST PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE

Annemasse Agglo

Projet Social de Territoire (PST)

Concerne les 12 communes

4 thématiques prioritaires

- Emploi et insertion
- Petite enfance
- Jeunesse
- Accompagnement social des nouveaux habitants

Nouveau Contrat de Ville

Pilotage assuré par l'Etat, Annemasse Agglo et les 4 communes concernées : Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand

3 piliers
Cohésion sociale, Cadre de vie et renouvellement urbain, Développement de l'activité économique et de l'emploi

Thèmes transversaux
Jeunesse, égalité homme/femme, lutte contre les discriminations

Les quartiers prioritaires :
Le Perrier, Livron, Château Rouge pour Annemasse ;
Le Chalet et Helvetia Park pour Gaillard

Des quartiers en Veille active



Le lien avec le Projet Social de Territoire

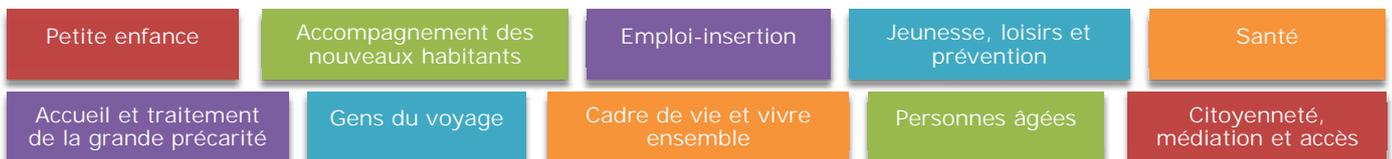
Annemasse Agglo et les 12 communes du territoire ont engagé en 2012 une démarche de réflexion autour d'un Projet Social de Territoire (PST), pour définir les champs d'intervention prioritaires de la cohésion sociale pour les années à venir sur l'agglomération annemassienne, dans un souci de réduction des inégalités et d'amélioration des conditions de vie des populations du territoire.

Le Projet Social de Territoire constitue le cœur de la politique de cohésion sociale de l'agglomération annemassienne. Il contribue en ce sens à la définition des axes prioritaires du Contrat de Ville et participe à la formalisation du volet cohésion sociale du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Contribuant à la mise en œuvre du PST dont elle constitue le premier acte, une charte territoriale de cohésion sociale a été élaborée et approuvée en 2013. Elle énonce notamment les orientations et les principes retenus pour le projet social de territoire.

A noter que le périmètre géographique, thématique et opérationnel du Projet Social de Territoire est un périmètre modulable en fonction des problématiques abordées. Sur un plan géographique, le périmètre du PST s'inscrit dans une logique d'articulation entre les niveaux communautaire, inter-communaux, communaux voire infra-communaux. L'envergure du PST se décline ainsi avec des actions à visée communautaire, des actions qui concernent tout ou partie des communes de l'Agglomération, des actions à l'échelle d'une seule commune voire, sur un ou plusieurs quartiers en particulier.

Si l'ensemble des thématiques, telles que notamment le logement, l'emploi, l'insertion professionnelle, l'accès au droit, la culture, l'accès aux soins, l'accompagnement éducatif et la réussite éducative, le loisir, la prévention de la délinquance, sont concernées par le champ stratégique du PST, celui-ci concentre sa valeur ajoutée à travers une sélection ordonnée et ciblée de ses réflexions et de ses traductions opérationnelles. La rencontre de l'ensemble des communes au cours d'un premier temps de diagnostic partagé a fait ressortir une convergence d'intérêt plus particulier sur dix thématiques :



Parmi ces dix thématiques, quatre priorités ont été retenues, qui présentaient un niveau actuel de coopération entre communes ou communautaires plutôt faible et, dans le même temps, une opportunité importante pour une coopération plus significative.



L'emploi et l'insertion



La jeunesse, loisirs et prévention



La petite enfance



L'accompagnement social des nouveaux habitants

❖ En matière d'emploi, de formation et d'insertion

En s'appuyant sur les outils existants sur le territoire, les objectifs sont les suivants :

Développer **l'Insertion par l'Activité Economique**

- rapprocher les démarches des pouvoirs publics de celles des entreprises ;





- engager les collectivités territoriales sur les locaux mobilisables pour l'IAE et sur le soutien aux projets de développement de structures (chantiers et entreprises d'insertion...);
- renforcer l'attention des collectivités pour mobiliser les outils de l'IAE et systématiser l'usage des clauses sociales notamment dans la mise en oeuvre des marchés de services
- nécessité de valoriser, de reconnaître plus et mieux les étapes parfois multiples du parcours d'insertion

Valoriser l'apprentissage

Mettre en place des actions favorisant **le maintien dans l'emploi des personnes les moins qualifiées** (formations...)

❖ En matière de jeunesse, sur les dimensions de loisirs et de prévention

Les objectifs sont les suivants :

Accompagner l'élaboration d'une **politique Jeunesse** et mettre en place pour les communes qui le souhaitent un appui intercommunal ;

Conduire des actions pour les **jeunes** et des actions de soutien à la parentalité ;

Construire une intervention à mi-chemin entre l'éducatif et le répressif par la mise en place d'actions de **médiation** ;

Décrochage scolaire : mise en place d'actions en faveur des jeunes décrocheurs.

❖ En matière de petite enfance

Les objectifs suivants ont été mis au jour :

État des lieux : mise en place d'un diagnostic de territoire (Analyse des besoins sociaux) sur la thématique Petite Enfance ;

Mise en réseau : mise en réseau des acteurs Petite Enfance du territoire qui permettrait de mettre en place des partenariats sur certaines actions ;

Communication : communiquer auprès de la population sur l'existant.

❖ En matière d'accompagnement social des nouveaux habitants

Accompagnement des flux d'habitants (les rentrants et les sortants) : réfléchir à la question du parcours résidentiel ; accueillir les logements sociaux en zone périurbaine ;

Accompagnement social des plus démunis : repérer les « poches de pauvreté », accueillir les nouveaux arrivants les plus en difficulté socio-économique et accompagner ceux qui sont déjà présents sur l'agglomération ;

Accueil des nouveaux arrivants : création d'un guide d'accueil ; travail sur le parcours de l'habitant afin de favoriser la mobilité à l'intérieur de l'agglomération ; favoriser l'apprentissage de la langue française par la mise en place de formations Français Langues Étrangères (FLE), accessibles à tous ceux qui en ont besoin, sans distinction sociale ou administrative.

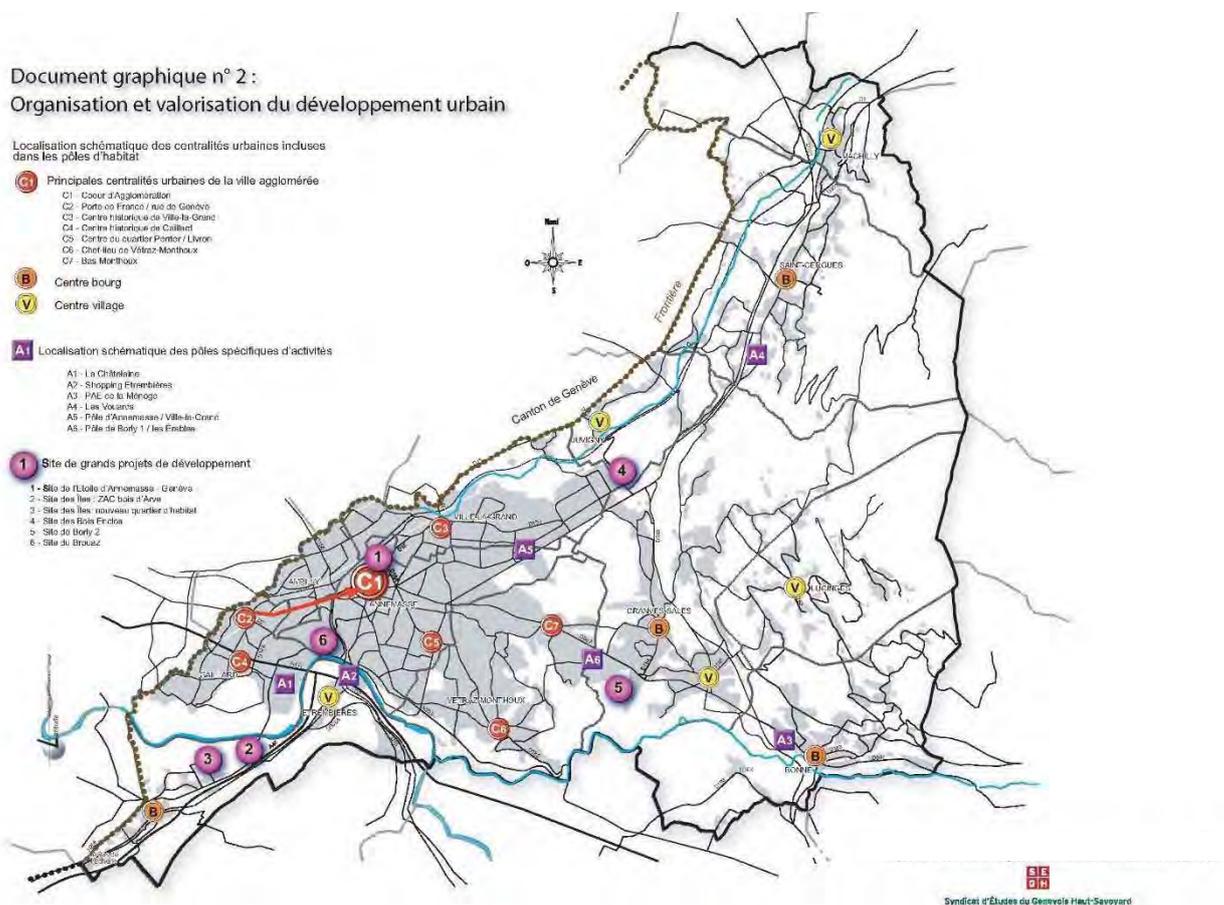


Le lien avec le SCoT de la Région d'Annemasse

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région d'Annemasse constitue le document de planification pour les communes du bassin de vie pour une dizaine d'années ; il vise à mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement. Il sert de cadre de référence pour organiser le développement du territoire en identifiant les espaces qui accueilleront de nouveaux logements, des entreprises, des équipements, et en déterminant les lieux à valoriser et à protéger.

Le périmètre du SCOT a été fixé par arrêté préfectoral en février 2001 et compte les 12 communes de l'agglomération. Initiée en 2002, la réflexion autour de l'élaboration du SCoT a abouti à une approbation du document en 2007.

Le 25 février 2015, les élus d'Annemasse Agglo ont voté le lancement de la révision du SCOT qui doit évoluer, notamment pour se mettre en conformité avec des lois plus récentes, telles que la loi Engagement National pour l'Environnement (dite "Grenelle 2"). La démarche devrait durer environ 3 ans.



Dans les orientations du SCOT, les quartiers prioritaires sont identifiés en tant que centralités urbaines, que le SCOT souhaite voir renforcées dans une optique de développement qualitatif :

« Pour cela, nous voulons renforcer les centralités urbaines qui structurent cette ville agglomérée, à savoir :

- le cœur d'agglomération, fortement attractif,
- les autres centralités urbaines au rayonnement plus local : centres historiques de Gaillard et de Ville-la-Grand, secteur de Porte de France/rue de Genève – ce dernier ayant un rôle particulier en matière d'attractivité (cf. 2.3.2) – Chef-lieu de Vétraz-Monthoux, centre du quartier Perrier/Livron,
- d'autres centres de quartiers. » (extrait PADD, SCOT p. 278)



Il faut également noter qu'en tant que centralités urbaines, ces quartiers ont une position prioritaire pour un désenclavement au travers des transports collectifs urbains :

« *Le réseau primaire permettra de relier :*

- *le cœur d'agglomération,*
- *les 3 centralités urbaines de la ville agglomérée suivantes : le secteur de Porte de France, le centre du Perrier, le centre historique de Ville-la-Grand (élargi au quartier de Prés des Plans), ainsi que le quartier de Gaillard- Fossard,*
- *les pôles d'échange de transports collectifs (à ce jour, le pôle multimodal de la gare d'Annemasse et le pôle d'échanges de Porte de France). »* (extrait DOG, SCOT p. 305)

Bien que moins spécifiques aux quartiers prioritaires, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT suivantes peuvent également s'appliquer aux quartiers de la politique de la ville :

- **Maîtriser et structurer le développement urbain**

Pour les communes de la première couronne urbaine, il s'agit notamment de valoriser leur fonction essentielle par :

- la diversification de leur offre d'habitat,
- le renforcement de l'urbanisation autour des pôles d'échanges et des axes structurants,
- le renforcement des centralités urbaines, y compris au rayonnement plus local comme le centre du quartier Perrier/Livron,
- le renforcement des services dans les pôles les plus urbains,
- l'amélioration de la structure urbaine et de la qualité résidentielle.

Les opérations neuves et de rénovation doivent constituer des occasions privilégiées d'actions en ce sens.

- **Développer l'offre en logements, en favorisant la mixité sociale**

Il s'agit de développer une offre en logements quantitativement suffisante pour :

- répondre aux besoins endogènes liés à un solde naturel positif, au remplacement du parc public et privé inadapté, aux décohabitations,
- permettre aussi l'accueil d'une population en provenance de l'extérieur, ce qui s'avère indispensable dans un contexte de développement économique soutenu

De manière concomitante, il s'agit également de diversifier cette offre en logement, dans la volonté d'une plus grande mixité sociale et de maintien d'un « équilibre de peuplement » sur le territoire. Il s'agit en effet de favoriser l'accès au logement pour toutes les catégories de ménages, en particulier les ménages à faibles revenus, mais également les « classes moyennes ».

- **Créer du « lien social » et de la solidarité pour l'intégration des habitants sur le territoire**

Pour favoriser une intégration économique et sociale des populations résidant sur le territoire, le SCoT s'appuie sur la volonté de faciliter l'accès à l'emploi et au logement, mais aussi sur les objectifs suivants :

- favoriser la création de lien social par un urbanisme adapté, c'est à dire par la structuration de véritables « lieux de vie » animés, proposant aux habitants une offre de proximité en matière de commerces, de services, d'activités artisanales de proximité (alimentation, biens et services, soins à la personne...) d'équipements, de loisirs, d'évènements,...)
- développer une politique de solidarité forte avec les catégories de population confrontées à des difficultés en termes d'intégration.

En complément du SCOT qui fixe les orientations générales pour le développement du territoire de la région d'Annemasse, les élus ont élaboré deux documents de coordination et de programmation sectoriels sur les volets habitat (Programme Local de l'Habitat - PLH) et transports (Plan de Déplacements Urbains - PDU) qui précisent les objectifs à mettre en œuvre.





Le lien avec le PLH 2012 – 2017 d'Annemasse Agglo

Le PLH est chargé de décliner à l'échelle de la commune, voire à l'échelle du quartier, les grands principes du SCOT en matière d'habitat.

Les points principaux à retenir sont :

- . l'économie d'espace par la densification et le renouvellement urbain,
- . la diversification de l'offre de logements en termes de formes et de statuts,
- . la mixité sociale par la garantie de la réalisation d'une part de logements aidés dans la production des résidences principales.

❖ Les grands objectifs du PLH

Le troisième PLH d'Annemasse Agglo se décline autour des orientations suivantes :

- **Développer une offre de logements neufs durable qui réponde aux besoins locaux** : au travers de plusieurs axes de travail : produire 715 logements neufs par an dont 24% de logements locatifs aidés pour assurer le développement démographique et économique de l'agglomération, accompagner le passage à un urbanisme de projet permettant de maîtriser la qualité des logements neufs, encourager la maîtrise du foncier à destination d'habitat, favoriser le développement de l'accession abordable et sociale,
- **Intervenir sur le parc existant** avec plusieurs axes de travail : favoriser les opérations de renouvellement urbain, intervenir sur les copropriétés dégradées, suivre la qualité du parc au niveau des performances énergétiques, favoriser la gestion du parc de logements sociaux et l'équilibre du peuplement,
- **Répondre aux besoins des populations spécifiques non ou mal satisfaits** : suivre les besoins en hébergement et participer à la coordination des parcours depuis l'urgence jusqu'au logement autonome, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et à mobilité réduite, répondre aux besoins en logements adaptés et/ou en aires d'accueil des gens du voyage
- **Animer la politique de l'habitat communautaire avec plusieurs axes de travail** : animer la territorialisation, observer et suivre

❖ Des problématiques spécifiques identifiées dans les quartiers de la politique de la ville

Une mixité sociale difficile à mettre en œuvre en raison notamment du fait que les logements aidés aux loyers les plus bas sont également les plus anciens. Ils sont concentrés géographiquement et notamment dans les quartiers les plus sensibles qui accueillent aujourd'hui un grand nombre de populations aux revenus modestes.

Malgré le bon niveau général d'entretien du parc social, certains secteurs dans les communes urbaines d'Annemasse, Ambilly et Gaillard cumulent difficultés sociales et dysfonctionnements urbains qui nécessitent des interventions importantes et symboliques.

La ZUS du Perrier constitue le secteur où se concentrent les plus grandes difficultés (notamment en termes d'échelle). On observe ainsi une fragilité de l'équilibre du peuplement malgré les efforts des bailleurs et de la ville. D'autres quartiers qui rencontrent des difficultés pourraient nécessiter dans l'avenir des interventions et notamment à Gaillard.

Concernant le parc privé, deux copropriétés, « La tour plein-ciel » située à Annemasse et « Le Salève » à Gaillard, ont été jugées les plus dégradées au regard de l'état du bâti, des difficultés de gestion, de la paupérisation de l'occupation et de la dépréciation sur le marché du logement. Pour remédier





à ces difficultés, un Plan de Sauvegarde a été lancé par le Préfet en avril 2009 sur la copropriété « Le Salève » et en janvier 2012 sur la copropriété « Tour Plein Ciel ».

On note également un nombre important de copropriétés qui présentent des signes de fragilité et/ou jugées en difficulté en raison de retards en matière de travaux (11 copropriétés) :

9 copropriétés à Annemasse dont 5 dans la ZUS Perrier et 2 copropriétés à Gaillard. Au total, 13 copropriétés ont été jugées prioritaires et ont fait l'objet d'un traitement particulier, par le biais de majorations de subventions, dans le cadre de l'OPAH mis en œuvre en 2007.

❖ Des orientations affirmées en faveur de la mixité sociale :

Concernant le logement des ménages modestes, le PLH fixe des objectifs de production de logements PLAI sur **l'ensemble des communes**. Ainsi 30% des logements aidés produits (avec un objectif de 25% de logements aidés produits dans le flux de logement total) devront être financés en PLAI. Le PLH indique également la volonté d'encourager une offre de logement locatif social plus durable, bénéficiant d'un niveau de performance énergétique élevé, et de localisation dans des secteurs urbanisés, proches des services et des transports en commun.

Par ailleurs, l'orientation 2D du PLH indique la volonté du territoire de garantir la mixité sociale et l'équilibre de peuplement du territoire et des quartiers sensibles :

L'enjeu affiché est de faire reconnaître la spécificité du parc de logements sociaux de l'agglomération, qui loge une population plus paupérisée que sur d'autres territoires hauts-savoyards, avec une concentration des populations les plus en difficultés sur certains secteurs. Cela permettra ainsi de faciliter le dialogue entre les partenaires afin de mettre en place une politique de peuplement partagée.

Les objectifs concertés de peuplement de l'agglomération devront prendre en compte les inégalités territoriales constatées. En effet, il apparaît que les secteurs sur lesquels l'offre de logement est la plus importante sont également ceux dont le parc est le plus ancien et donc les loyers les moins élevés. Ils s'adressent de fait aux ménages dont les ressources sont les plus faibles, accentuant les déséquilibres entre parc social neuf et îlots anciens.

Il s'agit donc d'initier un dialogue avec les différents réservataires de logements sociaux pour aboutir à une politique de peuplement partagée et équilibrée et soucieuse de la mixité sociale sur le territoire et d'être en mesure d'analyser en termes de loyer l'offre locative sociale sur l'agglomération.



Copyright Ville de Gaillard



Le lien avec le PDU 2014-2024 d'Annemasse Agglo

❖ Le dispositif PDU à Annemasse Agglo

Annemasse Agglo a adopté, en 2014, son Plan de Déplacements Urbains (PDU). Il vise à créer les conditions d'une mobilité durable permettant d'accompagner les projets structurants du territoire, de répondre à la demande croissante de déplacements, tout en minimisant les nuisances environnementales.

Dans son diagnostic, le PDU indique que le profil de la population se caractérise par une sous-représentation des classes moyennes (ménages aux revenus compris entre 2 500 € et 3 500 € nets/mois). En effet, il précise que les ménages modestes sont plus représentés que dans le reste du département, avec la présence de poches de précarité dans les quartiers sociaux de Gaillard ou d'Annemasse par exemple.

La proximité de Genève et la tension du marché immobilier qu'elle exerce sont encore plus de difficultés pour ces populations modestes.

Le PDU précise que, dans ce contexte, **l'enjeu social des projets de mobilité alternatifs comme vecteurs du désenclavement devient d'une importance capitale sur l'agglomération d'Annemasse.**

Les objectifs énoncés sont notamment les suivants :

➤ Favoriser le lien social et la qualité de vie :

Le PDU doit permettre à tous de se déplacer sans contrainte (en particulier les personnes à faibles ressources ou en situation de handicap).

➤ Définir et mettre en œuvre une politique « modes doux » globale et cohérente à l'échelle de l'agglomération

Il est question de réaliser en priorité les itinéraires desservant les collèges et lycées ainsi que les ZUS de façon à assurer un équilibre social sur l'ensemble du territoire en réduisant les inégalités, à améliorer la mobilité pour tous en permettant notamment aux populations de quartiers défavorisés d'avoir accès aux centralités, aux services et aux lignes structurantes de transports en commun. Cela permet de plus d'encourager la pratique du vélo pour les déplacements domicile-école.

Il s'agit de priorités d'itinéraires reliant les centralités aux quartiers ainsi que le nécessaire rattachement au réseau structurant. C'est par exemple le cas de l'itinéraire de la voie verte entre le lycée des Glières et la gare qui permettra dans un horizon proche de relier directement le Perrier à la gare via l'avenue du Giffre et sans détours.



Copyright Mairie d'Ambilly



Le lien avec le Contrat Local de Santé 2014-2017

L'articulation et la complémentarité entre le Contrat Local de Santé et le Contrat de Ville sont mises en œuvre à travers des actions portées ou traitées conjointement

La loi HPST - n° 2009-879 du 21 juillet 2009 - portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires - a confié aux Agences Régionales de Santé un objectif de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Dans ce cadre, il est prévu que la mise en œuvre du Projet Régional de Santé peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus entre l'Agence et les collectivités territoriales (Article L1434-17 du CSP).

Le Contrat Local de Santé 2014-2017 de l'agglomération annemassienne a pour objectifs la réduction des inégalités de santé et le soutien aux dynamiques locales. Ce contrat porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social mais également sur les déterminants de la santé (logement, transports, environnement physique, cohésion sociale, etc.). Il concerne exclusivement les territoires particulièrement vulnérables.

La thématique Santé, a été portée par Annemasse Agglo dans le cadre de son Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur la période 2007-2014. La collectivité porte depuis 2009 un Atelier Santé Ville (ASV) qui s'est progressivement structuré. Au fil de l'expérience, le territoire de proximité est apparu comme un lieu d'observation privilégié et pertinent pour repérer des problématiques de santé spécifiques. Ce constat est renforcé sur notre agglomération par un contexte transfrontalier caractérisé par de fortes disparités sociales.

L'agglomération annemassienne a ainsi été sollicitée pour la signature d'un Contrat Local de Santé en raison notamment de la pré-existence de l'Atelier Santé Ville. Ayant déjà enclenché une dynamique de partenariat et de coordination, l'Atelier Santé Ville constitue un cadre opérationnel et légitime. Le CLS représente de fait le prolongement de l'Atelier Santé Ville qui vise **à mettre en cohérence la politique régionale de santé et les démarches locales de santé** en place sur le territoire.

Concrètement, le Contrat Local de Santé de l'agglomération annemassienne repose sur les axes suivants, actualisables en fonction des besoins repérés sur le territoire :

1. Contribution et soutien au développement des partenariats entre les acteurs du champ sanitaire et social
2. Faciliter l'accès aux soins des personnes en précarité et en grande précarité
3. Mise en œuvre du Conseil Local de Santé Mentale et développement des réponses adaptées à la souffrance psychique en lien avec la précarité
4. Favoriser le travail de sensibilisation sur les conséquences de l'alimentation sur la santé
5. Soutien et développement des actions de lutte contre les addictions



Formation sur l'incurie dans le logement 2013 - Copyright Annemasse Agglo



Le lien avec la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2014-2017

L'articulation et la complémentarité entre le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et le Contrat de Ville sont mises en œuvre à travers des actions portées ou traitées conjointement

La loi du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la délinquance a renforcé le positionnement des collectivités territoriales et plus particulièrement celui des maires dans les dispositifs de prévention de la délinquance. Au niveau national, la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2013-2017 repose sur trois programmes d'actions prioritaires :

Priorité 1 : Le programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

L'objectif de la première priorité est d'éviter le basculement et l'installation des jeunes dans la délinquance. Les actions se concentrent sur la prévention du premier passage à l'acte délinquant et la prévention de la récidive.

Priorité 2 : Le programme d'actions pour l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

De nombreuses actions ont été conduites dans ce domaine notamment dans le cadre du premier Plan National de Prévention de la Délinquance. Toutefois, ces actions nécessitent une amplification sur le territoire.

Priorité 3 : Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

En réponse aux attentes de la population en matière de tranquillité publique, les actions de vidéo protection, de sécurisation des espaces publics, de médiation et de prévention constitueront le schéma local de tranquillité publique. Ce dernier repose principalement sur un Diagnostic Local de Sécurité.

Au niveau local, Annemasse Agglo dispose de **la compétence « Prévention de la Délinquance » depuis octobre 2008**, en instaurant le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour les 12 communes relevant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ces actions mises en œuvre ont été renforcées, depuis novembre 2012, par la création d'une **Zone de Sécurité Prioritaire** à Ambilly, Annemasse, et Gaillard. La mise en place de ce dispositif a été motivée par un besoin d'améliorer la lutte contre la consommation et le commerce de stupéfiants ainsi que la lutte contre la prostitution et l'exploitation de la misère humaine.

Le Plan d'Actions de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été élaboré à partir des conclusions partagées du diagnostic local de sécurité réalisé en 2014, en partenariat avec les acteurs.

Il se décline autour de quatre axes dont les actions se fondent dans une organisation structurée.

AXE 1 - Mieux partager les informations, les expériences et anticiper les situations de crise

- Développer et simplifier les échanges d'informations et de pratiques entre les Polices Municipales et les forces de l'ordre
- Créer un Observatoire de la Tranquillité Publique répondant aux attentes locales d'évaluation et d'action des différents acteurs de la sécurité et de la tranquillité publique.
- Améliorer la prise en compte des techniques de prévention situationnelle dans les projets urbains en formant des agents locaux à la conduite des analyses des projets.





AXE 2 - Mieux prévenir la délinquance des jeunes et lutter contre la récidive

- Assurer le repérage des mineurs et des jeunes majeurs en situation de rupture sociale, scolaire, familiale... par un échange des informations détenues par les acteurs sociaux afin de leur proposer un suivi socio-éducatif adapté.
- Améliorer la prévention de la récidive en développant les mesures alternatives à l'incarcération ou à la réinsertion par le développement des places d'accueil en Travaux d'Intérêt Général ou au sein des stages de citoyenneté.

AXE 3 - Promouvoir la tranquillité publique

- Augmenter la visibilité, l'efficacité et l'efficience des actions de prévention conduites sur le territoire en développant un « Plan annuel d'actions de prévention primaire ».
- Améliorer, promouvoir et développer les actions de médiation sociale conduites sur le territoire de l'agglomération.

AXE 4 - Mieux prendre en compte les victimes

- Lutter plus efficacement contre les violences conjugales par une meilleure prise en charge des victimes et des auteurs.
- Mieux échanger sur, identifier et accompagner les victimes de la prostitution en encourageant la sensibilisation des personnels de terrain.
- Mieux accueillir les victimes pour permettre une prise en charge adaptée et rapide.

Cette stratégie locale a donc vocation à être déclinée à l'échelle globale des douze communes composant Annemasse Agglomération.

Certaines actions relèvent d'une approche thématique, d'autres sont liées aux contextes et problématiques de territoire, voire de quartier, c'est le cas notamment pour les actions de promotion de tranquillité publique.

Un lien étroit sera donc opéré entre les différents dispositifs pour garantir la cohérence et la mise en œuvre des actions.



Formation sur la traite des êtres humains 2013 – Copyright Annemasse Agglo





II. Organisation de la conduite du contrat



Projet artistique « Portes paroles » dans le cadre de Couleur(s) d'Automne - Copyright Pierre Guimet





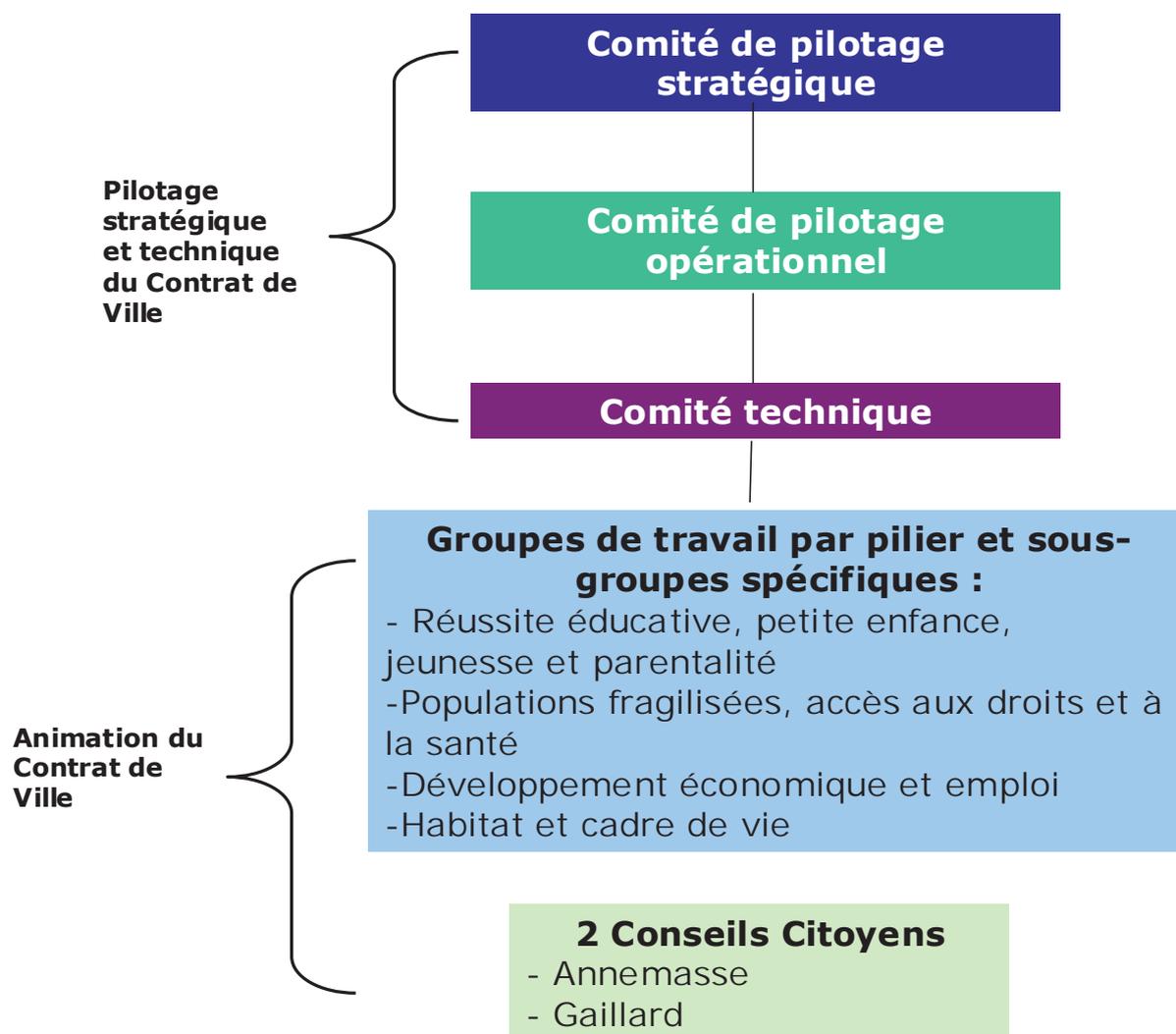
La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine porte l'ambition de changer la manière de faire de la politique de la ville. Elle interroge la capacité à **construire et animer collectivement un projet de cohésion urbaine et sociale au bénéfice des quartiers prioritaires, en intégrant un nouvel acteur (Conseil citoyen) et de nouveaux modes de faire** (rôle de chef de file des structures intercommunales, mobilisation plus forte du droit commun, articulation entre le volet urbain, économique et social).

Le système de gouvernance de l'agglomération annemassienne, décrit ci-après, vise à donner corps à cette ambition et à garantir :

- le renforcement de la dimension intercommunale du projet de cohésion territoriale
- la capacité à mobiliser l'ensemble des politiques publiques au bénéfice des territoires prioritaires
- la participation citoyenne à chaque niveau de gouvernance.

A. Gouvernance, pilotage et animation du contrat

Le schéma ci-dessous présente les principales instances sur lesquelles reposent l'animation et le suivi du Contrat de Ville.





Le comité de pilotage stratégique

❖ Ses missions

En tant qu'organe de décision du Contrat de Ville :

- Il traite des questions relatives à l'évolution de la Politique de la Ville sur l'ensemble du territoire
- Il définit les grandes orientations de la Politique de la Ville et constitue l'organe de veille du Contrat
- Il est garant de la mobilisation interinstitutionnelle et des partenaires sur l'ensemble des piliers du contrat (développement économique, cohésion sociale, cadre de vie) et thématiques transversales.

❖ Sa composition

- Préfet (ou son représentant)
- Président d'Annemasse Agglo (ou son représentant)
- Vice-Présidents concernés d'Annemasse Agglo,
- Maires d'Annemasse, de Gaillard, de Ville-la-Grand, d'Ambilly (ou leur représentant),
- Adjointes en charge de la Politique de la Ville des communes,
- Président du Conseil Départemental (ou son représentant),
- Président du Conseil Régional (ou son représentant),
- Directeur de la DDCS (ou son représentant),
- Directeur de la DIRECCTE (ou son représentant),
- Directeur de la DDT (ou son représentant),
- Procureur de la république
- Conseils citoyens (représentants)

❖ Le rythme des réunions

Le comité de pilotage stratégique se réunit deux fois par an.

Le comité de pilotage opérationnel

❖ Ses missions

En tant que lieu de partage d'informations et d'échanges entre les signataires :

- Il assure la bonne déclinaison des orientations stratégiques du Contrat de Ville
- Il est chargé du suivi de la mise en œuvre du dispositif et de la programmation
- Il suit l'actualité de la Politique de la Ville
- Il fait remonter les éventuelles difficultés et les pistes d'évolutions possibles
- Il prépare le Comité de Pilotage Stratégique
- Il est chargé de l'évaluation du dispositif

❖ Sa composition

L'ensemble des signataires (ou leur représentant) du Contrat de Ville soit :

- les membres du Comité de Pilotage Stratégique
- les services déconcentrés de l'Etat
- la DRAC
- les bailleurs sociaux
- la CAF
- Pôle emploi
- la Mission Locale,
- le Tribunal de Grande Instance
- la PJJ
- le SPIP
- le Commissariat





- la Gendarmerie
- l'Education Nationale
- l'ARS
- la Déléguée aux droits des femmes
- la CDC,
- Action Logement,
- les chambres consulaires
- les représentants des conseils citoyens,
- les techniciens Politique de la Ville (Annemasse Agglo/Communes)

❖ Le rythme des réunions

Le comité de pilotage opérationnel se réunit 2 fois par an.

Il intervient dans les trois phases suivantes : lancement de l'appel à projet, élaboration de la programmation annuelle et celle de l'évaluation.

Le comité technique

❖ Ses missions

En tant que lieu de suivi technique du Contrat de Ville :

- Il prépare et lance les appels à projets
- Il soumet au Comité de Pilotage Opérationnel les actions qui pourraient émerger dans le Contrat
- Il est chargé du suivi et du bilan des actions

❖ Sa composition

L'ensemble des techniciens des structures et institutions signataires du Contrat de Ville, et les représentants des conseils citoyens

Les groupes de travail thématiques

❖ Leurs compositions

Organisés autour des trois piliers du Contrat de Ville, quatre groupes de travail sont définis sur les thématiques suivantes :

Réussite éducative, la petite enfance, la jeunesse et la parentalité

Composition : Sous-Préfecture, Mairies et CCAS, Annemasse Agglo, Conseil Régional, Conseil Départemental, Education Nationale, DDCS, CAF, Asso Prévention spécialisée, PJJ, Mission Locale, Education Populaire, Maison Des Adolescents, Conseils citoyens

Populations fragilisées, accès aux droits et à la santé

Composition : Sous-Préfecture, Mairies, Annemasse Agglo, Conseil Régional, Conseil Départemental, ARS, Education Nationale, DDCS, CAF, EPSM, MJD, Bailleurs sociaux, YELEN, APRETO, Appart 74, Conseils citoyens

Développement économique et emploi

Composition: Sous-Préfecture, Mairies, Annemasse Agglo, Conseil Régional, Conseil Départemental, DIRECCTE, Pôle emploi, MED, Mission Locale, CDC, CCI, Initiative Genevois, ADISE, ADIE, CMA, CTEF, Conseils citoyens, CAP emploi





Habitat et cadre de vie

Composition : Sous-Préfecture, Mairies, Annemasse Agglo, Conseil Régional, Conseil Départemental, DDT, DDCS, Bailleurs sociaux, Forces de l'ordre, Conseils citoyens

❖ Leurs missions

Lancés dans la phase d'élaboration du Contrat de Ville, les groupes de travail thématiques sont amenés à perdurer sur la période de mise en œuvre du Contrat de Ville pour ajuster les objectifs et les actions.

Les groupes de travail thématique se réunissent pour ajuster les pistes actions aux besoins et laissent la place à des rencontres en format adapté autour de la mise en œuvre d'actions précises (Groupes projets).

Lancement annuel d'un appel à projet

Chaque année, le Comité de Pilotage du Contrat de Ville lance un appel à projet destiné aux acteurs du territoire à destination des quartiers prioritaires.

Les dossiers reçus dans ce cadre font l'objet d'une instruction en Comité Technique puis en Comité de Pilotage Opérationnel. Ils doivent répondre aux besoins identifiés dans le cadre stratégique du Contrat de Ville et s'adresser aux habitants des quartiers réglementaires et des quartiers de veille active.

Le rôle de la conférence des acteurs

Cette instance répond aux principes structurants de la loi sur la mobilisation d'une large communauté d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville. Elle s'inscrit en complémentarité des groupes de travail thématique et permet d'assurer la transversalité de la démarche.

La Conférence des acteurs pourra se réunir chaque année à l'automne pour faire le point sur les actions réalisées et sur l'ajustement des pistes d'actions aux nouveaux besoins.



Conférence des acteurs 2014 - Copyright Annemasse Agglo



B. La co-construction avec les habitants : les conseils citoyens

Le renforcement de la participation des habitants au suivi des actions de la politique de la ville est une orientation majeure de la loi du 21 février 2014, notamment à travers la création de « Conseils citoyens » au sein de chaque quartier prioritaire. Ces instances doivent avoir une autonomie de réunion et de formulation d'avis, une composition pour partie basée sur le volontariat et une représentation au sein des instances du Contrat de Ville.

Plusieurs enjeux sont à prendre en considération :

- Concevoir la participation comme le pouvoir des habitants et des usagers
- Assurer la diversité de la représentation des acteurs (citoyens, entreprises, commerçants, usagers, représentants de l'ensemble des communautés) au sein des instances participatives en étant attentif à ceux qui sont le plus éloignés
- Mettre en concordance les temps de chacun des acteurs à l'occasion des projets pour favoriser la pertinence et l'appropriation des actions
- Renforcer la confiance des institutions dans les initiatives des habitants et favoriser les processus de concertation initiés par des habitants
- Coordonner les conseils citoyens avec les dispositifs participatifs existants pour ne pas enfermer les quartiers prioritaires sur eux-mêmes et séparer les publics

Etat des lieux de la participation citoyenne

En matière de participation citoyenne, les communes ne partent pas de rien.

❖ Annemasse

La commune est engagée depuis plusieurs années dans une démarche large de démocratie participative. La charte de la participation, adoptée en mars 2005, a formalisé la mise en place de plusieurs dispositifs.

La concertation par îlot, puis dans le cadre du Projet de Renouvellement urbain

Des équipes mixtes Elus/Habitants-relais étaient chargées de mobiliser les habitants d'un îlot autour d'un projet de réhabilitation d'espaces.

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, cette démarche a évolué et le service a multiplié les initiatives en matière de concertation : réunions publiques, ateliers thématiques, "observateurs" d'usage, veilleurs de chantiers, etc...

L'objectif a été notamment de retisser des liens sociaux et de favoriser le dialogue Elus/Habitants sur des projets urbains. Il s'agissait d'une démarche spécifique de mobilisation dont le but était d'obtenir une participation importante des habitants.

Ces réunions ont permis de "désamorcer" les difficultés, de recueillir l'avis des habitants sur des points ou des thématiques fixés au préalable par les Elus (aire de la concertation). Cependant, le mode de communication (écrit) et le formalisme (réunion) n'ont pas favorisé la mobilisation du plus grand nombre. La Ville a testé d'autres démarches "originales" pour favoriser la multiplicité des contacts avec les habitants, qu'il conviendrait de faire évoluer vers le développement du pouvoir d'agir.

Les diagnostics en marchant

Cet outil est toujours en vigueur, uniquement sur le territoire de la ZUS du Perrier. Les habitants participent directement aux diagnostics. Il s'agit, en déambulant sur un ou plusieurs îlots du quartier, de repérer les travaux d'amélioration du cadre de vie, signalés par les habitants. Les interventions repérées peuvent être de la compétence des bailleurs ou des syndicats de copropriété. Sur la ZUS,





deux à trois diagnostics sont organisés chaque année, sur un îlot d'habitation (environ 400 logements).

Les diagnostics en marchant ont permis un entretien global du quartier très satisfaisant. Ce mode de traitement, par quartier ou par îlot, permet d'optimiser l'entretien et la gestion, en tenant compte de l'avis des habitants, "experts" de leur cadre de vie. Ce dispositif permet également d'impliquer d'autres acteurs de la ville : copropriétaires, bailleurs sociaux, commerçants, etc..

❖ Gaillard

S'il n'existe pas de véritable démarche en matière de démocratie participative sur les quartiers de Gaillard, la parole des habitants est toutefois prise en compte lors des différentes réunions de quartiers organisés par les élus.

C'est notamment vrai pour le quartier de Porte de France où des réunions sont régulièrement organisées pour évaluer les différentes actions qui œuvrent au maintien de la tranquillité publique. Sur le quartier du Chalet, c'est la présence sur place de l'espace de vie sociale AU 7, du centre de loisirs et du médiateur social municipal, qui permettent une prise en considération des besoins de la population et une continuité dans les relations entre les habitants et les services publics.

❖ Ambilly

La commune d'Ambilly articule la participation citoyenne autour de différents dispositifs et projets. Des réunions publiques régulières mises en place au sein des différents quartiers créés à partir du territoire communal pour établir et faciliter un échange permanent entre l'équipe municipale et la population (3 réunions par an pour chacun des trois quartiers).

La création des états généraux de la Jeunesse préalables à l'écriture d'un projet éducatif de territoire. La participation active des habitants dans le projet de créations de jardins coopératifs à Ambilly.

Enfin, durant deux années, un projet d'urbanisme participatif préparatoire à l'arrivée du tram a vu le jour avec les habitants sur le site même des anciens secteurs CUCS.

❖ Ville-la-Grand

S'agissant de la participation citoyenne, la parole donnée aux habitants s'est effectuée au travers d'organisations principalement municipales telles que les réunions publiques et les permanences d'élus. :

- Des réunions publiques en présence du maire sont organisées dans les différents quartiers de la collectivité (Prés des Plans, Cornières et centre). Ces temps d'écoute et d'échange sont programmés tous les deux mois.

- Durant le mandat 2008/2014, la commission municipale de suivi du quartier de Prés Des Plans proposait des permanences d'élus afin de permettre l'identification des besoins exprimés par des habitants. Ces rencontres faisaient l'objet d'études de faisabilité et était l'occasion de développer et concevoir des actions orientées sur la thématique du « vivre ensemble » en collaboration avec les bailleurs sociaux et l'association de prévention Passage (fêtes de quartier, réalisation d'une fresque identitaire et participative...etc.).



Copyright Mairie de Gaillard



Constitution et rôle des conseils citoyens

Un conseil citoyen est créé dans chacun des deux quartiers prioritaires de l'agglomération. Une volonté est affichée par l'ensemble des communes concernées de développer des conseils citoyens sur les territoires de veille active.

❖ La composition des conseils citoyens

Les conseils citoyens sont composés, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité hommes/femmes et de représentants des associations et acteurs locaux. Le collège habitants constitue a minima 50 % des membres du conseil citoyen.

Le Conseil Citoyen d'Annemasse

Il compte 60 membres :

- 40 habitants tirés au sort, soit 20 hommes et 20 femmes, dont 20 habitants tirés au sort sur une liste d'habitants volontaires et 20 habitants tirés au sort sur la liste de tous les habitants du quartier (proratisés par secteur d'habitation)
- 20 membres d'associations ou acteurs locaux

Le Conseil Citoyen de Gaillard

Il compte 30 membres :

- 20 habitants tirés au sort, soit 10 hommes et 10 femmes, dont 10 habitants tirés au sort sur une liste d'habitants volontaires et 10 habitants tirés au sort sur la liste de tous les habitants du quartier (proratisés par secteur d'habitation)
- 10 membres d'associations ou acteurs locaux

Le Conseil Citoyen de Ville La Grand

La collectivité est favorable au développement d'un conseil citoyen. En qualité de « territoire de veille active », une réflexion est menée quant à son organisation. De plus, il est question de s'appuyer sur les expériences des collectivités de Gaillard et Annemasse.

Le Conseil Citoyen d'Ambilly

Un conseil citoyen est en cours de construction à Ambilly s'inscrivant dans la dynamique intercommunale, avec une mise en place effective avant la fin de l'année 2015, sur le périmètre du quartier vécu retenu pour la collectivité. L'objectif est une installation en septembre selon les mêmes modalités de composition que les autres communes mais avec un nombre plus restreint à définir.

❖ Le fonctionnement des Conseils Citoyens

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Les villes apporteront leur soutien logistique pour que les conseils puissent se réunir (convocations, mise à disposition de salles)

Les premières réunions des conseils citoyens devront permettre de déterminer son statut (constitution d'une association, portage par une personne morale préexistante).

Il est proposé l'intervention d'un "facilitateur", professionnel externe, qui soit en capacité de favoriser le fonctionnement d'une telle instance et de faire émerger des projets.

Des représentants des conseils citoyens participeront aux instances de pilotage suivante : le comité de pilotage stratégique, le comité de pilotage opérationnel et le comité technique.

❖ Les missions des conseils citoyens

Les missions des conseils citoyens sont de plusieurs ordres :

- **Favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels**





A cet effet, les conseils citoyens devront :

- Favoriser la participation des habitants dans leur diversité ;
- Chercher à associer ceux qu'on entend le moins ;
- Veiller à l'expression de tous les points de vue ;
- Favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue (démarche de co-formation) ;
- Etre positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels pour que la parole des habitants exprimée au sein des conseils soit légitimée et prise en compte.

•
- **Créer un espace favorisant la co-construction du Contrat de Ville, à toutes les étapes de la démarche et sur tous les volets**

Les conseils citoyens contribueront à la mise en œuvre du Contrat de Ville. La participation des conseils citoyens doit être conçue de manière transversale.

- **Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes**

Les conseils citoyens pourront élaborer et conduire, à son initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par les contrats de ville.

Ces projets pourront être :

- Initiés par le conseil citoyen et confiés à une structure partenaire (centre social, MJC..) ;
- Portés par des habitants du quartier, non membres du conseil mais accompagné par celui-ci ;
- Portés directement par le conseil citoyen.



Rencontre Conseil Citoyen - Copyright Mairie d'Annemasse



C. La mobilisation des moyens pour la mise en œuvre des actions découlant du contrat

La mobilisation des crédits publics de droit commun en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est donc l'un des principes majeurs de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ce principe a vocation à être concrétisé à plusieurs niveaux :

- les Préfets de Région responsables des budgets opérationnels de programme (RBOP) sont invités à cibler une partie des financements de droit commun de l'État sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- la déclinaison locale des conventions interministérielles pour la politique de la Ville doit permettre de consacrer les crédits de droit commun nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans les conventions
- les contrats de ville doivent inviter leurs différents signataires à indiquer dans quelle mesure leurs compétences légales ou politiques choisies peuvent contribuer au financement des actions utiles à l'atteinte des objectifs du contrat de ville.

Le droit commun (dispositifs et crédits) mobilisé sur les quartiers prioritaires, doit ainsi être identifié et recensé par l'ensemble des signataires du contrat de ville : services de l'État, collectivités, opérateurs publics et acteurs privés. Il s'agit de prendre en considération les moyens correspondant aux missions qui constituent les cœurs de métier de chacun et d'envisager la manière dont ils peuvent être mobilisés au mieux.

Si le travail d'identification est parfois complexe du fait de l'absence d'outils de mesure spécifique aux périmètres politique de la ville, il apparaît clairement que les politiques publiques mobilisées et mobilisables en faveur des quartiers sont effectivement très nombreuses et qu'elles gagnent à être mieux lisibles pour donner à voir l'impact global de l'action publique en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

L'objet du présent contrat de ville est ainsi de valoriser les moyens publics disponibles et de les flécher sur les actions retenues pour la mise en œuvre des orientations stratégiques du contrat. Ces moyens peuvent être financiers mais aussi humains, techniques, méthodologiques, sachant que l'ensemble des moyens est nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés par le contrat de ville.

Dans le contrat de ville, la mobilisation des moyens de droit commun, de tous les signataires doit avant tout reposer sur une gouvernance affirmée et sur un cadre d'intervention précis (objectifs, périmètres, thématiques), travaillés en mode projet.

Concrètement, il convient, dans le cadre du contrat de ville, de souligner les financements mobilisables pour financer les actions susceptibles d'être conduites dans ce cadre : BOP, lignes budgétaires des collectivités, ITI des programmes européens, financements mobilisables des opérateurs publics, voire privés. Il ne s'agit pas à ce stade d'indiquer des montants pour la durée du contrat, mais des dispositifs et des lignes de financement qu'il conviendra de mobiliser.

Ces crédits de droit commun fléchés sur les quartiers prioritaires peuvent être utilement complétés et valorisés par des lignes de financement spécifiques à la Politique de la Ville éventuellement décidés par les différents signataires. L'objet du contrat de ville est précisément de permettre aux signataires d'intervenir de manière cohérente entre financeurs au regard des objectifs arrêtés dans le présent contrat, qu'il s'agisse de mobiliser des crédits de droit commun ou des crédits spécifiques.



III. Cadre stratégique et opérationnel





Large mobilisation des acteurs du territoire dans l'élaboration du contrat

1 Conférence des acteurs inaugurale :

110 participants

Plusieurs groupes de travail thématique à l'échelle de l'agglomération :

16 réunions avec 20 participants en moyenne

Plusieurs groupes de travail à l'échelle des quartiers

2 Comités techniques

9 Rencontres des Conseil Citoyens

Près de 60 structures /services mobilisés dans la démarche

Sous-préfecture, DDCS, DDT, DIRECCTE, DRAC, PJJ, Education nationale, CAF, TGI, ARS, Pôle emploi, Annemasse Agglo, Mairie d'Annemasse, Mairie de Gaillard, Mairie d'Ambilly, Mairie de Ville-la-Grand, Conseil Départemental, Conseil Régional, MED, Mission Locale, Maison de justice et du Droit, Bailleurs (Halpades, SIGEM, Haute-Savoie Habitat), Action Logement, ADOMA, EPSM (CMP-EMP-MDA), PIJ de Gaillard, Ecoles de Musique, Associations (APRETO, Château Rouge, FBI Prod, CHRS ARIES, Espoir 74, GEM au Ptit Vélo, YELEN, Passage, VIA 74, Trait d'union, ADIE, Espace Handicap, Ancrages, ADISE, Appart 74, Au 7) Université populaire, Conseils Citoyens, Chambre des métiers, Pôle emploi, les MJC et centres sociaux, CDC, CCI, CMA, Initiative Genevois, Antenne Emploi de Gaillard, CTEF, Commissariat...



Conférence des acteurs 2014 - Copyright Annemasse Agglo



A. Pilier cohésion sociale

Le diagnostic : les faits marquants

❖ La pauvreté, première caractéristique des quartiers prioritaires

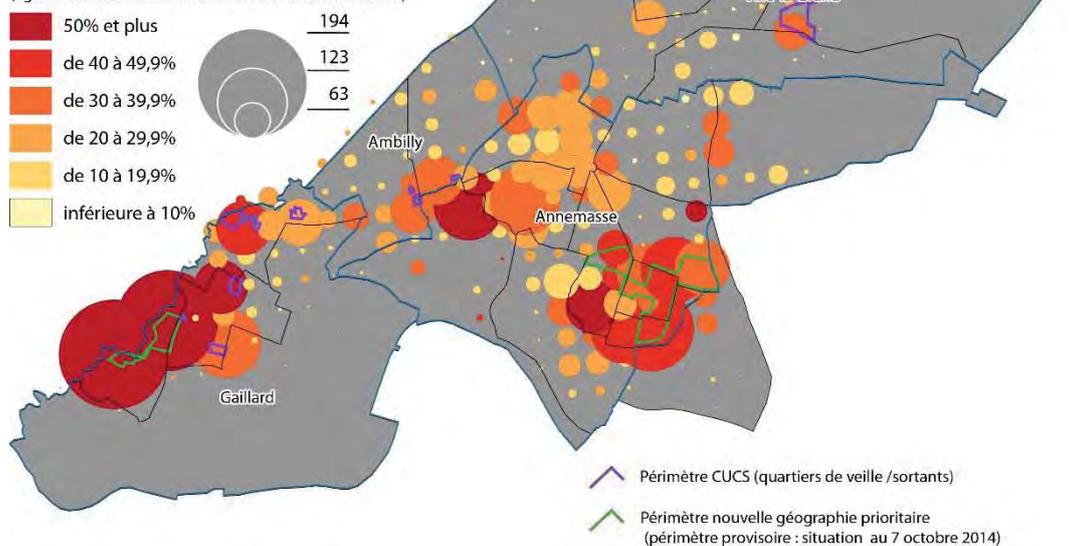
La nouvelle géographie prioritaire est établie à partir d'un critère unique : la concentration de populations à bas niveau de revenus, d'où une pauvreté particulièrement marquée dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

- **Un taux de pauvreté estimé à 15% pour la communauté d'agglomération**, soit plus de 11000 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté.
- **Une concentration marquée de la pauvreté constatée sur les Iris des quartiers prioritaires** : les Terreaux Vernaz à Gaillard, Perrier Sud et Livron Perrier à Annemasse, se distinguent nettement des autres quartiers (taux de pauvreté supérieur à 30%). Ils ne regroupent cependant « que » 18% de la population sous le seuil de pauvreté de l'agglomération. Des quartiers non prioritaires suggèrent cependant une attention particulière au regard de leurs fragilités (le Centre ville d'Annemasse notamment).

Les ménages vivant sous le seuil de bas revenus données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

Part et nombre de ménages dont le revenu fiscal par UC est inférieur au « seuil de bas revenus » défini par l'Etat
(égal à 60% de la médiane de la distribution des revenus)



*carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 personnes

Origine contours politique de la ville : SIG Annemasse Agglo

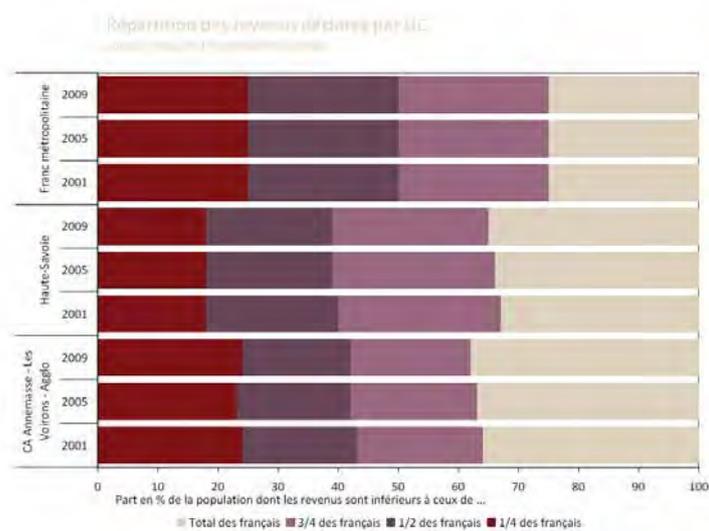
- **D'importants écarts de niveaux de vie dans l'agglomération** : les foyers fiscaux disposant de hauts revenus sont sur-représentés. Ils sont 36% à disposer de revenus supérieurs aux trois quarts des français. Une fuite des ménages familiaux de classe moyenne caractérise l'agglomération: les jeunes ménages primo-accédants en début de parcours professionnel et familial ont eu tendance à quitter l'agglomération afin de trouver des biens individuels plus abordables. On observe un mouvement de départ de population vers les territoires limitrophes de l'agglomération. Cet effet « frontière » constitue la spécificité principale de l'agglomération. Il impacte la quasi totalité des indicateurs contenus dans le diagnostic territorial.
- **La crise frappe davantage les ménages les plus pauvres** : entre 2008 et 2010, selon les données de la Direction Générale des Impôts, les revenus fiscaux déclarés (avant prestations) des 10% les plus pauvres a diminué de 16 euros en l'espace de deux ans à l'échelle de





l'agglomération. Cette dégradation concerne les quatre communes concernées par la politique de la ville. A l'opposé, le revenu annuel des 10% les plus aisés a progressé de 505 euros. Ces données, qui ne portent pas sur les revenus les plus élevés de l'échelle (les 5% ou 1% les plus riches) montrent que toute la population n'est pas concernée par la crise économique actuelle dans les mêmes proportions. Au sein des catégories populaires, les revenus diminuent plus fortement, témoignant d'un appauvrissement de la population la plus pauvre. Pour les 10% les plus pauvres, la baisse de revenu a été particulièrement marquée dans certains IRIS de l'agglomération : Moellesullaz Pont Noir (- 152 euros) et Centre (-87 euros) à Gaillard. Des diminutions sont également constatées pour les Terreaux Vernaz à Gaillard et Perrier Sud à Annemasse, alors même que le niveau atteint par le premier décile y est particulièrement faible. Que s'est-il passé depuis 2010 ? On a de bonnes raisons de penser que le mouvement a continué, avec l'amplification du chômage.

- **La fuite des ménages familiaux de classe moyenne** : les jeunes ménages primo-accédants en début de parcours professionnel et familial ont quant à eux, tendance à quitter l'agglomération afin de trouver des biens individuels plus abordables. On observe en effet un mouvement de départ de population vers les territoires limitrophes de l'agglomération. Ces territoires offrent des logements en accession plus adaptés aux attentes des ménages familiaux de classe moyenne en termes de prix et de formes urbaines. Ainsi, au regard de la répartition des revenus de l'ensemble de la population française, les foyers fiscaux de disposant de hauts revenus sont sur-représentés à l'échelle de l'agglomération. Ils sont 36% à disposer de revenus supérieurs aux trois quarts des français. Si la répartition des revenus était identique à celle de la France, ils ne devraient être que 25% dans ce cas. Du côté des plus pauvres, ils sont très légèrement sous-représentés au regard de la moyenne française. En creux, cela indique une sous représentation des classes moyennes. Ce phénomène semble s'être renforcé entre 2001 et 2009.



❖ La dynamique démographique : la primauté de la jeunesse mais le vieillissement de la population est engagé et l'isolement est en progression

- **Les dynamiques démographiques sont assez dissemblables entre les quartiers** : les Iris Perrier Sud, Château Rouge et Livron Perrier ont vu leur population diminué entre 1999 et 2010 avec respectivement -14%, -11% et -10%. Le PRU du Perrier (148 démolitions de logements, 312 réhabilitations, des relogements et des reconstructions hors des quartiers) a contribué à ces évolutions. L'IRIS Les Terreaux Vernaz présente à l'inverse une augmentation très importante sur la même période : +27% et plus de 500 habitants supplémentaires
- **Les territoires prioritaires sont plus jeunes que la moyenne, du fait de la présence historique de familles avec enfant(s)** : comparativement à la situation moyenne sur l'agglomération, les Iris Livron Perrier et Perrier Sud rassemblent beaucoup plus de jeunes mineurs : respectivement 27% et 33% des habitants ont moins de 18 ans (contre 23% sur l'ensemble de la CA). L'Iris les Terreaux Vernaz est plus proche de la moyenne de la CA, avec





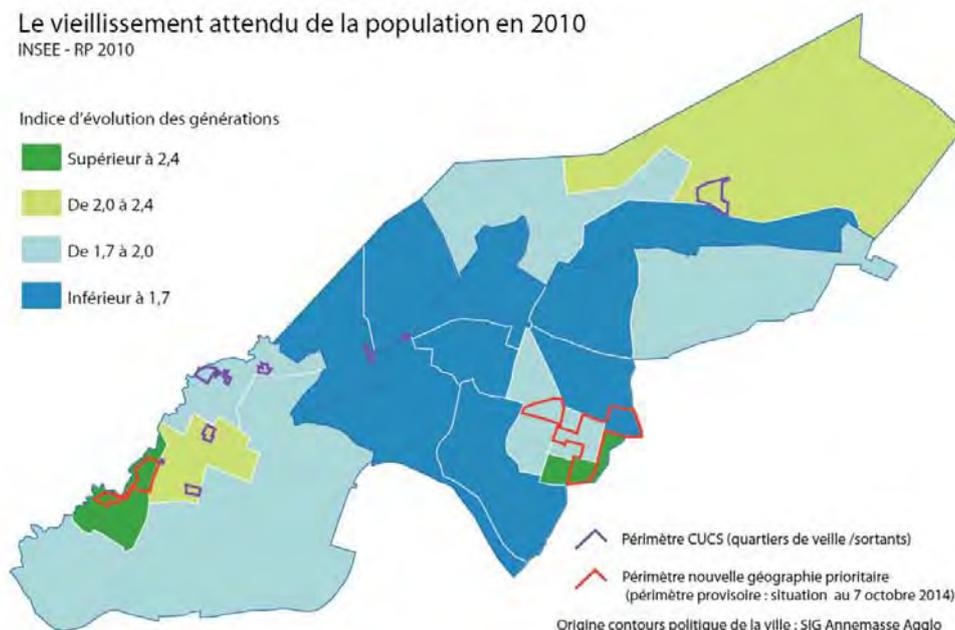
une légère sur-représentation des tranches d'âge d'actifs. **Pour autant, le phénomène de vieillissement de la population, l'augmentation de l'isolement résidentiel et la faible mobilité résidentielle, participent à une transformation de la structure démographique de ces territoires.**

- **Un vieillissement de la population déjà amorcé sur le territoire** : entre 1999 et 2010, le poids des différentes tranches d'âge a légèrement évolué à l'échelle de l'agglomération. Les plus de 60 ans ont gagné 2 points. La part des personnes âgées reste cependant inférieure à la moyenne départementale et nationale. Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a progressé de 43% entre 1999 et 2010 dans l'agglomération (+ 1 500 personnes). Cette hausse est constatée dans l'ensemble des quartiers.
- **Pour les quartiers concernés par la politique de la ville, le vieillissement reste en grande partie à venir** : l'indice d'évolution des générations âgées renseigne sur l'importance du vieillissement à venir. Il se situe à 1.92 pour la communauté d'agglomération, mais dépasse 3 pour les Terreaux Vernaz et Perrier Sud. Cet indice les différencie nettement des autres quartiers de l'agglomération

Le vieillissement attendu de la population en 2010

INSEE - RP 2010

Indice d'évolution des générations



Origine contours politique de la ville : SIG Annemasse Agglo

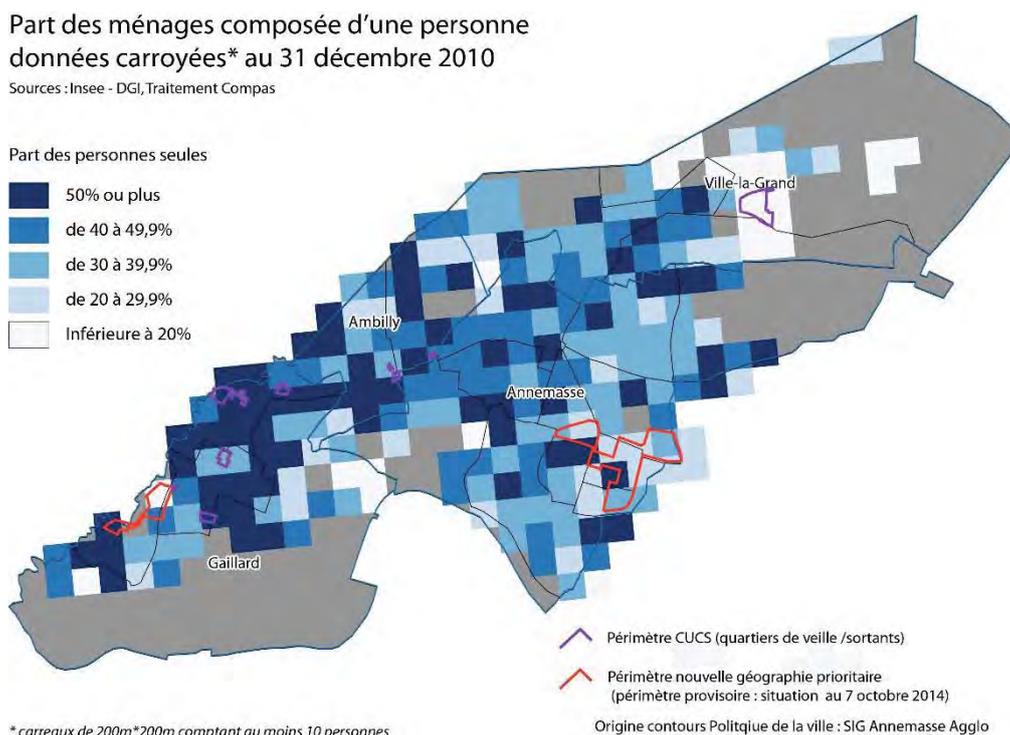
- **L'importance de la monoparentalité** : près de 3 700 familles monoparentales dans l'agglomération, soit 28% des familles avec enfant(s). Le ratio est supérieur de 6 points à la moyenne départementale. Il atteint 37% pour la commune de Gaillard, 38% pour Perrier Sud et 40% pour Les Terreaux Vernaz. Entre 1999 et 2010, près de 900 monoparents supplémentaires sont recensés dans l'intercommunalité ; cela se traduit par une augmentation de 3.7 points du poids des monoparents parmi les familles. Deux facteurs expliquent la sur-représentation des familles monoparentales : d'une part, elles sont nombreuses à rejoindre la ville centre (y recherchant la proximité des services) et à accéder aux logements sociaux (sachant qu'une famille monoparentale sur trois est pauvre contre un couple sur neuf au niveau national). D'autre part, le départ de quartiers prioritaires de couples avec enfant(s), pour accéder à la propriété par exemple, vient « gonfler » la part des monoparents.
- **Ces familles ne constituent pas une problématique en soi** : elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives. La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée.



Part des ménages composée d'une personne données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

Part des personnes seules



- **L'isolement résidentiel progresse** : 40% des ménages sont composés d'une seule personne dans l'agglomération (14 500 ménages en 2010 et + 3 500 ménages isolés entre 1999 et 2010). Cette hausse de l'isolement résidentiel est constatée dans la quasi totalité des quartiers. Même si la proportion de personnes vivant seules est moins importante dans les quartiers prioritaires qu'ailleurs, être seul dans son logement est un facteur de fragilité (économique tout du moins du fait de charges fixes qui ne reposent que sur une seule source de revenu). Dans un contexte de crise, le logement social devient plus accessible à ces personnes seules, quel que soit leur âge.
- **Un effet frontière potentiellement générateur d'isolement résidentiel** : si la configuration de l'habitat peut expliquer la pointe sur la commune de Gaillard, l'importance de la part des personnes seules parmi les ménages peut en général s'interpréter comme résultant pour partie de l'afflux de personnes en insertion professionnelle, venant sans leur famille dans le cadre d'une recherche d'emploi en Suisse, et d'un projet d'établissement dans l'agglomération. Le vieillissement de la population participe par ailleurs globalement à cette dynamique

❖ L'éducation et le soutien à la parentalité

- **Des enfants potentiellement vulnérables sur le plan socio-éducatif¹** : près de 2 000 enfants mineurs de l'agglomération seraient potentiellement vulnérables, soit 16% des enfants mineurs. Sur les Iris Les Terreaux Vernaz et Perrier Sud, ce risque est trois fois plus élevé. Ces Iris regroupent 25% des mineurs vulnérables alors que seuls 7% du total des mineurs y résident. L'indicateur synthétique de vulnérabilité montre à quel point les mineurs habitant les territoires prioritaires sont plus susceptibles que les autres de présenter des difficultés socio-éducatives à un moment ou un autre de leur parcours scolaire. Les enfants habitants ces quartiers sont en effet plus souvent issus des milieux défavorisés, qui offrent parfois aux enfants de moins bonnes conditions de vie au sens large, ce qui peut dans certains cas pénaliser leur succès dans les études et/ou plus largement dans l'acquisition des comportements, valeurs qui faciliteront la construction de leur avenir professionnel et personnel.
- **Plus de jeunes sans diplôme dans les quartiers** : sur les communes irisées de l'agglomération, 16% des 17-24 ans non scolarisés sont sans diplôme, soit près de 1 000 jeunes. Sur les Iris Perrier Sud et Livron Perrier et Château Rouge, plus d'un jeune non scolarisé sur cinq

¹ Cf définition de l'indicateur en annexe





se trouve dans cette situation. Les jeunes habitants les territoires prioritaires accèdent donc moins que les autres aux études post-baccalauréat, et surtout aux études de haut niveau. La non scolarisation est davantage marquée chez les hommes que les femmes. Les effets de découragement, le sentiment de l'inutilité du diplôme pour l'accès à l'emploi expliquent sans doute pour partie cette situation. Moins formés, leurs chances pour prendre leur indépendance vis-à-vis de leur famille et de s'autonomiser en sont réduites.

- **Un phénomène endémique sur le territoire d'Annemasse Agglo directement lié à la proximité du marché Suisse du travail** : certains jeunes pensent qu'ils n'ont pas besoin de se former correctement, car ils sont persuadés qu'ils trouveront facilement un emploi bien rémunéré ne nécessitant aucune ou peu de qualification en Suisse
- **Des publics en décrochage scolaire et en rupture avec les cadres de prise en charge** : plus d'absentéisme au collège des jeunes issus des quartiers, des difficultés pour garder un lien avec les jeunes après 10 ans.
- **Des difficultés à entrer en contact avec les familles**, notamment avant les trois ans de l'enfant.
- **Les 12-17 ans, un public hétérogène et globalement peu ou pas capté par les structures** : des actes de petite délinquance et d'incivilité qui se multiplient, a priori faute d'une offre adaptée à proposer aux jeunes concernés.
- **Peu de mixité fille-garçon dans les activités**

❖ La santé

Un ensemble de facteurs tels que le revenu, le logement, l'emploi et les conditions de travail, l'accès aux services de santé et l'environnement physique, ont un impact sur l'état de santé des habitants. Ces déterminants de santé interagissent entre eux et engendrent des conditions de vie qui influent sur la santé.

- **Des inégalités d'accès aux soins persistantes et une offre de santé insuffisante relevées sur le territoire** :
 - L'activité moyenne généraliste est sur l'agglomération de 20% inférieure à celle de la région. L'activité dentiste accuse pour sa part une différence de 63%. L'hypothèse explicative la plus plausible de ces écarts réside dans l'attrait que constitue l'offre de soins libérale pour la patientèle genevoise. Cette patientèle vient dès lors constituer une partie des files actives libérales et diminuer de façon non négligeable l'importance de l'offre réelle de soin accessible aux affiliés à la Sécurité Sociale française.
 - A ce constat s'ajoute celui relatif à la **faible part de médecins conventionnés secteur 1** (application du tarif de base de la sécurité sociale) généralistes comme spécialistes : 3 fois moins de médecins généralistes secteur 1 sur l'agglomération que sur le département, 4 fois moins de gynécologues secteur 1 sur l'agglomération que sur le département, 1,5 fois moins d'ophtalmologues secteur 1 sur l'agglomération que sur le département, 2 fois moins d'infirmiers libéraux que sur la Région Rhône-Alpes.
 - **Des départs en retraite important des médecins généralistes** : 65 % des médecins généralistes de l'agglomération annemassienne ont 50 ans et plus.
 - Les commerces de proximité et les services de santé de l'agglomération sont, comme souvent ailleurs, concentrés sur le centre ville. A l'inverse, il faut relever l'absence de services de santé pour les Iris Perrier Sud et Les Terreaux Vernaz en 2012.
- **Sur l'agglomération, un taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire 2 fois supérieur à celui de la Haute-Savoie**
- **Des effets directement liés à la différence de législation entre la France et la Suisse** : 400 personnes sont répertoriées par la PAF en 2005 comme traversant régulièrement la frontière pour des activités en lien avec la prostitution. 700 personnes sont répertoriées par l'Appart 74, service social destiné aux personnes en situation ou en risque de prostitution, comme s'adonnant à une pratique prostitutionnelle via Internet sur l'agglomération annemassienne. 25% des

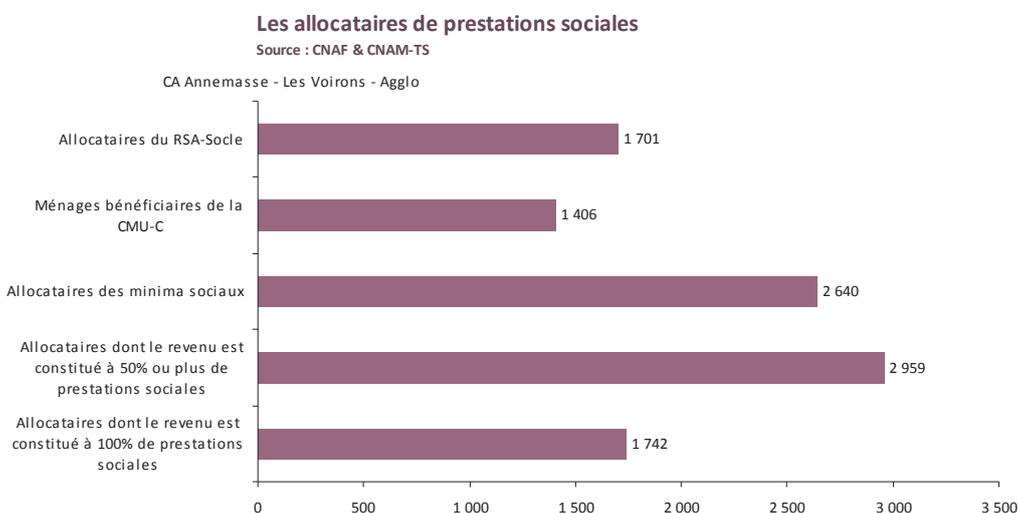




usagers dans la file active de la salle de consommation à moindre risque Quai 9 gérée par l'association de prévention Première Ligne à Genève sont français.

❖ L'accès aux droits

- **L'importance des prestations sociales** : 1700 allocataires de la Caf dont le revenu est intégralement constitué de prestations sociales (5% des ménages) sont recensés à l'échelle de la Communauté d'agglomération.
- **Des publics qui ne font pas valoir leurs droits** : méconnaissance, usage du numérique, liens aux institutions, barrières linguistiques.
- **La faiblesse de la connaissance du phénomène du non-recours et les difficultés à repérer les situations en amont** : un meilleur repérage nécessaire des situations
- **Un défaut d'accès aux droits constaté sur le territoire** : la Maison de Justice et du Droit ne reçoit plus que sur rendez-vous et touche de moins en moins les habitants des quartiers qui venaient principalement aux permanences sans rendez-vous.



Enjeux issus du diagnostic, de l'évaluation du CUCS et de la Conférence des acteurs

- ➔ **Anticiper les conséquences du vieillissement de la population dans les quartiers**
- ➔ **Répondre aux situations d'isolement des adultes**
- ➔ **Une attention particulière à la question de l'accès aux droits et du non recours**
- ➔ **Mettre en place une intervention globale pour la jeunesse : de la prévention à l'éducatif**
- ➔ **En matière de réussite éducative :**
 - o Lutter contre le décrochage scolaire : faciliter le repérage exhaustif des sorties précoces du système scolaire, une aide à l'insertion de ces jeunes ou le retour au système scolaire par des actions individuelles et collectives sur mesure
 - o Améliorer la garde des enfants en crèche ou en accueil de loisirs et périscolaire
 - o Elargir l'aide aux devoirs
 - o Développer le suivi des enfants par des éducateurs et assistants sociaux, diffuser la médiation sociale dans le schéma éducatif des enfants,
 - o Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles, médiation culturelle, création artistique et responsabilisation des habitants face à la proposition culturelle





→ En matière d'accès à la santé

- o Favoriser l'accès aux soins des habitants des quartiers, en travaillant sur la géographie médicale (installation de professionnels, d'une maison pluridisciplinaire de santé,...) et en améliorant les dessertes de transport en commun vers les établissements de soin (CHAL...)
- o Améliorer la communication sur les dispositifs existants
- o Développer des actions de prévention (délinquance, addictions, hygiène...) et d'information quand aux dispositifs disponibles
- o Imaginer des équipements favorisant les bonnes pratiques de santé et la pratique d'activité physique au sein des quartiers (parcours de santé...)

→ En matière de citoyenneté et de prévention de la délinquance

- o Poursuivre le soutien aux associations locales, avec un souci de simplification du travail administratif et de réduction des délais de versement des subventions accordées
- o Améliorer la communication sur les actions mises en œuvre et sur les structures existantes
- o Renforcer les partenariats et améliorer la mise en réseau d'acteurs
- o Intégrer les préconisations du Diagnostic Sécurité

L'avis des habitants :

Premiers éléments issus du Conseil Citoyen d'Annemasse

Créer un centre de soins

Conduire des actions de prévention/civisme

Améliorer le stationnement, notamment sur le quartier du Perrier

Travailler sur le sentiment d'insécurité

Favoriser la création d'entreprises, notamment d'artisans

Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants

Contribuer à changer l'image du quartier

Premiers éléments issus du Conseil Citoyen de Gaillard

Créer un espace de rencontre de proximité :

Un service-relais permettant d'accompagner les personnes mais aussi avec un rôle d'observatoire permettant de repérer les situations à risques, de repérer les compétences des habitants afin de pour pouvoir créer de nouvelles formes d'organisation et d'entraide, de repérer les discriminations, de les dénoncer, et de les combattre

Favoriser le soutien scolaire (création d'une structure prenant le relais de l'école, et qui permettrait de travailler sur d'autres thématiques : par ex. question de la transmission, les liens intergénérationnels avec l'implication des personnes âgées).

Favoriser l'accès aux loisirs, sports et à la culture pour les jeunes (création de nouveaux événements, festivals, tournois...).

Favoriser l'intégration des migrants, parents et enfants. Effort particulier à faire en direction des primo-arrivants ne parlant pas la langue française (accroître l'offre pour l'apprentissage du français, médiation avec l'école et les autres parents).





Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels

Pilier « cohésion sociale »

L'objectif de cohésion sociale vise à une réduction significative des écarts socio-économiques, en ayant une approche globale des vulnérabilités. La vulnérabilité ne se limite pas au seul critère financier, mais doit être appréhendé à travers les conditions du développement humain (santé, éducation, vie sociale), les conditions socio-économiques (emploi, niveau de ressources), et le cadre de vie (environnement, vie sociale).

Il s'agit de porter une attention privilégiée à ce qui contribue au bien-être de l'individu, à ce qui permet la rencontre entre l'individu et l'offre de service, et la capacité des institutions à produire collectivement une offre adaptée et lisible. C'est aussi renforcer l'autonomie des personnes, leur permettre d'agir sur leur environnement et susciter la solidarité au travers de relations plus collectives et mieux régulées.

Le pilier cohésion sociale du Contrat de Ville est décliné sous deux thématiques :

- Les populations fragilisées, l'accès aux droits et à la santé
- La réussite éducative, la petite enfance, la jeunesse et la parentalité

Pour chacune de ces thématiques, les enjeux repérés visent à répondre à cette double exigence au service de la cohésion sociale : le bien-être des individus et la capacité de l'action publique à y contribuer, en faisant preuve d'adaptabilité et d'innovation.

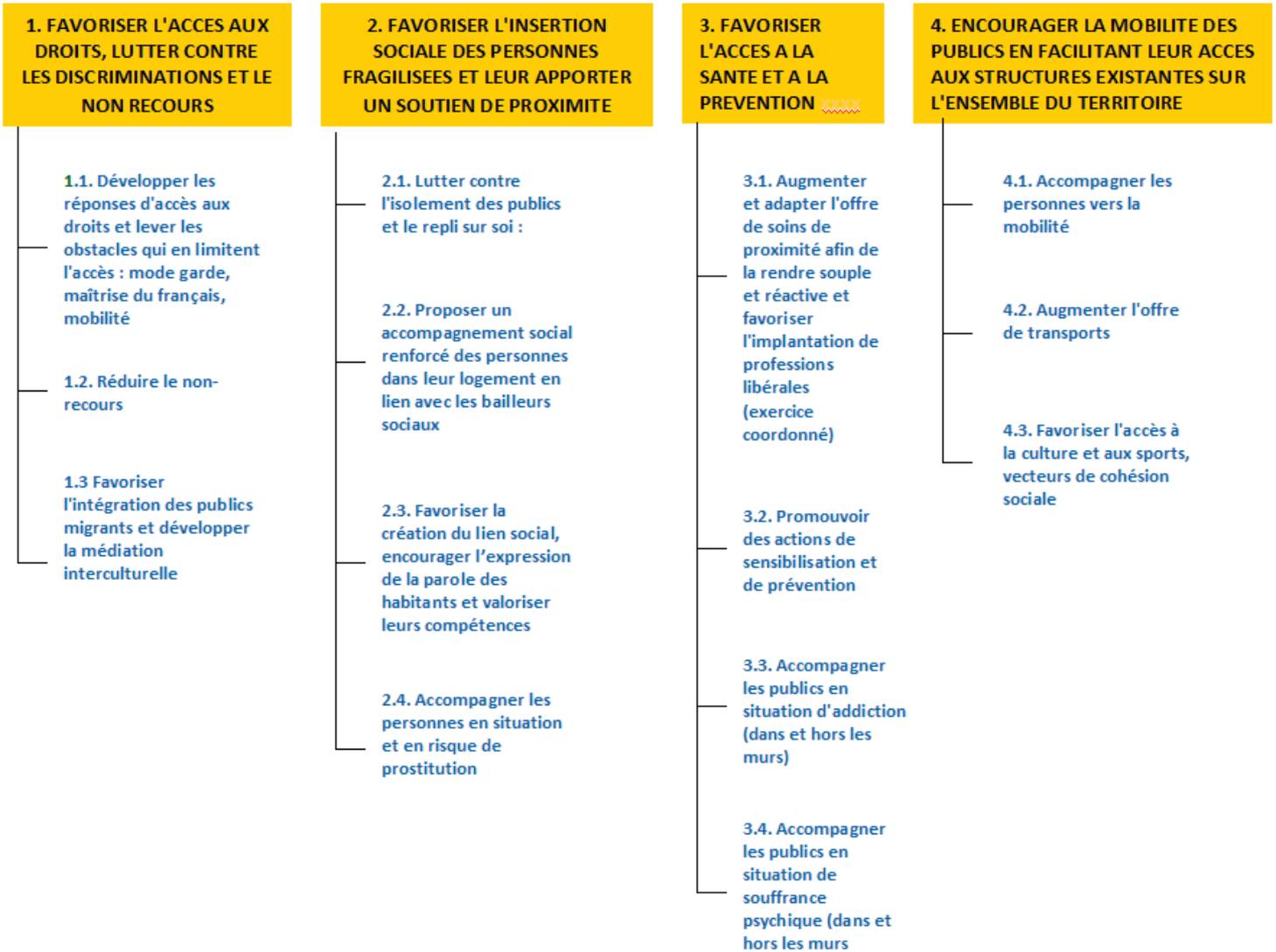


Copyright Annemasse Agglo



Les populations fragilisées, l'accès aux droits et à la santé

❖ Arbre des objectifs





❖ **Détail des objectifs opérationnels, projets d'actions et ressources mobilisables**

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 :
FAVORISER L'ACCES AUX DROITS, LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE NON RECOURS**

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
1.1. Développer les réponses d'accès aux droits et lever les obstacles qui en limitent l'accès : mode garde, maîtrise du français, mobilité	<p>Adapter les modalités de réponse : développer l'offre sous forme de permanences sans rendez-vous</p> <p>S'appuyer sur la MJD, qui est l'outil adapté pour apporter le socle d'informations de 1er niveau</p> <p>Développer les lieux qui ont pour vocation de "points d'ancrage"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accueil "1er niveau d'information" • Favoriser la création d'espaces de proximité dans les quartiers, points de rencontres et d'ancrage, où seraient représentés différents acteurs de l'accompagnement • Renforcer la capacité de la Maison de Justice et du Droit à répondre aux besoins (permanences sans rendez-vous) • Systematiser l'accès à la CMU-Complémentaire des publics bénéficiaires du RSA Socle • Faciliter les modes de garde ponctuels (type halte garderie) • Initier un travail de mise en cohérence des différents outils existants afin d'améliorer la réponse aux besoins • Poursuivre et développer les rendez-vous du Droit de la CAF 	<p>Tribunal de Grande Instance de Thonon</p> <p>Maison de Justice et du Droit</p> <p>ALM</p> <p>Pôles médico-sociaux</p> <p>Accueil de jour</p> <p>CAF</p> <p>CCAS - Mairies</p> <p>Points informations jeunesse</p> <p>Croix Rouge</p> <p>Associations</p> <p>CRIA</p> <p>ADIL</p> <p>PJJ</p> <p>FOL</p> <p>Ligue des Droits de l'Homme</p>
1.2. Réduire le non-recours	<p>Besoin de mise en cohérence des outils d'apprentissage du français en lien avec le CRIA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le travail de médiation et d'accompagnement de proximité des publics • Elaborer un plan territorial de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et pour la promotion de la citoyenneté • Développer les sensibilisations et les formations à destination des jeunes et des adultes sur le racisme et les discriminations • Porter une attention particulière à destination des publics migrants vieillissants qui rencontrent des problèmes de santé • Promouvoir des actions (ou événements) en faveur de l'interculturalité 	<p>Tribunal de Grande Instance de Thonon</p> <p>Associations (YELEN, AFIAA, Association des Hispano Américains de France,...)</p> <p>Collectif de lutte contre les discriminations</p> <p>Défenseur Des Droits</p>
1.3. Favoriser l'intégration des publics migrants et développer la médiation interculturelle	<p>Travailler sur l'accompagnement des publics d'un côté tout en sensibilisant la population en général à la lutte contre le racisme et les discriminations de l'autre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le travail de médiation et d'accompagnement de proximité des publics • Elaborer un plan territorial de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et pour la promotion de la citoyenneté • Développer les sensibilisations et les formations à destination des jeunes et des adultes sur le racisme et les discriminations • Porter une attention particulière à destination des publics migrants vieillissants qui rencontrent des problèmes de santé • Promouvoir des actions (ou événements) en faveur de l'interculturalité 	<p>Tribunal de Grande Instance de Thonon</p> <p>Associations (YELEN, AFIAA, Association des Hispano Américains de France,...)</p> <p>Collectif de lutte contre les discriminations</p> <p>Défenseur Des Droits</p>



**ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 :
FAVORISER L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES FRAGILISEES ET LEUR APPORTER
UN SOUTIEN DE PROXIMITE**

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
<p>2.1. Lutter contre l'isolement des publics et le repli sur soi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les familles monoparentales (thème transversal) - Accompagner les personnes vieillissantes - Accompagner les jeunes en situation de précarité (thème transversal) 	<p>Accompagner les personnes vers l'autonomie lorsque cela est possible. En revanche, nécessité d'adapter l'accompagnement à destination des personnes qui se situent très en amont de l'autonomie</p> <p>Travail sur la mise en cohérence des acteurs autour des publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le repérage des personnes en difficulté en s'appuyant sur un réseau d'acteurs présents dans le quartier • Travailler sur la mobilité des acteurs et des professionnels : favoriser les interventions hors les murs • Développer l'identification de "locataires référents" et valoriser leur rôle • Tisser et activer un réseau d'acteurs lorsqu'une personne en difficulté est repérée 	<p>Associations</p> <p>Mairies (CCAS)</p> <p>Services sociaux (Mairies, Agglomération, PMS)</p>
<p>2.2. Proposer un accompagnement social renforcé des personnes dans leur logement en lien avec les bailleurs sociaux</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Développer les modes de gardes ponctuels et permanents (multi-accueil) • Accompagner spécifiquement les seniors en lien avec les bailleurs sociaux afin de faciliter leur quotidien 	
<p>2.3. Favoriser la création du lien social, encourager l'expression de la parole des habitants et valoriser leurs compétences</p>	<p>S'appuyer sur la dynamique et le développement des Conseils Citoyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la création d'espaces de proximité dans les quartiers, points de rencontre et d'ancrage, où seraient représentés différents acteurs de l'accompagnement (idem OS1 - 1.1) • Travailler sur l'accueil des nouveaux arrivants (Guide d'accueil, rencontres avec les locataires référents, visite de courtoisie...) • Encourager la solidarité entre les habitants et les réseaux d'entraide (Echanges de compétences, de savoirs, de services, écrivain public,...) • Soutenir des actions collectives (projets artistiques, jardins partagés, jardins familiaux...) 	
<p>2.4. Accompagner les personnes en situation et en risque de prostitution</p>	<p>S'appuyer sur la complémentarité des professionnels pour faciliter l'orientation et l'accompagnement des personnes en risque et des personnes prostituées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire au repérage des personnes en difficulté • Poursuivre et développer le travail d'accompagnement social du public 	<p>Association ALC</p> <p>CISPD</p>



**ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 :
FAVORISER L'ACCES A LA SANTE ET A LA PREVENTION**

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
3.1. Augmenter et adapter l'offre de soins de proximité afin de la rendre souple et réactive et favoriser l'implantation de professions libérales (exercice coordonné)	Travailler sur l'adaptation de l'offre à travers notamment des permanences sans rendez-vous Développer le travail en réseau autour d'un pôle de santé qui intégrerait différents acteurs (ex. travailleurs sociaux,...) de manière à garantir aux personnes des parcours de soin Favoriser l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans un premier temps et l'étendre plus largement à un réseau de santé dans un second • Permettre le déploiement de la permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) 	Contrat Local de Santé
3.2. Promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention	Nécessité de développer des actions spécifiques à destination des habitants des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires (Cohérence entre les différents CESC) • Favoriser le développement de l'offre de la CPAM dans les quartiers (Bilans de santé,...) • Favoriser la pratique d'activité physique en tant que facteur de santé • Permettre aux personnes de devenir actrices de leur propre santé (approche de santé communautaire à travers la notion de "pairs aidant") 	CISPD Bilan de santé CPAM Etablissements scolaires CSAPA Associations Contrat Local de Santé
3.3. Accompagner les publics en situation d'addiction (dans et hors les murs)	S'appuyer sur un réseau d'acteurs pour le repérage des personnes et leur accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le repérage des personnes en difficulté • Poursuivre et développer l'accompagnement des publics • Favoriser les interventions hors les murs lorsque les situations le nécessitent 	Associations CSAPA (APRETO, ANPAA) Contrat Local de Santé CISPD
3.4. Accompagner les publics en situation de souffrance psychique (dans et hors les murs)	S'appuyer sur un réseau d'acteurs pour le repérage des personnes et leur accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le repérage des personnes en difficulté en s'appuyant sur le réseau des acteurs du territoire • Poursuivre et développer l'accompagnement des publics • Favoriser les interventions hors les murs lorsque les situations le nécessitent 	EPSM (EMP, CMP,...) Services sociaux (PMS, CCAS, Accueil de jour) Conseil Local de Santé Mentale CISPD Contrat Local de Santé





ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 :
ENCOURAGER LA MOBILITE DES PUBLICS EN FACILITANT LEUR ACCES AUX
STRUCTURES EXISTANTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
4.1. Accompagner les personnes vers la mobilité	Rendre accessible l'offre de service Adapter les réponses en développant le fait d'"aller vers" les habitants dans un premier temps pour les amener à se déplacer ensuite vers les structures de droit commun	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur la mobilité des acteurs et des professionnels: favoriser les interventions hors les murs lorsque les situations le nécessitent • Accompagner les personnes vers l'autonomie notamment par la mise en place de baux glissants 	Médiateurs sociaux Associations (Promob,...)
4.2. Augmenter l'offre de transports (thème transversal)		<ul style="list-style-type: none"> • Porter une attention particulière à l'offre de transport des quartiers vers les équipements et services publics 	Annemasse Agglo TP2A
4.3. Favoriser l'accès à la culture et aux sports, vecteurs de cohésion sociale		<ul style="list-style-type: none"> • Initier une coordination entre les structures culturelles, les acteurs sociaux, les médiateurs et l'Education Populaire de manière à travailler de concert sur des projets artistiques 	Associations Equipements culturels et sportifs



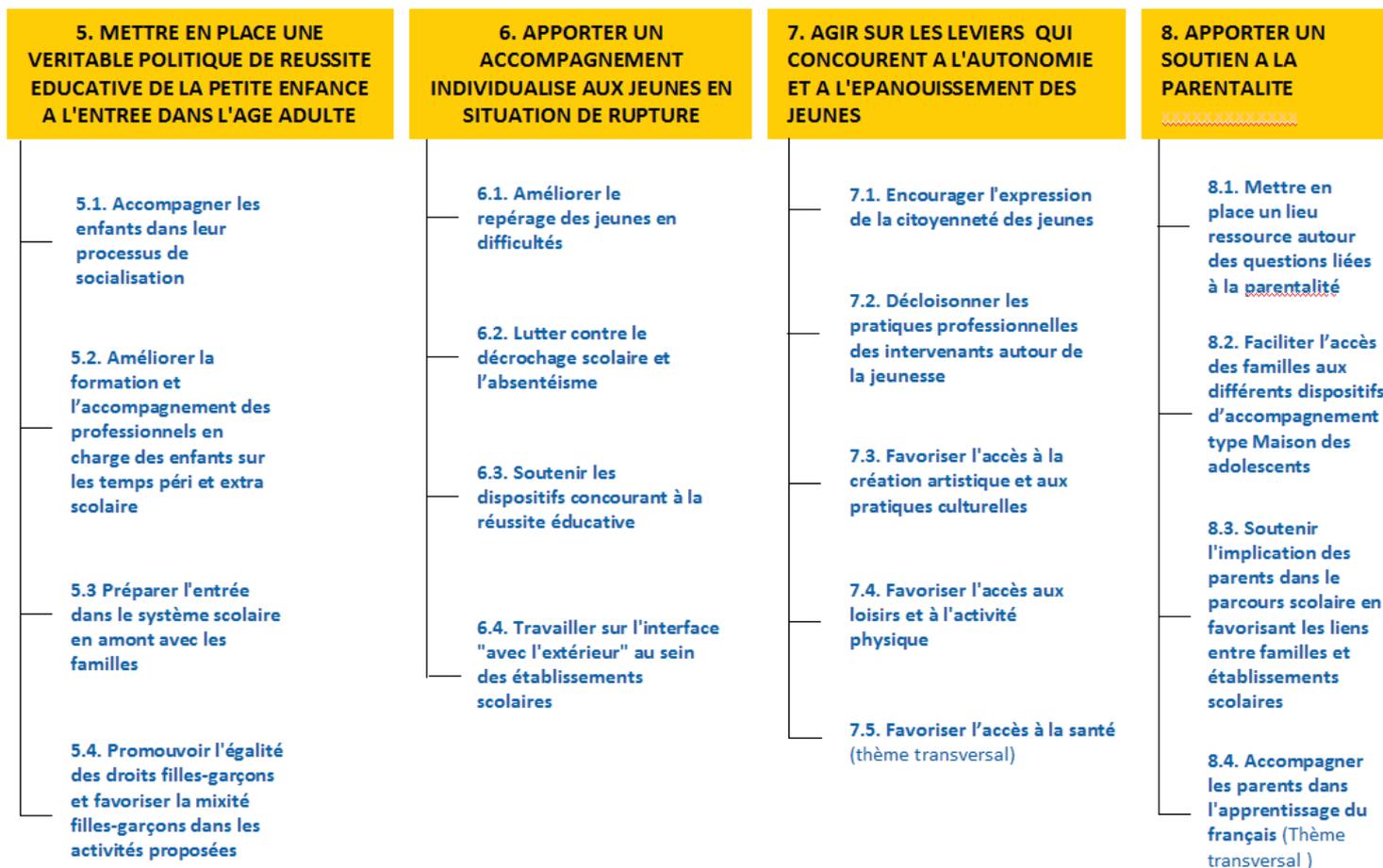
Projet Culturel - Copyright Mairie d'Ambilly





La réussite éducative, la petite enfance, la jeunesse et la parentalité

❖ Arbre des objectifs





❖ **Détail des objectifs opérationnels, projets d'actions et ressources mobilisables**

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°5:
METTRE EN PLACE UNE VERITABLE POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE DE LA PETITE
ENFANCE A L'ENTREE DANS L'AGE ADULTE**

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
<p>5.1. Accompagner les enfants dans leur processus de socialisation</p>	<p>Nécessité de mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des établissements scolaires et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire</p> <p><u>En ce qui concerne l'accès à la culture :</u></p> <p>Nécessité de passer d'une logique de "consommation" à la "construction d'un parcours" de l'enfant et du jeune (pas de catalogue d'actions - ex : pas de spectacle sans travail avant et après)</p> <p>Travail de sensibilisation à faire à destination des enseignants sur l'offre proposée</p> <p>Harmonisation de la démarche à l'échelle d'agglomération</p> <p><u>En ce qui concerne l'accès à l'activité physique :</u></p> <p>Nécessité de faire découvrir certains sports aux jeunes de manière à ce qu'ils ne se limitent pas dans leur choix.</p> <p>Développer en parallèle de la compétition, l'éducation sportive, le sport loisir, le sport santé, le sport scolaire, l'éducation sportive</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser l'esprit du PEDT sur l'ensemble des quartiers Politique de la Ville • Porter une attention particulière aux publics des quartiers prioritaires dans les PEDT en annexant une déclinaison spécifique « quartier » • Travail sur le rapprochement des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) avec création éventuelle d'un CESC inter-établissements • Réunir l'ensemble des acteurs de communauté éducative lors de rencontres régulières sur l'éducation • <u>Dans le domaine de la culture, initier une coordination à l'échelle intercommunale afin de :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ permettre aux jeunes de devenir acteurs d'un véritable parcours artistique, ○ accompagner les enseignants dans l'élaboration de projets pédagogiques en amont et en aval ○ permettre aux acteurs culturels de présenter leur offre et d'augmenter sa lisibilité • Travail avec l'ensemble des acteurs du sport pour faire découvrir de nouvelles activités physiques que les jeunes n'ont pas l'habitude de pratiquer • Inciter les clubs sportifs à développer les activités de loisir en parallèle de la compétition • Développer les équipements de proximité permettant une pratique libre non fédérée (accès libre aux équipements) 	<p>PEDT (en cours dans certaines communes)</p> <p>Politique jeunesse des communes</p> <p>CISPD</p> <p>Education nationale (construction d'un parcours artistique et culturel avec temps forts,)</p> <p>PJJ (exemples d'outils expo 10/18 dans établissements scolaires,...)</p> <p>Annemasse Agglo</p> <p>Structures culturelles et sportives</p>



<p>5.2. Améliorer la formation et l'accompagnement des professionnels en charge des enfants sur les temps péri et extra scolaire</p>	<p>Travailler sur les difficultés rencontrées par les animateurs dans leur positionnement</p> <p>Formation de base insuffisante, statuts souvent précaires (courte durée), manque de valorisation et reconnaissance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la professionnalisation et la formation continue des animateurs • Envisager l'intervention la PJJ sur des thèmes d'information dans les formations 	<p>Expérience de formation (EBAG) à destination des animateurs périscolaires (Annemasse Agglo)</p> <p>Education nationale Agglo et communes</p>
<p>5.3. Préparer l'entrée dans le système scolaire en amont avec les familles</p>	<p>Nécessité d'entrer en lien avec les parents avant les trois ans de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les expériences de mobilisation des parents d'enfant de moins de 3 ans et les promouvoir (ex. : actions à destination des parents du PRE de Gaillard autour de rencontres à thème) 	<p>Expériences PRE</p>
<p>5.4. Promouvoir l'égalité des droits filles-garçons et favoriser la mixité filles-garçons dans les activités proposées</p>	<p>Travail en direction des clubs sportifs sur l'offre</p> <p>Travail en direction des parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les clubs sportifs à la mixité fille-garçon 	<p>Services sports communes et Annemasse Agglo</p> <p>Collectif de lutte contre les discriminations</p> <p>Equipements sportifs</p> <p>Clubs sportifs</p>



Copyright Robin Retok



**ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 :
APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE AUX JEUNES EN SITUATION DE
RUPTURE**

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
6.1. Améliorer le repérage des jeunes en difficulté	<p>Limiter le temps de latence : période entre le décrochage et le 1er contact avec une structure d'accompagnement</p> <p>Tenir compte d'un "phénomène de décrochage" alimenté par la proximité de la Suisse</p> <p>Améliorer le lien entre l'établissement scolaire et les acteurs compétents du territoire en amont du décrochage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les Ateliers Prévention de regards croisés sur les situations (Conseil Départemental) • Articulation avec le groupe "Suivi socio éducatif" du CISPD • Mettre en place un partenariat avec les acteurs compétents (hors établissements scolaires) dès les premiers signes du décrochage (ex : lorsqu'un processus d'exclusion est engagé) 	<p>Atelier Prévention (Conseil Départemental)</p> <p>Groupe "accompagnement socio-éducatif" du CISPD</p> <p>Education Nationale</p> <p>PRE</p> <p>Associations (Passage, Mission Locale,...)</p>
(suite) 6.2. Lutter contre le décrochage et l'absentéisme	<p>Promouvoir les formations par alternance en s'appuyant sur un réseau d'entreprises citoyennes.</p> <p>Développer un espace ressource et de médiation sur les questions d'apprentissage.</p> <p>Accompagner les dispositifs innovants comme le But de l'emploi sur la commune de Gaillard</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter des accompagnements à la carte pour des jeunes dont le parcours est bloqué (ex: dispositif Itinérances) 	<p>Education Nationale</p> <p>Mission Locale</p> <p>PRE</p> <p>Passage</p> <p>Communes</p> <p>PJJ (expérimentation d'une action pour les mineurs sous mains de justice)</p>
6.3. Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative	<p>S'appuyer sur un réseau d'acteurs pour le repérage des personnes et leur accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et développement des Programmes de Réussite Educative • Coordination REP dans le 1er degré • Initier une réflexion sur la mise en place d'une plateforme d'entrée et sortie permanente (ex.: Ecole de la 2ème chance) 	<p>Communes</p> <p>Etat</p> <p>Education nationale</p> <p>Partenaires médico-sociaux</p>
6.4. Travailler sur l'interface "avec l'extérieur" au sein des établissements scolaires	<p>Faciliter et améliorer les relations entre l'école et les familles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poste de médiation en milieu scolaire (écoles primaires : équivalent de la vie scolaire) • Action « Ouvrir l'école aux parents » 	<p>Communes</p> <p>Etat</p> <p>Education nationale</p> <p>Partenaires médico-sociaux</p>



**ORIENTATION STRATEGIQUE N°7 :
AGIR SUR LES LEVIERS QUI CONCOURENT A L'AUTONOMIE ET
A L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES**

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
7.1. Encourager l'expression de la citoyenneté des jeunes à travers : - leur participation et leur représentativité dans les instances de décision - la valorisation de projets mise en place pour et par les jeunes - l'amélioration de la connaissance des pratiques et des besoins des jeunes en les associant au démarrage des projets	Développer une véritable politique de participation citoyenne des jeunes à la vie du quartier et de la commune	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la représentativité des jeunes dans les conseils citoyens • Ouvrir des places aux jeunes dans le plus d'instances possibles (CA, CMJ...) et les accompagner • Poursuivre le travail initié avec un groupe de jeunes dans le cadre du Forum de la Semaine des Adolescents 	Semaine de l'adolescence Conseils de vie lycéenne
7.2. Décloisonner les pratiques professionnelles des intervenants autour de la jeunesse	Travail sur l'articulation et la complémentarité entre les acteurs existants dans le but de mieux mobiliser le droit commun	<ul style="list-style-type: none"> • Création de Pôles Jeunesse E.P.I éducation / prévention /insertion 	Maison des adolescents
(suite) 7.3. Favoriser l'accès à la création artistique et aux pratiques culturelles	Travail sur la co-construction avec les jeunes autour d'un projet avec une production finale commune	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la médiation en lien avec les structures culturelles • Réflexions à engager sur "les nouveaux commanditaires" en lien avec les Conseils Citoyens notamment (projets où les habitants sont les commanditaires) • Cf actions O.S.1 O.01.1 	
7.4. Favoriser l'accès aux loisirs et à l'activité physique	Favoriser la construction de parcours complet de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Initier un travail avec les clubs sportifs et favoriser la présentation de leurs activités dans le quartier • Encourager la mixité fille-garçon • Travailler sur la mobilisation des parents en tant qu'accompagnants pour les sorties sportives • Cf actions O.S.1 O.01.1 	Expériences menées par la Ville d'Annemasse Expérience menée par Passage
7.5. Favoriser l'accès à la santé (thème transversal)			



ORIENTATION STRATEGIQUE N°8 : APPORTER UN SOUTIEN A LA PARENTALITE

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
8.1. Mettre en place un lieu ressource autour des questions liées à la parentalité	Plusieurs actions sont mises en place sans nécessairement être coordonnées les unes avec les autres	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et renforcer des ateliers autour de la parentalité • Mettre en place une instance de soutien à la parentalité Possibilité d'intervention de la PJJ auprès des parents 	Point Ecoute Parent (Passage) Maison des adolescents (MDA) PRE PJJ
8.2. Faciliter l'accès des familles aux différents dispositifs d'accompagnement type Maison des adolescents		<ul style="list-style-type: none"> • Développer les lieux d'accueil Parents Enfants 	
8.3. Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire en favorisant les liens entre familles et établissements scolaires	Ouvrir l'école aux parents Travail à mener en direction des familles de manière à encourager leur participation aux activités	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un poste de médiation en milieu scolaire • Intégration des parents dans les projets • Encourager et valoriser la participation des parents : formaliser des temps de rencontres avec les parents 	
8.4. Accompagner les parents dans l'apprentissage du français (Thème transversal)		<ul style="list-style-type: none"> • Initier un travail de mise en cohérence des différents outils existants afin d'améliorer la réponse aux besoins 	



Projet Culturel Le Labo – Ville-la-Grand – Copyright Sophie Goyard



B. Pilier développement économique et accès à l'emploi

Le diagnostic participatif : les faits marquants

❖ Des problématiques spécifiques liées à la situation transfrontalière

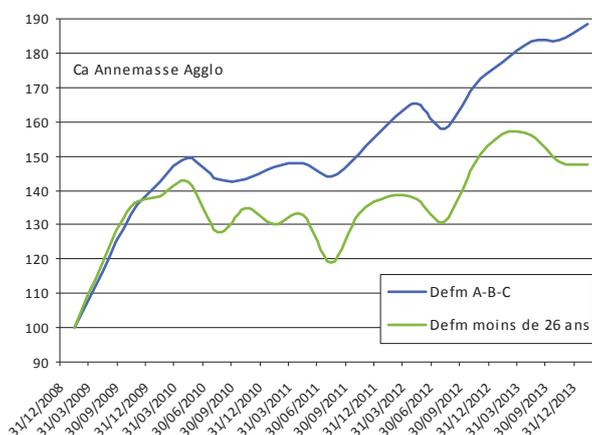
Si la dynamique économique du territoire reste importante (taux de création d'emploi parmi les plus élevés de Rhône-Alpes dans les 5 dernières années), le développement de l'emploi reste néanmoins bien plus faible que l'augmentation de la population, ce qui se traduit par une diminution du taux d'emplois par habitant. Cette évolution est liée à la très forte **attractivité de l'économie genevoise**, grosse créatrice d'emploi, qui attire de plus en plus de frontaliers : leur taux sur Annemasse-Agglomération a fortement augmenté dans les dernières années, et le territoire se transforme petit à petit en « banlieue » de Genève. La ressource économique indéniable offerte par la situation frontalière de l'agglomération engendre un certain nombre de problématiques, notamment celui de l'accompagnement vers l'emploi transfrontalier dont la réalisation est notablement compliquée pour les structures françaises, et ce d'autant plus pour les publics fragilisés. Les effets de la crise économique qui se font connaître aussi en Suisse ne va pas sans interroger quant aux limites de ce gisement d'emplois, et quant aux capacités du territoire de l'agglomération à faire face à une nouvelle demande d'emploi.

- **Un territoire qui n'est actuellement pas en mesure d'offrir suffisamment d'emploi à sa population active** : le taux de polarisation de l'emploi est bien plus faible que celui des autres agglomérations de Haute-Savoie et de Rhône-Alpes : 70 emplois salariés pour 100 actifs (22 700 emplois salariés pour 33 600 actifs).
- **Un grand nombre de frontaliers** : près de 17 000 titulaires d'un permis frontalier genevois dans l'agglomération (+ 5,9 % entre 2012 et 2013, soit 940 frontaliers supplémentaires). Les principales communes françaises qui regroupent les frontaliers sont Annemasse (5 600 frontaliers) et Gaillard (2 500 frontaliers).
- **Un moindre accès à l'emploi frontalier pour les actifs les moins qualifiés** : à l'échelle des communes irisées de l'agglomération, seul un quart des actifs travaillant dans les communes y résident également. Les Iris Perrier Sud, Livron Perrier et Château Rouge présentent les pourcentages les plus élevés d'actifs en emploi résidant dans la commune. Les Iris Perrier Sud, Livron Perrier et Château Rouge présentent les pourcentages les plus élevés d'actifs en emploi résidant dans la commune. Cela semble également indiquer un moindre accès à l'emploi frontalier pour des actifs insuffisamment diplômés.

❖ La marque du chômage

- **Au 31/12/2014, la Communauté d'Agglomération compte 7 736 DEFM de catégories ABC.** Ils n'étaient que 3 626 fin 2008. Leur nombre a presque doublé en l'espace de cinq ans.
- La progression du nombre de DEFM de moins de 25 ans a également été importante (+47% entre fin 2008 et fin 2013) mais elle a été moins forte que celle du total des DEFM.

Evolution des DEFM de catégorie A-B-C (base 100) Source :
Pôle Emploi





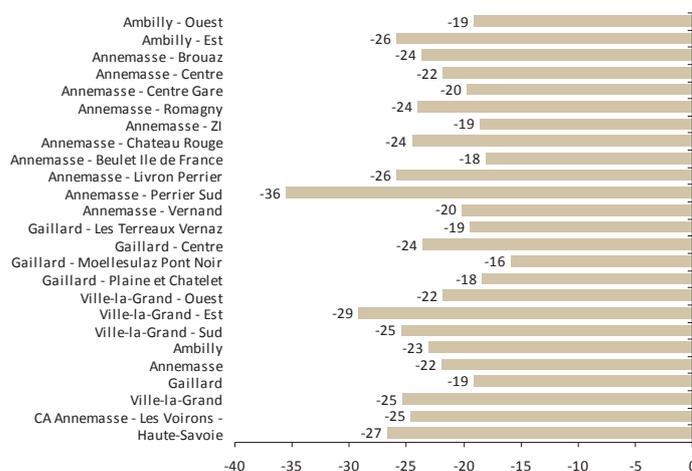
- **Des écarts particulièrement marqués sur les quartiers prioritaires** : les Iris Perrier Sud et Livron Perrier affichent un indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) de 24% et 27 % contre un indice de 8.4% pour les communes Irisées de l'agglomération. L'évolution de l'indice de chômage entre 2009 et 2011 a été défavorable pour la quasi totalité des territoires et plus particulièrement pour l'Iris Perrier Sud. Les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants des quartiers, en particulier expliquées par les caractéristiques socio-économiques de la population active y résidant (niveau de diplôme, mobilité, éloignement de l'emploi...) auxquelles s'ajoute un « effet quartier » discriminant.
- **Une inadéquation entre les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi**. Dans un contexte de crise où les emplois se tertiarisent et se maintiennent difficilement dans le secteur industriel, ce décalage est d'autant plus marqué dans les quartiers prioritaires. En effet, si le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires progresse, l'écart avec le territoire communautaire s'accroît.

❖ Des publics plus fragiles

- **Des femmes plus souvent inactives** : entre 1999 et 2010, les écarts homme/femme se sont réduits. Quand le taux d'activité a progressé de 1 point chez les hommes, il a gagné 7 points chez les femmes. La part des femmes actives reste cependant systématiquement plus faible que celle des hommes, quel que soit le territoire observé. L'écart est le plus grand est constaté pour les Iris Perrier Sud, Livron Perrier et Château Rouge (entre -15 et -31 points ; contre -9 points à l'échelle de la communauté d'agglomération). Par ailleurs, le taux d'activité féminin a perdu 6 points sur Livron Perrier. La crise économique a ainsi eu pour effet une baisse du taux d'activité féminin dans certains quartiers de la politique de la ville, ce qui traduit un retrait de ces femmes – volontaire ou non – du marché du travail. Il n'est pas aisé de déterminer les raisons pour lesquelles les femmes dans les quartiers politique de la ville se retirent du marché du travail. Des études évoquent plusieurs hypothèses : le niveau de formation des femmes, les conditions générales sur le marché du travail et les « attitudes culturelles ». Ces situations peuvent être choisies mais aussi subies (par exemple à cause de charges familiales telles que la garde des enfants ou encore à cause d'une maladie).
- **Le travail à temps partiel largement sur-représenté chez les femmes** : à l'échelle de l'agglomération, 8% des salariés hommes sont à temps partiel, contre 32% des salariées femmes. Le taux est sensiblement plus fort pour les femmes sur l'Iris Perrier Sud: 43%. Les femmes sont toujours plus concernées que les hommes et l'écart de taux entre les quartiers n'est jamais inférieur à 16 points. Il atteint 36 points sur l'Iris Perrier Sud et 29 points sur l'Iris Ville-la-Grand Est

Écart entre hommes et femmes de la part des temps partiel parmi les salariés de 15 ans ou plus (valeur en points)

Source : Insee, RP 2010



Note de lecture : un écart positif indique une sur-représentation des hommes. Inversement, un écart négatif indique une sur-représentation des femmes.





- **Des jeunes plus souvent touchés par le chômage :** sur les communes irisées de l'agglomération, l'indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) des moins de 25 ans atteint 14% : il est particulièrement important pour les Iris de Perrier Sud (22%), d'Annemasse Centre (21%) et de Livron Perrier (19%). Ces populations jeunes « cumulent » souvent des critères freinant particulièrement leur insertion professionnelle, à savoir le faible niveau de qualification et la nationalité étrangère et/ou issue de l'immigration. Sur le territoire, au 31/12/2014, la Mission locale suivait 444 jeunes sur les anciens quartiers CUCS d'Annemasse et de Gaillard, dont 224 sur les périmètres réglementaires.
- **Concernant les 50 ans et plus,** l'indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) atteint 14% à l'échelle des communes irisées de l'agglomération. L'Iris Perrier Sud, avec un indice égale à 30%, est nettement le quartier le plus touché.
- **Une population immigrée² qui présente un risque de chômage et de précarité dans l'emploi plus élevé** que la population non immigrée : l'écart entre les deux populations est de 9 points pour l'indice de chômage et de 5 points pour la part de salariés en contrats précaires. Cette population dispose en moyenne d'un niveau de diplôme moins élevé.

❖ Un développement économique à conforter dans les quartiers prioritaires

- **Annemasse Agglo, premier pôle urbain et économique du Genevois français** avec un tissu de plus de 4 700 établissements et un rythme de plus de 750 créations annuelles.
- **Des habitants des quartiers prioritaires qui peinent à bénéficier de la dynamique économique de l'agglomération :** les quartiers prioritaires présentent peu d'activités économiques et d'emplois, malgré la présence d'administrations (Pôle Emploi, La Poste centrale d'Annemasse, Mission Locale, CIO,... sur le quartier du Perrier) et de commerces de proximité. Les Iris Livron Perrier et Perrier Sud ne comptent respectivement que de 26 et 18 établissements pour 1000 habitants. La moyenne communale est de 72 et celle de la communauté d'agglomération s'établit à 59. Or, la présence d'entreprises sur les quartiers politique de la ville participe à la mixité fonctionnelle des territoires, dans le sens où cela contribue à la diversification des fonctions attendues sur ces quartiers. Ces derniers ne doivent pas en effet être seulement des lieux de logement mais également d'activité, d'accès aux commerces, aux équipements, à la culture, aux loisirs...
- **Un développement d'activité qui butte sur l'absence de fonciers** disponibles nécessaires à la création d'entreprises
- **La mobilité des habitants, un élément clé pour accéder à l'emploi.** Si la desserte en transports en commun des quartiers s'améliore, la voiture personnelle demeure le moyen privilégié pour couvrir le nombre d'emplois potentiels le plus élevé. En ce sens, le faible taux d'équipement en voiture des habitants des quartiers est pour eux un frein à l'emploi significatif.

❖ D'importants moyens d'accompagnement vers l'emploi à optimiser

- **Une offre importante de démarches d'appui en direction des demandeurs d'emploi dont il convient que les habitants du quartier puissent s'en saisir de manière toujours plus forte**

Perspectives issues de bilan du CUCS

Les habitants et partenaires ont donné de nombreuses pistes à explorer pour favoriser l'emploi, notamment celui des jeunes dans les quartiers

² Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France





Enjeux issus du diagnostic, de l'évaluation du CUCS et de la Conférence des Acteurs

- Renforcer les dispositifs au service de l'insertion professionnelle, notamment auprès des jeunes, des femmes, des populations immigrées
- Créer des liens plus directs entre populations cibles et entreprises locales
- Définir une vraie stratégie emploi-formation pour les habitants des quartiers,
- Favoriser la première expérience de travail pour les jeunes au sein des entreprises et des services municipaux,
- Renforcer l'Insertion par l'Activité Economique
- Favoriser la mobilité
- Etendre les clauses d'insertion à l'échelle intercommunale
- Favoriser l'apprentissage de la langue française
- Assurer la présence de Pôle emploi et de la Mission locale dans les quartiers
- Aider à la création et à la définition d'un projet, favoriser l'initiative
- Trouver ou inventer les moyens pour atteindre les publics qu'on ne touche pas avec les outils standards
- Etre capable de renforcer les démarches en direction des publics identifiés pour lesquels on reste inopérant
- Valoriser et mettre en réseau les acteurs

L'avis des habitants :

Premiers éléments issus du Conseil Citoyen d'Annemasse

Favoriser la création d'entreprises et l'installation d'artisans
 Permettre d'offrir aux élèves la possibilité de découvrir le monde de l'entreprise
 Instaurer une charte développement durable dans les entreprises
 Créer des rues plus commerçantes et faciliter l'accès aux commerces
 Mutualiser certains services afin de réduire les coûts

Premiers éléments issus du Conseil Citoyen de Gaillard

Accroître l'offre commerciale de proximité (mesures d'incitations et d'accompagnement)
 Créations de dispositifs d'accompagnement pour favoriser l'émergence d'initiatives créatrices d'emplois ou d'activités.

Favoriser la mobilité, améliorer les réseaux de transport





Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels

Pilier « développement économique et accès à l'emploi »

Activité économique et commerciale en berne, faible présence des services à la population, taux de chômage plus élevé que dans le reste de la ville, faible niveau de qualification de la population caractérisent la situation des quartiers relevant de la politique de la ville.

Or, le développement économique, l'accès à l'emploi et la formation constituent des attentes majeures des habitants. Aborder conjointement ces dimensions, c'est reconnaître que des énergies, des savoirs faire existent sur ces territoires, que les quartiers prioritaires sont également des territoires économiques parmi d'autres et que l'accès à la formation doit être largement consolidé.

La question du développement économique des quartiers a d'ailleurs été très souvent un volet peu travaillé des CUCS alors que l'emploi est un véritable vecteur d'intégration sociale. A cet effet, l'agglomération annemassienne poursuit comme objectif, dans le cadre du prochain Contrat de Ville, de développer une politique de l'emploi et de l'entrepreneuriat ambitieuse pour ses quartiers.

Les enjeux transversaux, qui mettent en lien développement économique et emploi peuvent se résumer ainsi :

- Intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique économique métropolitaine
- Assurer l'autonomie des publics par le développement économique et l'accompagnement à l'emploi
- Faire de l'économique un facteur d'attractivité pour les quartiers de la politique de la ville



Copyright Mairie de Gaillard



❖ Arbre des objectifs

9. DEFINIR UNE STRATEGIE GLOBALE EMPLOI – FORMATION POUR MOBILISER LES PUBLICS ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET LES ENTREPRISES

- 9.1. Améliorer la coordination des acteurs emploi-formation et des outils
- 9.2. Améliorer l'accueil et l'information à destination des habitants du quartier
- 9.3. Adapter les outils de recrutement de droit commun pour mieux cibler les publics
- 9.4. Mobiliser l'économie locale : favoriser la rencontre entre les besoins des entreprises en général et les potentialités des quartiers
- 9.5. Structurer une offre de formation adaptée et accessible sur des secteurs porteurs du territoire
- 9.6. Lever les obstacles à l'insertion professionnelle des publics
- 9.7. Travailler les « conditions de la réussite » : savoirs de base, réussite éducative,...
- 9.8. Porter une attention particulière à destination des publics jeunes, femmes et population immigrées (démarches ciblées)

10. ENCOURAGER LA CREATION D'ENTREPRISES ET SOUTENIR L'INITIATIVE

- 10.1. Proposer un accompagnement personnalisé des porteurs de projets potentiels et valoriser des parcours de réussite
- 10.2. Améliorer la lisibilité des différents acteurs de la création d'entreprise pour une meilleure information du public
- 10.3. Favoriser l'implantation d'entreprises et d'activités économiques afin de rendre le quartier plus attractif et soutenir la revitalisation économique dans des espaces de proximité

11. TRAVAILLER SUR LE POSITIONNEMENT DES SERVICES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- 11.1. Travailler sur la qualité de l'accueil des publics pour améliorer le lien de confiance entre les personnes et les services
- 11.2. Redonner toute sa dimension à la charte de la diversité
- 11.3. Promouvoir l'extension des clauses d'insertion au sein des collectivités territoriales





❖ **Détail des objectifs opérationnels, projets d'actions et ressources mobilisables**

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°9 :
DEFINIR UNE STRATEGIE GLOBALE EMPLOI - FORMATION POUR MOBILISER LES
PUBLICS ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET LES ENTREPRISES**

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
<p>1-1. Améliorer la coordination des acteurs et des outils <i>EMPLOI - FORMATION</i></p>	<p>Améliorer la lisibilité de l'offre de service et en conséquence, l'accompagnement des publics</p> <p>La structuration du SPRO dans le cadre du CTEF, courant 2015, doit permettre une harmonisation</p> <p>Le diagnostic de ce qui existe sur le territoire devra intégrer les spécificités de la Politique de la Ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration du territoire selon dispositif type PLIE • Développer le projet de Pôle de l'entrepreneuriat (avec appui possible de la CDC dans le cadre du projet ANRU) 	<p>Service Public Régional de l'Orientalion</p> <p>Comité Stratégique Territorial Emploi Formation</p> <p>Comité Technique Opérationnel</p>
<p>1-2. Améliorer l'accueil et l'information à destination des habitants des quartiers <i>EMPLOI</i></p>	<p>Possibilité d'agir avec et à partir de Pôle Emploi (ne pas minimiser le rôle de Pôle Emploi, y compris en matière de formation)</p> <p>Optimiser/densifier le rôle de relais local des MJC et des centres sociaux en direction des habitants (lien avec OS3 : formation des personnels)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monter des opérations au sein des quartiers pour accroître l'appropriation et la lisibilité des services • Déporter des services/opérateurs au plus près des habitants 	<p>Pôle Emploi</p> <p>SPE</p> <p>Mission Locale</p> <p>Cité des Métiers</p>
<p>1-3. Adapter les outils de recrutement de droit commun pour mieux cibler les publics <i>EMPLOI</i></p>	<p>Améliorer la coordination entre acteurs pour sécuriser les parcours.</p> <p>Utiliser/Mettre en œuvre la palette des outils disponibles.</p> <p>Inventer d'autres outils adaptés si besoin</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les "équipes dédiées" de Pôle Emploi • Formaliser des procédures : élaborer et instaurer des protocoles de collaboration à systématiser. • Mobilisation des contrats aidés et services civiques (contrats uniques d'insertion, emploi d'avenir, garantie jeunes) 	<p>Pôle Emploi</p> <p>SPE</p> <p>Mission Locale</p> <p>Cité des Métiers</p> <p>CCI 74</p>





<p>(suite) 1-4. Mobiliser l'économie locale : favoriser la rencontre entre les besoins des entreprises en général et les potentialités des quartiers <i>EMPLOI</i></p>	<p>Créer des liens entre les habitants et les entreprises : > "promotion de profils" pour la valorisation des publics issus des quartiers prioritaires > accentuer la "connexion" des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'implantation : trouver une coordination efficiente lors de l'implantation d'une nouvelle entreprise pour que le recrutement puisse bénéficier aux habitants des quartiers • Adaptation au poste de travail : promouvoir et recourir aux outils de Pôle Emploi (formation gratuite pour les employeurs) • Promouvoir une Charte spécifique Politique de la Ville auprès des entreprises, en lien avec la Charte de la Diversité. • Renforcer l'utilisation et la déclinaison des dispositifs régionaux 	<p>Pôle Emploi SPE Mission Locale Cité des Métiers Chambres Consulaires MED (Espace Ressources, ADEL, Club RH et dispositif RH) CAP Emploi Collectif de lutte contre les discriminations Syndicats de branche (UPA, CAPEB, BTP74)</p>
<p>1-5. Structurer une offre de formation adaptée et accessible sur des secteurs porteurs du territoire <i>FORMATION</i></p>	<p>Renforcer les dispositifs au service de l'insertion professionnelle (type IAE) et veiller à l'intégration de publics des quartiers prioritaires au sein de ces dispositifs</p> <p>Valoriser l'apprentissage et l'alternance comme moyen d'insertion sociale et professionnelle et veiller à l'intégration de publics des quartiers prioritaires au sein de ces dispositifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclinaison des outils IAE avec priorisation des publics • Travail spécifique en direction du public jeunes et des ACI • Plan de relance départemental de l'alternance (DIRECCTE) • Piste à explorer : "chantiers écoles" et MFR 	<p>Outils IAE Pôle Emploi SPE DIRECCTE Conseil Départemental Conseil Régional Mission Locale En lien et avec l'impulsion du CTO</p>
<p>1-6. Lever les obstacles à l'insertion professionnelle des publics - Travailler les "conditions de la réussite" (thèmes transversaux) <i>EMPLOI - FORMATION</i></p>	<p>Mobilité, apprentissage du français, modes de garde pour les familles monoparentales</p> <p>Savoirs de base, réussite éducative...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Donner à voir des parcours positifs, des métiers accessibles. Exemple de Mme Garde (UPA) • Dispositif de témoignage pour mettre les publics en présence de parcours de réussite 	<p>Pôle Emploi SPE Mission Locale Cité des Métiers Chambres Consulaires MED (Espace Ressources, ADEL, Club RH et dispositif RH) CAP Emploi Syndicats de branche (UPA, CAPEB, BTP74)</p>



<p>1-7. Porter une attention particulière à destination des publics jeunes, femmes et population immigrées "Démarches ciblées"</p>	<p>Notion de parrainage, d'ambassadeur, en lien avec l'ESS</p> <p>Identification d'un Espace Ressource, local ouvert pour aider, tester des idées, renforcer des initiatives</p> <p>Lien à renforcer avec les PMES du Conseil Départemental pour guider, accompagner</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif "Création Femmes" • Mobilisation de l'Adulte-Relais de la Mission Locale • But de l'Emploi • Déploiement de petits déjeuners création à destination des femmes et /ou des jeunes dans un lieu identifié au sein du quartier 	<p>ADIE</p> <p>ADISES ACTIVE</p> <p>Initiative Genevois</p> <p>CIDFF</p>
---	--	---	--

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°10 :
ENCOURAGER LA CREATION D'ENTREPRISES ET SOUTENIR L'INITIATIVE**

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
<p>10.1. Proposer un accompagnement personnalisé des porteurs de projets potentiels et valoriser des parcours de réussite</p>	<p>Repérer, inciter et accompagner les porteurs de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif CitéLab de la CDC • Initier une "Bourse aux projets" (avec valorisation des primes potentiellement accordées par les uns et les autres pour abonder le dispositif) 	<p>Pôle Emploi</p> <p>SPE</p> <p>Mission Locale</p> <p>Cité des Métiers</p> <p>Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)</p> <p>Chambres Consulaires</p> <p>MED (Espace Ressources, ADEL, Club RH et dispositif RH)</p> <p>Syndicats de branche (UPA, CAPEB, BTP74)</p> <p>Annemasse Agglo et communes</p> <p>ADIE</p> <p>CAP Emploi</p>
<p>10.2. Améliorer la visibilité des différents acteurs de la création d'entreprise pour une meilleure information du public</p>	<p>Renforcer et améliorer la visibilité de l'Espace Ressources de la MED</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau de type Créafil (Région) • Identification et optimisation de "l'espace ressource" de la MED 	<p>Pôle Emploi</p> <p>SPE</p> <p>Mission Locale</p> <p>Cité des Métiers</p> <p>Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)</p> <p>Chambres Consulaires</p> <p>MED (Espace Ressources, ADEL, Club RH et dispositif RH)</p> <p>Syndicats de branche (UPA, CAPEB, BTP74)</p>





			Annemasse Agglo et communes CAP Emploi
10.3. Favoriser l'implantation d'entreprises et d'activités économiques afin de rendre le quartier plus attractif et soutenir la revitalisation économique dans des espaces de proximité	Améliorer l'information sur les avantages fiscaux (zonage préférentiel, dégrèvements de taxes)	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de l'offre de services de la MED aux objectifs Politique de la Ville 	Pôle Emploi SPE Mission Locale Cité des Métiers Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) Chambres Consulaires MED (Espace Ressources, ADEL, Club RH et dispositif RH) Syndicats de branche (UPA, CAPEB, BTP74) Annemasse Agglo et communes



Semaine de l'adolescence 2015 - Copyright Mairie de Gaillard



ORIENTATION STRATEGIQUE N°11 : TRAVAILLER SUR LE POSITIONNEMENT DES SERVICES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS			
Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
11.1. Travailler sur la qualité de l'accueil des publics pour améliorer le lien de confiance entre les personnes et les services	<p>Accroître notre capacité à entrer en contact positivement avec tous les publics</p> <p>Retisser les liens de confiance : dépasser, par une mobilisation collective et des signaux positifs, les situations de défiance et/ou de blocage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qualification, professionnalisation des équipes FPT et partenaires • Travail sur la mixité des métiers, l'égalité • Notion d'espace ressource 	<p>Pôle Emploi</p> <p>SPE</p> <p>DIRECCTE</p> <p>Mission Locale</p> <p>Cité des Métiers</p> <p>Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)</p> <p>Chambres Consulaires</p> <p>MED (Espace Ressources, ADEL, Club RH et dispositif RH)</p> <p>Syndicats de branche (UPA, CAPEB, BTP74)</p> <p>Annemasse Agglo et communes</p> <p>CAP Emploi</p>
11.2. Redonner toute sa dimension à la charte de la diversité	<p>Reconfigurer le sens, les orientations et la déclinaison territoriale de la Charte de la Diversité</p> <p>Envisager une dimension pratique et contraignante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des services à l'égalité de traitement en lien avec le Collectif de lutte contre les discriminations 	<p>Pôle Emploi, SPE</p> <p>DIRECCTE, Mission Locale, Cité des Métiers, Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)</p> <p>Chambres Consulaires</p> <p>MED (Espace Ressources, ADEL, Club RH et dispositif RH), Syndicats de branche (UPA, CAPEB, BTP74), Annemasse Agglo et communes</p> <p>CAP Emploi</p>
11.3. Promouvoir l'extension des clauses d'insertion au sein des collectivités territoriales	<p>Favoriser l'intégration des publics des quartiers prioritaires au sein de ces dispositifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche du "facilitateur des clauses d'insertion" 	<p>Pôle Emploi, SPE,</p> <p>DIRECCTE, Mission Locale, Cité des Métiers, Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)</p> <p>Chambres Consulaires</p> <p>MED (Espace Ressources, ADEL, Club RH et dispositif RH), Syndicats de branche (UPA, CAPEB, BTP74)</p> <p>Annemasse Agglo et communes</p>





C. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Le diagnostic participatif : les faits marquants

❖ Le marché du logement : une tension entre l'offre et la demande de logements à l'échelle de l'agglomération

- **Les prix de loyers sont supérieurs à ceux de la région** : ils concurrencent les prix du secteur d'Annecy, et apparaissent nettement plus élevés que ceux d'autres agglomérations. Ces écarts sont encore plus flagrants concernant l'accès à la propriété, et plus particulièrement l'accès au logement individuel (le prix du terrain)
- **Les prix de vente s'orientent de nouveau nettement à la hausse sur le Genevois Français** : la progression entre 2010 et 2011 est de +18% pour les logements collectifs neufs et +24% pour les maisons en individuel groupé. En 10 ans, les prix des logements neufs individuels et collectifs ont doublés. Ce phénomène s'accélère sur 2012-2013.
- **Un marché locatif qui fragilise les ménages modestes en attente d'un logement social** : une grande partie des ménages qui pourraient accéder au parc social au regard de ses revenus est contrainte de s'orienter vers un logement locatif privé, faute d'offre locative sociale suffisante. Les niveaux moyens de loyers du parc privé sont souvent en décalage avec les capacités financières des nombreux ménages. 70% des ménages de l'agglomération sont éligibles à un logement social, s'ils en faisaient la demande. 56% d'entre eux avaient des ressources inférieures au plafond HLM et 31%, des ressources ne dépassant pas 60% du plafond HLM.
- **Un véritable déficit de logements très sociaux par rapport aux besoins actuels** : en 2010, les logements PLAI représentaient 2% du parc social de l'agglomération pour 86% de la demande (ménages inférieurs à 60% des plafonds PLUS).

❖ Des quartiers dont le cadre de vie souffre toujours d'un manque d'attractivité

- **Une structure de l'offre de logements des quartiers prioritaires dominée par le parc social**. Les logements sociaux présentant les loyers les plus bas se retrouvent exclusivement dans les secteurs en politique de la ville (notamment secteurs du Perrier et du Chalet sur Gaillard) et correspondent aux logements sociaux les plus anciens. Les logements sociaux produits aujourd'hui, même dans les catégories les moins chères (PLAI), sortent du fait de leur coût de construction et de leur montage financier, à des loyers nettement supérieurs. Cette situation pèse lourdement sur la mixité sociale car il n'y a pas d'alternative pour loger les personnes qui présentent les ressources les plus faibles (et qui correspondent souvent à des personnes en difficultés d'intégration) que de les repositionner sur des secteurs en politique de la ville.
- **Un « attachement » des habitants au quartier** dû, souvent, à leur difficulté à accéder à un autre logement de même qualité à un coût supportable. 43% des habitants des communes irisées de l'agglomération ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans. Le ratio est supérieur de 7 points à la moyenne départementale. Livron Perrier et Perrier Sud, présentent de faibles ratios avec un quart d'emménagés récents. Se pose alors la question du vieillissement de la population dans les quartiers prioritaires ainsi que la question de la sous-occupation de certains logements.

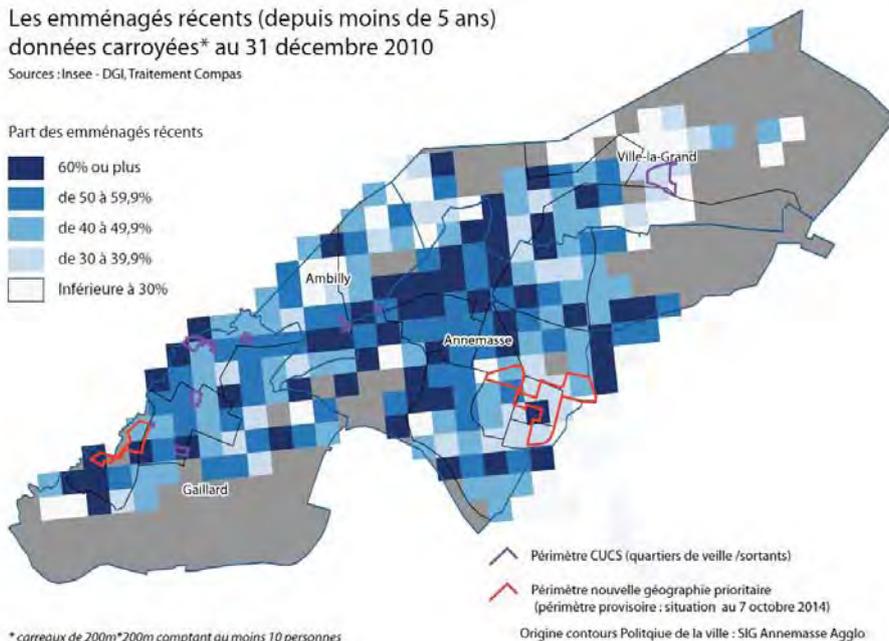




Les emménagés récents (depuis moins de 5 ans) données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI Traitement Compas

Part des emménagés récents



* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 personnes

- **L'évolution du peuplement permet d'appréhender la question de la mixité sociale :** l'arrivée de nouveaux arrivants semble renforcer le profil des quartiers et une typologie de ménages présentant des difficultés économiques et sociales. De façon générale, les quartiers prioritaires conservent ainsi leur vocation sociale en attirant (dans une proportion supérieure à celle observée globalement) des familles avec enfants (en particulier des monoparents), souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi (un indice de chômage des nouveaux emménagés supérieur sur les quartiers prioritaires et une sur-représentation des bas niveaux de formation).
- Sur les quartiers à dominante d'habitat social, **un risque accru de sur ou sous-peuplement des logements associé à une moindre mobilité résidentielle des locataires** (vers le parc privé ou au sein même du parc social) lorsque leurs besoins en logements évoluent (agrandissement de la famille, départ des enfants, séparations) : à l'échelle des communes irisées de l'agglomération, près de 3 000 ménages sont en situation de surpeuplement, soit un ménage sur 10. Les couples et les mono parents avec deux enfants ou plus sont les plus touchés. Sur les Iris Gaillard Centre, Les Terreaux Vernaz et Perrier Sud, ce taux est le plus marqué avec un risque de 1.5 à 2 fois plus important d'observer des ménages en surpeuplement qu'à l'échelle de l'agglomération. A noter que le surpeuplement est une des composantes du mal logement.
- Au regard des dynamiques de peuplement, **l'Iris Perrier Sud apparaît comme étant le plus fragile.** La diminution de la population est à mettre en lien avec le PRU mais la part d'éménagés récents y est faible et à tendance à renforcer certaines de ses caractéristiques : sur-représentation des familles monoparentales, prépondérance du risque de chômage et de populations peu voire non diplômées. Pour Les Terreaux Vernaz, une attention particulière doit être portée à l'augmentation très nette des monoparents et à l'importance du chômage et des bas niveaux de formation parmi les emménagés récents.
- **Des problématiques d'habitat des quartiers prioritaires qui concernent également le parc privé.** Plusieurs quartiers comptent des copropriétés dégradées présentant différents niveaux de dysfonctionnement : difficulté de gouvernance de la copropriété (conseil syndical et/ou syndic), niveau de charges trop élevé pour une occupation de plus en plus sociale, vieillissement des propriétaires, besoin d'amélioration de la performance énergétique...



Enjeux issus du diagnostic, de l'évaluation du CUCS et de la Conférence des acteurs

- Maintenir l'effort entrepris en faveur du logement des plus défavorisés, afin de garantir un « droit à la ville » en faveur des plus démunis, dans un territoire où la pression foncière et immobilière s'accroît
- Garantir les équilibres sociaux et territoires et lutter contre la segmentation socio-économique et spatiale
- Agir sur le parc existant dégradé et/ou non adapté dans le but de lutter contre le parc social de fait inadapté et la précarité énergétique
- Redonner de la cohérence au parcours résidentiel par une offre notamment sociale qui couvre l'ensemble des maillons de la chaîne du logement
- Poursuivre la rénovation urbaine du quartier du Perrier
- Accompagner l'arrivée des transports publics par la poursuite de l'opération Château Rouge et la réalisation d'un éco-quartier
- Impulser le projet urbain pour Chalet/Helvétia Park
- Travailler sur le parcours de l'habitant afin de favoriser la mobilité à l'intérieur de l'agglomération
- Permettre à l'ensemble de la population de la ville d'appréhender différemment l'image des quartiers prioritaires
- Donner l'envie aux habitants de créer des actions collectives génératrice de vie sociale
- Favoriser la création du lien social
- Renforcer la sécurité (gardiennage)
- Renforcer la propreté urbaine
- Poursuivre la réfection et l'entretien des bâtiments et des espaces publics
- Améliorer la qualité des espaces publics (exemple du quartier de Prés des Plans à Ville-la-Grand ; à Ambilly, l'urbanisation très forte donne le sentiment d'un manque d'espaces verts)

L'avis des habitants :

Premiers éléments issus du Conseil Citoyen d'Annemasse

Faciliter l'accès aux logements sociaux et plafonner les loyers

Favoriser l'échange d'appartements

Améliorer la propreté dans les communs d'immeubles

Créer des aires de jeux plus spacieuses

Protéger les espaces verts et inciter au respect de leur propreté

Premiers éléments issus du Conseil Citoyen de Gaillard

Améliorer la communication entre les citoyens, notamment celle entre bailleurs et habitants.

Expérimenter de nouvelles actions, faire des tests pour résoudre les problèmes liés à la propreté, les incivilités, problème de stationnement... (ex : vidéosurveillance, garages, nouvelles formes d'échanges et de rencontres, etc).

Améliorer les espaces communs et la voirie.

Création d'aides pour accéder à la propriété.

Création de nouvelles infrastructures, relais au sein même du quartier (maison de la santé, crèche, lieu d'accueil et d'écoute).





Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels

Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

La Politique de la Ville vise à réduire les inégalités sociales et territoriales et lutter contre les processus de ségrégation. Enrayer ces processus suggère un regard lié aux mobilités, à l'attractivité des quartiers, à la vie quotidienne et aux espaces publics, comme la fonction des équipements et l'accessibilité aux services.

Le pilier urbain du Contrat de Ville propose ainsi, en cohérence avec les piliers cohésion sociale, et développement économique et emploi de :

- Poursuivre et compléter les interventions urbaines d'envergure,
- Améliorer progressivement la qualité urbaine des quartiers,
- Offrir une vision quant aux dynamiques d'occupation,
- Favoriser les actions du quotidien visant à améliorer le bien-être et la vie collective,
- Proposer des modalités de participation citoyenne.

Il structure la stratégie d'intervention, en lien avec les démarches et dispositifs actuels et en articulation, pour les projets majeurs, avec le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur le quartier du Perrier à Annemasse.



Copyright Mairie d'Ambilly



❖ Arbre des objectifs

12. FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET LES PARCOURS RESIDENTIELS

12.1. Mettre en place une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers

12.2. Agir sur les co-proprétés en difficulté

12.3. Réhabiliter les parcs locatifs public et privé

12.4. Construire de l'accèsion abordable et sociale à destination des habitants des quartiers sur l'agglomération

12.5. Favoriser l'accompagnement social vers et dans le logement (thème transversal)

13. RENDRE DURABLES ET ATTRACTIFS LES QUARTIERS ET MIEUX LES CONNECTER AU RESTE DE L'AGGLOMERATION

13.1. Faciliter la mobilité depuis/vers et dans les quartiers (thème transversal)

13.2. Rénover les espaces publics et les équipements

13.3. Mettre en perspective les équipements et les services : typologie, gestion, accessibilité

13.4. Contribuer au développement durable et rechercher une qualité environnementale

13.5. Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers

13.6. Améliorer l'image du quartier à travers des actions de valorisation, de communication, de participation

14. DEPLOYER LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE ET ASSURER LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

14.1. Renforcer la gestion urbaine de proximité et traiter la question des domanialités

14.2. Promouvoir la tranquillité publique et renforcer le sentiment de sécurité dans les quartiers

14.3. Accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur environnement

14.4. Mettre en place des actions de proximité et de présence sur les quartiers





❖ **Détail des objectifs opérationnels, projets d'actions et ressources mobilisables**

ORIENTATION STRATEGIQUE N°12 : FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET LES PARCOURS RESIDENTIELS			
Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
12.1. Mettre en place une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers	Nécessité d'interrompre les mécanismes qui contribuent à loger les personnes les plus en difficulté dans les quartiers prioritaires Nécessité de renforcer la mixité sociale dans les quartiers et équilibrer le relogement des personnes les plus en difficulté à l'extérieur des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires en matière d'attributions de logements aidés • Définir des critères d'attributions pour ne pas renforcer les difficultés du quartier lors des commissions de propositions • Attributions concertées entre les réservataires de logements sociaux 	Conférence Intercommunale du Logement Convention d'équilibre territorial et de mixité sociale PLH Collectif de lutte contre les discriminations
12.2. Agir sur les copropriétés en difficulté	Identifier en amont les dysfonctionnements des copropriétés S'appuyer sur l'expérience pilote d'Hélvétia park de formation de gardien Poursuivre le travail engagé dans les copropriétés dégradées	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser du diagnostic POPAC sur l'année 2016 et élaborer les actions en 2017 • Lutter contre les marchands de sommeil en lien avec le travail sur l'habitat indigne • Accompagner les conseillers syndicaux • Créer des postes de gardiens d'immeuble et les accompagner à travers la formation • Mise en œuvre des deux plans de sauvegarde en cours 	2 Plans de sauvegarde Démarche POPAC PLH
12.3. Réhabiliter les parcs locatifs public et privé	S'assurer de répondre aux besoins des occupants pour améliorer leur qualité de vie (réduction des charges, des nuisances sonores,...)	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les réhabilitations thermiques • Remédier aux problématiques de nuisances par des réhabilitations qualitatives • Mettre en œuvre le protocole de préfiguration du PRU 2 • Mettre en œuvre un programme de réhabilitation sur la commune de Gaillard 	Programme de rénovation urbaine et de réhabilitations
12.4. Construire de l'accession abordable et sociale à destination des habitants des quartiers sur l'agglomération	Favoriser le parcours résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et mettre en place une démarche auprès des promoteurs pour développer l'accession sociale et abordable • Développer le système des baux emphytéotiques 	SCOT PLU des communes PLH





12.5. Favoriser l'accompagnement social vers et dans le logement (thème transversal)	Travail sur la mise en cohérence des acteurs autour des publics Accompagner les locataires dans l'appropriation de leur logement et de leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs du territoire : tisser et activer un réseau d'acteurs autour des personnes • Actualiser et rendre opérationnel le protocole CLSM • Accompagner les locataires dans l'appropriation de leur logement et de leur environnement 	Etat Conseil Départemental Agglo CLSM SIAO
---	--	---	--

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°13 :
RENDRE DURABLES ET ATTRACTIFS LES QUARTIERS ET MIEUX LES CONNECTER AU
RESTE DE L'AGGLOMERATION**

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
13.1. Faciliter la mobilité depuis/vers et dans les quartiers (thème transversal)	Favoriser le décroisement	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la déclinaison du PDU dans les quartiers • Améliorer l'efficacité des transports en commun : arrivée du Tram jusqu'au Perrier, modification des lignes et des fréquences sur Gaillard • Engager une réflexion sur l'accès moins coûteux aux transports en commun et plus globalement sur la tarification sociale • Gérer le stationnement public et privé • Améliorer, rendre plus lisible les liaisons piétonnes et cycles • Sécuriser les arrêts de bus, notamment aux abords des collèges et équipements 	PDU et sa déclinaison dans les quartiers prioritaires Communes CISPD
13.2. Rénover les espaces publics et les équipements	Définir les niveaux des équipements et leurs usages	<ul style="list-style-type: none"> • Annemasse : cf contenu du protocole de préfiguration • Gaillard : nouveau centre de loisirs, cheminement des berges du Foron, rue de Vernaz, école du Salève... 	Schéma d'équipement public
13.3. Mettre en perspective les équipements et les services : typologie, gestion, accessibilité		<ul style="list-style-type: none"> • Initier une réflexion globale sur la présence des services publics dans les quartiers et sur l'offre proposée aux usagers • Etudier la possibilité de transformer les usages des rez-de-chaussée 	Schéma d'équipement public
13.4. Contribuer au développement durable et rechercher une	Rechercher l'exigence environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du traitement des déchets : collecte des déchets, ordures ménagères, tri sélectif, ... 	Plan climat Agenda 21





qualité environnementale		<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les énergies renouvelables (projet de Chaufferie Bois) • Rechercher la qualité environnementale dans les projets de construction et de réhabilitation 	
13.5. Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers (thème transversal)	Favoriser la mobilité professionnelle au sein et à l'extérieur du quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Annemasse : Pôle développement économique Château Rouge, locaux de l'ancienne brasserie, maison de sante... (Cf contenu protocole de préfiguration) • Gaillard : étude d'accompagnement du développement économique 	Schémas de développement économique (SCOT, PLU, MED)
13.6. Améliorer l'image du quartier à travers des actions de valorisation, de communication, de participation		<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les initiatives habitants • Encourager les projets artistiques • Favoriser la mise en place d'évènements fédérateurs • Faire venir et promouvoir les événements des centres villes dans les quartiers et inversement 	Dispositifs de concertation et de communication

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°14 :
DEPLOYER LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE ET
ASSURER LA TRANQUILITE PUBLIQUE**

Objectifs opérationnels	Préconisations	Pistes d'actions	Leviers opérationnels
14.1. Renforcer la gestion urbaine de proximité et traiter la question des domanialités		<ul style="list-style-type: none"> • Développer les initiatives en lien l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur les expériences conduites à travers la charte d'engagement réciproque des bailleurs 	Charte d'engagement réciproque des bailleurs sociaux
14.2. Promouvoir la tranquillité publique et renforcer le sentiment de sécurité dans les quartiers		<ul style="list-style-type: none"> • Développer les groupes sectoriels 	CISPD ZSP
14.3. Accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur environnement		<ul style="list-style-type: none"> • Trouver les moyens de véritablement mobiliser les habitants 	Conseils Citoyens
14.4. Mettre en place des actions de proximité et de présence sur les quartiers		<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions de valorisation culturelle 	Conseils Citoyens





Déclinaisons par quartier des projets d'aménagement

Projets concernant la Ville d'Annemasse :

A l'échelle de la ville et de l'agglomération

- > consolider l'intégration du quartier à la dynamique communale et intercommunale
- > renforcer l'accessibilité du quartier
- > faire des franges du quartier de véritables vitrines urbaines
- > conforter les polarités commerciales et d'équipements publics / services
- > permettre la mobilité résidentielle

Pistes d'actions : Créer un Pôle de entrepreneuriat, créer une maison de santé, créer un nouveau lieu culturel, proposer des sites de relogement hors ZUS (voir hors ville), desservir le quartier par le Tramway, installation d'activités/services sur les pieds d'immeubles en vitrine

A l'échelle du quartier

- > poursuivre la structuration du quartier
- > marquer la trame secondaire par une meilleure lisibilité des espaces publics (piétons, rues...) >> raccorder les cœurs d'îlots, renforcer leur porosité
- > valoriser les lieux communs aux îlots (croisée des chemins)

Pistes d'actions : requalifier et sécuriser les rues, offrir une continuité des liaisons « mode doux », améliorer la lisibilité du quartier

A l'échelle du voisinage et du logement

- > renforcer la qualité des espaces publics et améliorer la qualité de vie
- > développer la résidentialisation pour retrouver l'échelle du «chez soi»
- > poursuivre la requalification et la réhabilitation des logements
- > faciliter l'appropriation positive des abords des immeubles
- > faciliter la gestion en clarifiant les domanialités

Pistes d'actions : réhabilitation thermique des immeubles, mise à distance des parkings et des cheminements par rapport aux pieds d'immeubles, dissolution de l'AFFU et création d'un syndicat gestionnaire par îlot

Premières déclinaisons sur le quartier

Perrier

Enjeux à triple échelle :

- > «Ville» via la valorisation de la vitrine urbaine sur l'avenue Leclerc / De Gaulle et la transformation de l'ex-Brasserie qui a un emplacement stratégique en termes d'image et d'animation.
- > «Quartier» via la hiérarchisation / structuration des rues secondaires et « traversée / cheminement » piéton avec enjeu de dédensification pour offrir de la porosité et casser le côté labyrinthe (sur le secteur Gauguin notamment)
- > Îlot / voisinage : rez de chaussée apaisé et transformation d'usage (côté place, côté jardin) / montée en gamme des logements avec des réhabilitations lourdes, traitement / simplification des espaces publics. Affirmer les cœurs d'îlot.

Livron

. Enjeux à triple échelle :

- > «Ville» : poursuite traitement / valorisation de la vitrine urbaine et renforcement de la polarité commerciale avenue Charles de Gaulle
- > «Quartier» : rues périphériques à structurer, sécurisation de la liaison piétonne vers le cœur du Perrier et le futur Tramway, traitement de la copropriété des garages
- > «Îlot / voisinage» : gestion des travaux réalisés dans le PRU 1





. Plan de Sauvegarde de la Tour Plein Ciel

La Tour Plein Ciel est une copropriété en difficulté située dans le quartier du Livron, elle est composée de 60 logements répartis sur les 15 étages d'un unique bâtiment. Elle fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics depuis plusieurs années qui ont mis en exergue la nécessité de mener la réhabilitation de la Tour Plein Ciel parallèlement au projet de rénovation urbaine retenu par l'ANRU. En effet, la réhabilitation de la Tour Plein Ciel est un élément central de la réussite du projet de rénovation urbaine sur la ZUS du Perrier, ainsi qu'un point essentiel pour l'attractivité de l'ensemble de l'îlot de Livron. Le projet d'aménagement en cours sur le site intègre d'ailleurs pleinement la Tour Plein Ciel aux travaux envisagés.

Dans le cadre de leur action en faveur du quartier du Livron, et plus globalement sur la Zone Urbaine Sensible du Perrier, l'Etat, la Communauté d'Agglomération d'Annemasse et la Ville d'Annemasse souhaitent donc enrayer les difficultés devenues croissantes de la copropriété Tour Plein Ciel, emblème du quartier du Livron, afin d'améliorer les conditions de vie et de garantir la mixité sociale vecteur d'équilibre urbain. C'est dans ce cadre qu'a été décidée la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde, outil de résorption des difficultés lourde et permettant des actions ciblées.

Un arrêté préfectoral a été signé le 26 janvier 2012 portant composition de la commission chargée de l'élaboration du plan de sauvegarde. Depuis, la Ville d'Annemasse, en partenariat avec l'Etat et la communauté d'agglomération d'Annemasse, a confié à la société D2P (Développement Patrimoine Partenariat) des missions d'études pré-opérationnelles (diagnostic socio-économique et technique et thermique) afin d'établir le programme des travaux et le plan de financements qui sont regroupés dans la convention du plan de sauvegarde. Cette convention sera signée en septembre 2015. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été recrutée pour la phase opérationnelle de mise en œuvre du plan de sauvegarde. Les travaux devraient démarrer en 2016 pour une durée de 2 ans. D2P assure le suivi animation de ce plan de sauvegarde jusqu'au terme des travaux.

Château-Rouge

> « Ville » : Du fait de son positionnement en accroche entre le centre-ville et le cœur du Perrier, Château Rouge est un secteur central : la réalisation des infrastructures : liaison Lucie Aubrac et le tram (+ Parking Relais) devraient renforcer encore sa centralité et sa mixité en terme de fonctionnement urbain. Pour que ce quartier trouve sa place à l'échelle de la Ville, il faut un quartier qui offre une mixité fonctionnelle (activités, équipements, bureaux +logements). Il est prévu la reprise de l'ensemble du quartier dans le NPRU : démolition des 2 immeubles existants, aménagement de l'écoquartier (avec son parc central), en travaillant particulièrement le lien avec le centre-ville et l'équipement culturel qui sera rénové, création d'un pôle dédiée à l'emploi et à la création d'entreprise, construction de logement avec notamment de l'accession à prix maîtrisé.

> « Quartier » les enjeux à l'échelle du quartiers seront ceux de conception et de fonctionnement afin de s'inscrire pleinement dans la démarche d'écoquartier, notamment dans les domaines suivants : stationnement, consommations, lien et mixité sociale

Quartier vécu

Enjeux à double échelle

> «Quartier» : liaisons piétonnes, réhabilitation de l'école des Hutins, réflexion sur les équipements publics plus adaptés (gymnase des Hutins, terrains du Perrier), clarifier les domanialités pour améliorer la gestion, transition énergétique avec la réalisation d'une chaufferie bois desservant l'ensemble du quartier vécu.

> «Îlot / voisinage» : réhabilitation des logements, notamment thermique et affirmation des cœurs d'îlots (aménagement de la dalle sur parking du secteur Brassens)





Projets concernant la Ville de Gaillard :



Copyright Mairie de Gaillard

Intégrer les quartiers du Chalet et d'Hélvétia Park à la dynamique métropolitaine

Si les quartiers gaillardins situés en zone de géographie prioritaire politique de la ville souffrent d'une situation d'enclavement, ils ne sont pas pour autant placés aux confins des territoires urbanisés. Analysés dans une perspective transfrontalière, ils sont au contraire situés au centre de l'axe Genève - Annemasse, seule continuité urbaine continue entre la métropole helvétique et de la France. Ces quartiers représentent donc des îlots de pauvreté au cœur d'un axe dynamique du point de vue démographique, économique et culturel.

Ce positionnement géographique est un atout majeur qu'il convient de valoriser, le renouvellement urbain de ces quartiers étant lui-même un atout pour l'intégration urbaine des quartiers vécus attenants.

Dans la géographie de Gaillard, les quartiers du Chalet et de Helvetia Park s'inscrivent en effet au centre d'une succession d'ensembles immobiliers stigmatisés, formant une fracture urbanistique dans laquelle la ségrégation socio spatiale se développe le long de la frontière, en direction de la douane de Moëllesulaz.

Comprenant des quartiers placés en géographie prioritaire, des quartiers vécus et des quartiers de veille, **cette polarité urbaine singulière ne peut rester à l'écart du développement métropolitain. Elle est par conséquent au centre d'une démarche de projet social et urbain de territoire.**

Son enjeu central consiste à intégrer les quartiers du Chalet et de Helvetia Park dans la dynamique urbaine métropolitaine de l'agglomération Genève - Annemasse. Les orientations stratégiques venant en appui convergent vers un objectif d'amélioration du cadre de vie, avec 3 thématiques en soutien : réhabiliter le parc social et privé, renforcer la mobilité et l'accessibilité depuis et vers ces quartiers, rénover les espaces extérieurs et les équipements publics.

La réhabilitation du parc social et privé

L'amélioration du cadre de vie des habitants passe tout d'abord par des actions de réhabilitation du parc social et privé.



La SIGEM engage à cet effet un important programme de réhabilitation thermique des bâtiments du quartier du Chalet, qui représente 304 logements réalisés au début des années 1960. Les travaux s'engageront en 2015 et s'échelonnent jusqu'à fin 2018. Outre la réhabilitation et l'embellissement des façades des immeubles, ils intègrent aussi une reprise des réseaux de chaufferie. D'un montant total de 8 454 277 euros, ce programme de réhabilitation s'inscrit par conséquent dans l'orientation stratégique visant à rendre durables et attractifs les quartiers.

Dans le parc privé, un dispositif POPAC sera mis en œuvre dans les copropriétés privées les plus fragiles situées en quartiers vécus, comme le « Pré Fleuri » ou les « Feux Follets ».

La copropriété privée Helvetia Park, bénéficiaire d'une OPAH copropriété dégradée dans les années 2000 présente quant à elle un cadre d'intervention plus complexe. Si une mise aux normes des parties communes intérieures de cet ensemble immobilier de 460 studios a pu être menée à bien, les travaux n'ont pas concerné la réhabilitation thermique, la recomposition de la typologie des logements ou encore la recomposition des espaces extérieurs. Des analyses spécifiques, tant juridiques qu'économiques seront poursuivies afin que toute opération de réaménagement urbain future puisse se faire dans des conditions procédurales et financières sécurisées.

Renforcer la mobilité et l'accessibilité depuis et vers ces quartiers

Les atouts géographiques de ces quartiers ne pourront être pleinement exploités que lorsque les questions cruciales d'accessibilité et de mobilité bénéficieront de réponses adaptées. A ce titre, le plan de déplacement urbain d'Annemasse Agglo organise autour de la prolongation de la ligne 12 du tramway des Transports Publics Genevois (TPG) une stratégie 2 ambitieuse de renforcement de la desserte de ces quartiers. Dans ce contexte, la commune de Gaillard engagera avec l'autorité organisatrice des transports urbains les discussions qui devront permettre l'amélioration de l'efficacité de la desserte des quartiers du Chalet et de Helvetia Park. Cette action sera déployée sur 2 axes : améliorer la qualité de la desserte en direction des zones d'emplois, d'achats et de loisirs de l'agglomération d'Annemasse ; promouvoir la mise en place, depuis l'arrêt de Fossard qui dessert les quartiers du Chalet et de Helvetia Park, du projet de ligne 7 des transports publics de l'agglomération annemassienne en direction notamment de la gare suisse de Chêne Bourg, directement connectée au RER transfrontalier CEVA mis en service en 2019. Ce renforcement du maillage des transports publics contribuera à rendre plus lisible la connexion des quartiers prioritaires et vécus à l'espace transfrontalier Genève - Annemasse.

Cette action se complètera par un renforcement du maillage de mobilité douce. Le projet de requalification des berges de la rivière Foron, dont le cours borde les quartiers du Chalet et de Helvetia Park, comprend ainsi un volet de création d'un cheminement piéton qui permet de relier les douanes de Vallard et de Fossard.

La commune engagera par ailleurs en parallèle les démarches de négociation visant à ambitionner l'ouverture d'un cheminement piéton sur la plate forme douanière de Vallard. Il permettrait de rejoindre les arrêts des lignes 5 et 25 des TPG qui desservent l'aéroport de Cointrin et les principales zones d'emplois et de loisirs de Genève.

Enfin, la rue de Vernaz, qui assure l'accès au quartier du Chalet tout en étant un axe de mobilité fort depuis Helvetia Park en direction de la douane de Moëllsulaz, sera requalifiée à l'horizon 2017 pour sécuriser les cheminements piétons et les abords des arrêts de bus.

L'avant-projet actuel, encore en cours de calage, chiffre le programme prévisionnel des travaux à 680 000 euros HT.

Ce concept de mobilité d'ensemble est aussi un des leviers permettant de lever les obstacles à l'insertion professionnelle. Il s'inscrit dès lors dans les orientations stratégiques visant à rendre durables et attractifs les quartiers, à mieux les connecter au reste de l'agglomération, à encourager la mobilité des publics et faciliter leur accès aux structures existantes sur l'ensemble du territoire.

La rénovation des espaces extérieurs et des équipements publics

Si les actions de mobilité contribuent fortement à l'ancrage à l'agglomération des quartiers Chalet et Helvetia Park, elles doivent s'articuler avec des actions de rénovation d'espaces extérieurs et d'équipements publics. A cet égard, le projet de réhabilitation des berges du Foron comprend un volet environnemental visant à restaurer la trame verte et bleue par un renforcement des boisements





de la ripisylve. Le confortement de la vocation naturelle de cet espace situé zone urbaine dense est aussi un atout pour la valorisation des actions de sensibilisation et d'éducation à la nature engagées entre le Syndicat Intercommunal du Foron et le groupe scolaire du Salève.

Sur le tronçon situé à l'interface entre les quartiers du Chalet et de Helvetia Park et qui compose une entrée de ville depuis la Suisse, le projet doit coupler sécurisation des berges et aménagement d'une placette publique.

Dans le quartier du Chalet, la SIGEM engagera dès 2015 les travaux de mise en place d'un dispositif de collecte des déchets ménagers. Le projet, élaboré en collaboration avec Annemasse Agglo, la commune et le SIDEFAGE, comprend la pose de 20 conteneurs enterrés complétée par 4 conteneurs semi enterrés. Répartis sur 4 sites Ils collecteront les ordures ménagères, le verre et les déchets recyclables issus de la collecte sélective. Ce projet, tout comme celui de la réhabilitation thermique cité plus haut, sont aussi l'occasion 3 de reprendre le plan de voirie du quartier et de renforcer les connexions avec les berges du Foron.

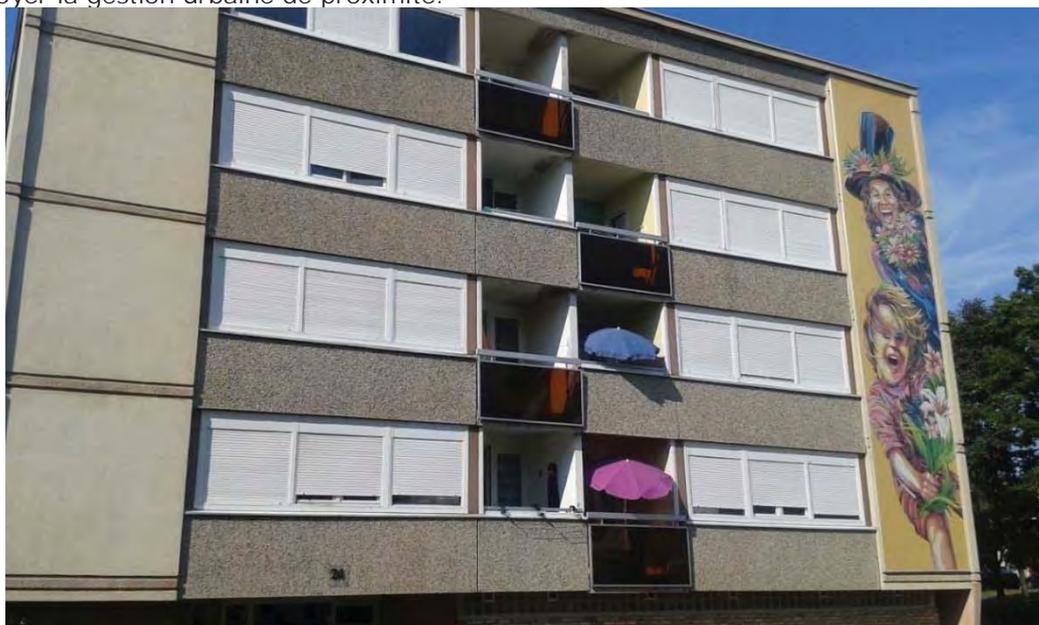
A l'échelle de l'agglomération annemassienne la SIGEM s'inscrit ici dans une démarche pionnière et volontaire de rénovation des équipements de quartier. Elle répond par conséquent à l'orientation stratégique visant à rendre durables et attractifs les quartiers, tout en favorisant le déploiement de la gestion urbaine de proximité.

Enfin, l'amélioration du cadre de vie suppose de repenser l'organisation urbaine de ces quartiers. Sur la base d'une stratégie foncière, il s'agira de moderniser les équipements publics indispensables à la vie de leurs habitants.

Un nouveau centre de loisirs sera construit. Des pistes permettant d'envisager l'installation du centre de vie sociale AU 7 dans des locaux plus adaptés à leurs activités actuelles seront du coup envisagées. La mise aux normes du groupe scolaire du Salève se poursuivra par une étude visant à pré figurer les aménagements nécessaires pour le long terme afin de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves et aux nécessités de l'équipement numérique.

Le redéploiement des équipements publics présents dans le secteur de la Porte de France, situé en quartiers vécus et de veille, sera engagé afin de renforcer les synergies en faveur des publics éloignés de l'emploi.

Ces actions de mise en perspective des équipements et services et d'amélioration de la lisibilité des acteurs emploi – formation s'inscrivent dans les orientations stratégiques visant à rendre durables et attractifs les quartiers, à faciliter l'accès aux structures existantes sur l'ensemble du territoire et à déployer la gestion urbaine de proximité.



Copyright Mairie de Gaillard



Projets concernant la Ville de Ville La Grand :

Dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, les bailleurs sociaux envisagent la rénovation de parties communes et extérieures du quartier de Prés Des Plans.

Par ailleurs, la commune de Ville La Grand ambitionne de reconstruire l'école maternelle des Pottières en lien avec le quartier. Ce projet fait l'objet d'une réflexion plus vaste en faveur de l'éducation. Ainsi, il est question de construire un espace éducatif associant l'école, la petite enfance, l'enfance...etc. Des locaux seront dédiés aux accueils périscolaires, à l'éducation nationale, au sport, aux habitants du quartier, équipements de la petite enfance.

De plus, cette démarche sera renforcée par la redéfinition des locaux existants sur le quartier cité ci-dessus.



Copyright Mairie de Ville-la-Grand



Projets concernant la Ville d'Ambilly



Copyright Mairie d'Ambilly

Aménagement du TRAM route de Genève

Le projet est en stand by, dans l'attente du déblocage du financement.

Si le projet abouti, cela permettra à Ambilly une requalification de la route de Genève, un agrandissement du front de rue au Nord pour dégager l'espace public et améliorer la qualité de vie du quartier par le biais de la création d'une place linéaire.

CEVA

A Ambilly, la mise en œuvre du CEVA se concrétise pour l'instant par la pose de réseaux sans tranchée par microtunnelier, préalable à la réalisation de la tranchée couverte sur laquelle sera réalisée la voie verte – la promenade des cheminots

Projets urbains

Anticipation des besoins d'équipements publics : réserves foncières en vue de l'extension des deux groupes scolaires. Aménagement du restaurant scolaire de l'école élémentaire de la fraternité à partir de la rentrée de septembre 2015.

Création d'un espace vert sur le coteau située entre la rue de Genève et la rue des maraichers

Divers projets immobiliers comprenant notamment de petits ensembles mixtes

Difficultés urbaines

Les petites rues en impasse le long de la rue de Genève sont en voie de grande dégradation

Une copropriété privée de 180 logements, la charoupière, est en voie de dégradation. Elle ne bénéficie actuellement d'aucun plan de sauvegarde.



D. La prise en considération des enjeux transversaux

Il s'agit de thématiques pour lesquelles des problématiques particulières sont identifiées. Elles nécessitent une attention particulière dans chacun des 3 piliers et doivent y être prises en compte de façon privilégiée.

Les groupes de travail thématiques ont intégré les axes transversaux lors de l'élaboration du cadre stratégique et opérationnel. Concrètement, cette prise en compte se traduit dans les pistes d'actions.

La jeunesse



Semaine de l'adolescence 2015 – Copyright 2015

Conformément à la circulaire n°5279/SG du 30 juillet 2014, la jeunesse des quartiers doit faire l'objet d'une attention particulière. Les jeunes de moins de 30 ans sont en effet surreprésentés dans les quartiers Politique de la Ville.

Ils sont par ailleurs bien souvent les premières victimes des inégalités sociales : réussite scolaire, accès au logement autonome, discrimination à l'embauche,....

Le Contrat de Ville prendra en compte la transversalité de la thématique jeunesse dans ses trois piliers. Pour cela, il s'attachera à la fois à :

- accompagner les jeunes dans leurs fragilités / difficultés : appui dans l'accès au logement autonome, soutien de politiques de santé/accès aux soins adaptées à des risques spécifiques à la population jeune (MST, suicide, addictions, ...), prévention de la délinquance, lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement renforcé vers l'emploi, ...
- s'appuyer sur les jeunes comme population ressource pour l'agglomération : favoriser la mobilité, susciter leur intérêt pour la culture, le sport et les loisirs, accompagner l'entrepreneuriat et la création d'activité, valoriser les parcours d'excellence, ...



De façon plus générale, le Contrat de Ville s'attachera à intégrer les 4 axes de travail proposés par le Commissariat général à l'égalité des territoires autour de la question de la jeunesse :

- le renforcement de l'information à destination de la jeunesse, pour les aider à réaliser leurs aspirations et les accompagner à devenir des membres actifs de la société.
- la mobilité des jeunes pour lutter contre les inégalités sociales. La mobilité doit se rapporter à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, la culture, un projet, une activité), mais également à la mobilité géographique, européenne et internationale, c'est-à-dire à la mobilité des jeunes en dehors de « leur territoire » (projets permettant le décroisement des quartiers, programmes d'échanges, chantiers internationaux, ...).
- l'engagement des jeunes pourra également être recherché à travers notamment le renforcement du volontariat ou du service civique. Les engagements dans les associations, dans un cadre politique, dans le sport, dans la culture ou dans des actions humanitaires et sociales, seront également valorisés.
- Enfin, dans l'animation du Contrat de Ville, la participation de la jeunesse devra être recherchée, en particulier au sein des conseils citoyens.

L'égalité femmes-hommes



Copyright Mairie d'Ambilly

Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité, dans un contexte parfois marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique, ou les préjugés persistants.

Cela nécessite la mise en place d'une approche intégrée de l'égalité femmes – hommes dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville, dans toutes ses thématiques. La production systématique de données sexuées pour toutes les actions du contrat peut permettre d'objectiver les situations d'inégalités et de proposer des actions pour y remédier.

Celles-ci doivent irriguer l'ensemble des plans d'actions dans les 3 piliers du contrat, notamment :

- Des actions visant à lever les freins à l'accès à l'emploi ou à l'entrepreneuriat pour les femmes des quartiers : problèmes de mobilité, de formation (notamment maîtrise de la langue), d'accompagnement à la création d'activité... Dans ce champ, la question du développement des modes de garde adaptés aux besoins des femmes est essentielle pour faciliter leurs démarches d'insertion, notamment professionnelle.
- Des actions visant à renforcer l'accès au droit des femmes et l'accompagnement des victimes de violences, que ce soit au plan administratif, psychologique, pénal, ou dans les processus de décohabitation / relogement / réinsertion.
- Des actions visant à promouvoir l'égalité femmes – hommes dans les quartiers, notamment auprès de la jeunesse
- Des actions permettant aux femmes de se réapproprier l'espace public et à lutter contre l'isolement (comme les « marches exploratoires » dans les quartiers).
- Des actions visant à favoriser l'accès des femmes à la culture, aux sports et aux loisirs, en assurant la mixité sociale des dispositifs. C'est notamment vrai dans la pratique sportive des jeunes filles, qui nécessite d'être encouragée et soutenue...

La mise en place de données sexuées et leur analyse permettra d'évaluer l'évolution des conditions d'exercice réel de l'égalité femmes – hommes dans les quartiers.



La lutte contre les discriminations



Formation Lutte contre les discriminations 2010 –Copyright Annemasse Agglo

La lutte contre les discriminations est une des thématiques transversales du Contrat de Ville 2015-2020. Comme le relève l'ONZUS (source : rapport ONZUS 2012), un habitant de 18 à 50 ans sur 4 résidant en ZUS déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS. Les habitants des quartiers prioritaires subissent notamment des discriminations concernant leur origine réelle ou supposée et leur lieu de résidence, qui se manifestent dans l'emploi, le logement, l'éducation, le service public, ou encore l'accès aux biens et aux services.

Pour prendre en compte la lutte contre les discriminations, le Contrat de Ville pourra s'attacher à la fois à :

- Mobiliser plus efficacement les acteurs publics et privés sur ces questions ;
- Travailler sur ce thème avec les habitants des quartiers et les conseils citoyens et accompagner les victimes afin de leur redonner confiance dans les institutions.

Pour cela, le Contrat de Ville entendra s'appuyer sur les travaux du Collectif de Lutte contre les discriminations qui existent sur l'agglomération depuis 2010.

Ce Collectif s'est fixé comme objectifs de :

- Entreprendre une réflexion de fond sur la problématique des discriminations dans l'agglomération
- Mettre en commun les initiatives et actions pour :
 - rendre plus lisible ces actions sur le territoire d'Annemasse agglo
 - améliorer l'information et la communication de ces actions
 - faciliter le financement des actions
- Aborder la thématique des discriminations sous une dimension collective en créant un véritable réseau
 - Création de groupes de travail thématiques avec la participation de partenaires d'horizons différents
 - Création d'un réseau-ressource afin de répondre concrètement aux situations rencontrées par les professionnels
- Formaliser ces objectifs par un programme d'action annuel





Ce programme d'action annuel pourra servir de base pour élaborer le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD). Celui-ci regroupera des actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques. Le PTLCD visera plusieurs critères discriminants, dont au moins celui de l'origine. Calé sur la durée du Contrat de Ville, il portera ses différentes thématiques diverses (emploi, éducation, santé, logement, accès aux droits, aux équipements sportifs ou culturels...) et cherchera à prévenir et réduire les facteurs de risques de discriminations auprès de l'ensemble des structures et concernés.

D'autres actions seront soutenues sur des thèmes permettant d'aborder les discriminations, comme la lutte contre le racisme, contre le sexisme, ou encore l'histoire et la mémoire de l'immigration et des territoires de la politique de la ville.

Le plan d'actions 2015-2017 contre le racisme et l'antisémitisme, présenté par le gouvernement en avril 2015, prévoit la mise en place dans chaque contrat de ville d'un plan territorial de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et pour la promotion de la citoyenneté. Sa mise en œuvre sera donc programmée et fera l'objet d'une concertation globale de tous les partenaires, notamment ceux travaillant dans les champs de la jeunesse et de la prévention.

La citoyenneté et l'égalité

La lutte contre les discriminations et la mobilisation en faveur des valeurs républicaines sont des principes intangibles qui guident l'ensemble des politiques publiques.

Le plan "La République en actes" présenté par le gouvernement à l'issue du comité interministériel du 06 mars 2015 promeut les valeurs d'égalité et de citoyenneté. Il rappelle que la laïcité est un principe de liberté et de respect, qui transcende les convictions et les croyances de chacun. Elle apporte un cadre qui nous permet de vivre en bonne intelligence les uns avec les autres. Ce principe juridique régit l'organisation de l'État et de l'ensemble des institutions publiques dans leurs rapports avec les différents cultes. La laïcité garantit à chacun la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, de même qu'elle garantit l'égalité des droits entre citoyens, quelles que soient leurs convictions ou leurs croyances. Tels étaient les objectifs de la loi de séparation des Églises et de l'État, adoptée en 1905.

Il convient de promouvoir ce principe, qui protège les individus de toutes les intolérances, dans les actions portées par le Contrat de Ville.



Projet culturel - programme de rénovation urbaine - Copyright Sergio Grazia



La démarche transfrontalière

Les enjeux de cohésion sociale sont identifiés comme constitutifs de la singularité du territoire transfrontalier. L'agglomération annemassienne exerçant une forte attractivité, les populations traversant régulièrement la frontière du fait notamment de la continuité urbaine, il est nécessaire d'encourager les structures accompagnant le public à renforcer la cohérence de leur action.

A ce jour, plusieurs actions transfrontalières se mettent en place autour de projets spécifiques et de besoins identifiés par des acteurs associatifs notamment. Il convient de poursuivre, de développer et d'accompagner ce champ d'investigation de manière à optimiser les réponses apportées aux habitants.

C'est pourquoi, le Comité de Pilotage Stratégique intègre l'enjeu du transfrontalier dans le contrat. Une démarche de rapprochement des autorités frontalières françaises et suisses est engagée dans ce sens.

Le Contrat de Ville constitue un nouveau cadre de référence à partir duquel une démarche collaborative de part et d'autre de la frontière peut se mettre en place en matière de Politique de la Ville.



Projet Culturel – Copyright Ville de Gaillard



IV. Les conventions d'application et le suivi de la mise en œuvre du Contrat de Ville



Projet culturel - programme de rénovation urbaine - Copyright Sergio Grazia





A. Le cadre d'intervention des signataires dans le Contrat de Ville

Cadre d'intervention réglementaire

Rappel des textes : « Proposition d'architecture » du CGET, novembre 2014

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants

Sont en outre annexés au Contrat de Ville :

. La convention de **renouvellement urbain** doit répondre aux objectifs fixés dans le Contrat de Ville. Elle sera élaborée à l'issue d'un protocole de préfiguration et s'appuiera sur les enjeux identifiés en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, mais également de cohésion sociale et de développement économique.

. La déclinaison d'une **charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM** permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité,...).

. La rédaction de la **convention intercommunale** visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du Contrat de Ville.

. Conformément au cadre réglementaire, il sera travaillé à l'échelle intercommunale et en concertation entre communes et EPCI un pacte financier et fiscal de solidarité.

Contribution des services déconcentrés de l'Etat

Au titre des interventions spécifiques en faveur des habitants des quartiers prioritaires, l'État mobilise :

- les crédits spécifiques de la politique de la ville,
- les programmes de réussite éducative, organisés pour les enfants de 2 à 16 ans,
- le soutien aux créations de postes de médiateurs sociaux par le dispositif des adultes relais, ce soutien est pluriannuel (3ans),

En plus de ces dispositifs, des avantages automatiques sont accordés aux habitants qui résident dans les territoires prioritaires

Il s'agit notamment d'exonération de surloyer et de la possibilité de maintien dans les lieux en cas de sous-occupation ou de ressources supérieures au plafond autorisé.

Concernant l'accession sociale à la propriété au sein des quartiers de la politique de la ville, celle-ci est facilitée du fait d'une TVA à taux réduit dans le territoire réglementaire et dans la limite de 300 mètres autour.

L'implantation de petites entreprises fait l'objet d'une attention particulière avec diverses exonérations prévues par la loi de finance.

Les bailleurs bénéficient en outre d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties.





Pendant la durée du contrat, ces dispositifs spécifiques ont vocation à faciliter la conduite des actions contribuant aux axes stratégiques et aux objectifs opérationnels du contrat de ville. Ces crédits sont majoritairement destinés à financer des actions innovantes, ne pouvant entrer dans le cadre des dispositifs de droit commun.

L'État accorde une attention particulière à la mobilisation de ses crédits et dispositifs spécifiques en direction des quartiers de la politique de la ville et de leurs habitants. Par ce soutien, il peut également porter une attention particulière sur les quartiers de veille active anciennement en CUCS ou ZUS.

La mobilisation du droit commun qui devient un outil majeur en faveur des quartiers de la politique de la ville et de leurs habitants :

Elle est prévue par les conventions interministérielles signées avec le ministère de la ville et les ministres concernés au cours de l'année 2013 et tout début 2014.

À chaque fois que cela est possible et opportun, les dispositifs ou crédits de droit commun doivent être privilégiés pour soutenir ou mettre en place les actions prévues dans le contrat de ville et pour assurer la bonne mise en œuvre de l'action publique.

Une douzaine de conventions interministérielles en faveur de la politique de la Ville, présentées en annexe, précise les objectifs que l'État propose de décliner, en fonction des contextes locaux, dans les contrats de ville. Ces conventions proposent en outre des critères d'évaluation permettant de suivre l'impact de l'action publique conduite en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

C'est en référence à ces conventions interministérielles que les services de l'État en Haute-Savoie vont se mobiliser pour intervenir de manière concertée au titre du contrat de ville.

L'intervention des services de l'État en Haute-Savoie

Valorisation des moyens et dispositifs de droit commun en termes de prévention, sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville.

Au sein des services de l'État, le cabinet du préfet coordonne la mise en œuvre des politiques en matière de sécurité et de tranquillité publiques, de prévention de la délinquance et de défense de la laïcité, en veillant à mobiliser de manière prioritaire les dispositifs de droit commun au sujet des territoires concernés par les nouveaux contrats de ville, tout particulièrement s'il s'agit de zones de sécurité prioritaire (ZSP).

La décision n°11 du comité interministériel des villes a consacré la demande de renforcement de l'effort de **prévention de la délinquance** dans les contrats de ville. Les crédits FIPD constituent le principal outil financier d'intervention pour soutenir la prévention de la délinquance dans les territoires de la politique de la ville ; fléchés en 2015 à 80 % vers les ZSP, les crédits FIPD financent des programmes d'action à l'attention des jeunes exposés à la délinquance, de prévention des violences faites aux femmes, et des actions destinées à accroître la tranquillité publique.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance, lui-même décliné à l'échelon intercommunal et communal dans les CLSPD et CISP. Dans les territoires de la politique de la ville situés dans les ZSP, les services de l'État animent les comités du partenariat, lesquels permettent de coordonner de manière renforcée l'action de l'ensemble des acteurs. Un délégué à la cohésion police-population consolide ce dispositif au commissariat d'Annemasse. Enfin, dans ces territoires, une attention particulière est portée aux mesures de prévention en matière de sécurité routière.

En matière de **lutte contre la délinquance**, les territoires des contrats de ville bénéficient prioritairement des mesures et actions de droit commun : pilotage rapproché des politiques de lutte contre la délinquance au sein des comités des forces de sécurité intérieure des ZSP, coprésidés par le préfet et le procureur, actions ciblées du comité départemental anti-fraude contre les infractions de toute nature, aide du FIPD à l'installation de dispositifs de vidéo protection à visée judiciaire et préventive, renforts en forces mobiles de police ou de gendarmerie au service de l'action judiciaire et de la tranquillité publique, coordination renforcée avec les polices municipales, dont les moyens





pourront être appuyés par le FIPD, et aide aux victimes grâce aux intervenants sociaux dans les commissariats et brigades de gendarmerie en ZSP. Dans les territoires où les loyers sont élevés, pour éviter que des postes ouverts ne restent vacants, le préfet veille également à faciliter l'accès des fonctionnaires des forces de sécurité intérieure à accéder au logement, en relation avec les collectivités et les bailleurs sociaux.

Le cabinet du préfet mobilise également les **actions en faveur de la citoyenneté et de la laïcité** à l'appui des politiques de prévention et de lutte contre la délinquance. Le FIPD permet désormais d'appuyer des actions de cohésion entre les jeunes et les forces de l'ordre. Des actions de mémoire peuvent également contribuer au développement de la citoyenneté et des valeurs de la République dans les territoires des contrats de ville.

En matière de cohésion sociale :

La direction départementale de la cohésion sociale, assure, sous l'autorité du préfet, le pilotage et la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale de l'État. Elle suit notamment la mise en place des contrats de ville, les crédits et dispositifs spécifiques de la politique de la ville au titre de la délégation territoriale de l'ACSE-CGET.

Au titre du droit commun, l'axe jeunesse des contrats de ville est notamment soutenu via le service civique, dont la montée en charge est particulièrement attendue au sein des territoires de la politique de la ville. Ce dispositif contribue en effet à la cohésion sociale, à l'insertion des jeunes et à la citoyenneté. Il devra faire l'objet d'engagements de la part des acteurs locaux pendant toute la durée du contrat de ville.

Les projets éducatifs territoriaux (PedT), dispositifs de droit commun sont également accompagnés par la DDCS et les services de l'Éducation nationale. L'élaboration et la validation du PedT conditionnent le financement par l'État des activités périscolaires. Ce dispositif doit conduire les territoires à avoir une attention particulière sur l'accès de tous les publics aux activités éducatives périscolaires.

Ces projets devront par ailleurs s'articuler avec les programmes de réussite éducative qui sont menés de manière individualisée en direction des enfants issus des quartiers de la politique de la ville.

L'axe transversal « égalité entre les femmes et les hommes » est à prendre en compte dans l'élaboration et le suivi des contrats de ville de nouvelle génération. Les femmes en situation de précarité sont en effet parmi les premières personnes touchées dans les territoires urbains et sociaux fragilisés.

La finalité de l'axe égalité F/H, sur la durée globale des contrats de ville, est de développer une approche " intégrée " de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de tous les piliers du contrat, dans chacune des actions et par tous les acteurs. Le recours à des mesures spécifiques vise à corriger les inégalités repérées par des actions ajustées au plus près des besoins repérés.

La mise en place d'indicateurs ciblés et la production de données sexuées permettront de mesurer les avancées, la réduction des inégalités F/H et d'évaluer la pertinence des actions engagées.

Pendant la durée du contrat, les territoires mettront en œuvre l'évaluation du volet égalité femmes hommes et continueront de développer une approche intégrée de cet axe.

Les actions de prévention pourront être soutenues par les dispositifs du fonds interministériel de prévention de la délinquance ou de la mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives. Toutes les articulations possibles devront être recherchées avec celles des zones de sécurité prioritaires ou des conseils intercommunaux de prévention de la délinquance.

La DDCS assure également le suivi du budget opérationnel du programme « intégration et accès à la nationalité française » et des ateliers sociolinguistiques, outils contribuant à l'insertion des





personnes étrangères.

Dans le cadre de la gestion du centre national pour le développement du sport, la direction départementale soutient les actions des clubs sportifs agréés ainsi que les créations d'emplois sportifs au sein de ces associations.

Au titre des politiques publiques liées au logement social, la loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR prévoit les dispositions suivantes dans les territoires politiques de la ville.

Les EPCI signataires d'un contrat de ville doivent :

- créer une conférence intercommunale du logement (CIL), co-présidée par le Préfet. La CIL adopte les orientations en matière d'attributions des logements sociaux d'attribution ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires ;

Ces orientations s'articuleront avec les constats et les objectifs du Plan Local de l'Habitat. La CIL doit en particulier élaborer la convention de mixité sociale et d'équilibre territorial prévue par l'article 8 de la loi Ville du 21 février 2014, laquelle doit être signée d'ici au 31 décembre 2015. Cette convention doit être cohérente avec la politique intercommunale et partenariale en matière d'attributions dont les orientations sont élaborées par la CIL ainsi qu'avec les objectifs du contrat de Ville ;

- élaborer un plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, en y associant les communes ; Il constituera le volet attributions du PLH. Le plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur devra être approuvé pour le 31 décembre 2015 ;
- mettre en place un dispositif destiné à partager la connaissance et la gestion de la demande de logement social entre les acteurs ; la mise en œuvre du "dossier unique" du demandeur partagé entre tous les acteurs du département, implique préalablement la définition de règles communes. L'objectif est que le "dossier unique" soit opérationnel dès début 2016.

En matière d'habitat, de logement et de rénovation urbaine

– Les aides de droit commun sur le champ de l'habitat / logement sont les suivantes :

Concernant le financement du logement locatif social, l'orientation de l'État vise à dé-densifier les quartiers politiques de la ville et à y introduire de la diversité d'habitat et de la mixité sociale.

– La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux bénéficie d'aides de l'État sous réserve que les opérations de reconstruction soient pensées à l'échelle de l'EPCI et donc en dehors des périmètres des quartiers politiques de la ville.

Concernant la réalisation d'opérations d'accession sociale, celles-ci bénéficient de la réduction de la TVA à 5.5 % dans les périmètres des quartiers politiques de la ville et dans un périmètre de 300 m autour de ceux-ci.

Concernant le parc privé les aides sont notamment attribuées par l'ANAH (subventions accordées aux propriétaires, aux collectivités et dispositifs POPAC).

- S'agissant des quartiers bénéficiant des aides spécifiques de l'ANRU (le Perrier à Annemasse au titre de projets d'intérêt nationaux (PRIN), les Ewües à Cluses au titre de projets d'intérêt régionaux PRIR (attente confirmation par région puis par CA ANRU)), les opérations de démolition, construction de logements hors QPV, réhabilitation, résidentialisation, amélioration de la qualité de service, aménagement, ingénierie/conduite de projets, interventions sur le parc privé, équipements peuvent être subventionnées. Les taux de subvention sont précisés pour chacune des familles dans le cadre de la convention de rénovation urbaine signée par l'ensemble des partenaires en conformité avec le règlement comptable et financier de l'agence.





En matière de santé et d'accès aux soins :

La participation de l'ARS aux contrats de ville se décompose selon les priorités suivantes :

- Améliorer l'accès aux soins notamment de premier recours :

- développement des exercices pluri professionnels avec labellisation et financement de chaque projet de santé
- lutte contre le non recours aux soins avec les Permanences d'Accès aux Soins Santé (PASS). Ces services hospitaliers permettent l'ouverture des droits pour les personnes en situation de précarité.

- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale, de bilan de santé, réduire les écarts des taux de dépistage des maladies chroniques :

- Dépistage organisé du cancer, pil
- Prévention et parcours de soin des personnes souffrant d'addictions :
- Prévention et dépistage des IST :

- Améliorer la prise en compte par les habitants de leur propre santé

- Nutrition avec les actions de l'Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS)
- Développement des compétences psychosociales avec des actions vers les 0-6 ans, projet porté également par l'IREPS
- Activité physique (actions expérimentales)
- Education thérapeutique du patient

L'ensemble des axes et priorités du projet régional de santé en Rhône Alpes, avec les spécificités attribuées au territoire Est où se situe le département de la Haute Savoie, doivent permettre d'apporter une réponse aux enjeux de santé pour ces publics identifiés.

Ces axes pourront être repris au sein des contrats locaux de santé pour adapter le parcours de soin aux populations prioritaires dans le cadre de la politique de la ville afin d'apporter des réponses complémentaires si le besoin est identifié.

Au titre de l'éducation nationale :

La direction des services départementaux de l'éducation nationale met en œuvre la politique nationale de l'éducation prioritaire, telle qu'arrêtée dans le cadre de la nouvelle carte définie à compter de la rentrée 2015. La DSDEN alloue des moyens permettant de maintenir des taux d'encadrement privilégiés, des renforts en personnel enseignants (plus de maîtres que de classe, scolarisation des moins de 3 ans...) et en personnels d'accompagnement (aide aux directeurs).

Elle accompagne également les écoles sortant de l'éducation prioritaire, en proposant localement la création de secteurs particuliers permettant de maintenir des taux d'encadrement réduits pendant une phase de transition de 3 années.

La participation des services de l'éducation nationale aux programmes de réussite éducative (PRE) est systématique dans tous ces territoires.

Ecoles restant dans le REP

Annemasse :

A compter de la rentrée 2015, les écoles restant dans le cadre de l'éducation prioritaire seront regroupées dans des Réseaux d'Éducation Prioritaire, structurés autour d'un collège. Pour la commune d'Annemasse, c'est le collège Michel Servet qui constitue la tête de réseau pour les écoles maternelles La Fontaine, Les Hutins, les écoles élémentaires La Fontaine et Les Hutins, l'école primaire Bois Livron.

Elles bénéficieront de plusieurs mesures permettant la prise en compte des spécificités





du public scolaire accueilli :

- Un nombre d'élèves par classes inférieur à 25, en moyenne sur l'école, que le niveau d'enseignement soit maternelle ou élémentaire.
- Des dispositifs « plus de maître que de classe » dans toutes les écoles élémentaires ou primaires du réseau.
- Un dispositif de scolarisation des élèves de moins de 3 ans à l'école maternelle La Fontaine.

Les directeurs de ces écoles sont affectés à partir d'un recrutement à profil, sur la base d'un entretien auprès d'une commission jugeant de l'adaptation du candidat aux spécificités de ces postes.

Les inspecteurs de circonscription portent une attention particulière au personnel de ces écoles, en termes d'accompagnement, de diffusion des pratiques pédagogiques et de formation continue ciblée.

Gaillard :

A compter de la rentrée 2015, les écoles restant dans le cadre de l'éducation prioritaire seront regroupées dans des Réseaux d'Éducation Prioritaire, structurés autour d'un collège. Pour la commune de Gaillard, c'est le collège Michel Servet qui constitue la tête de réseau pour les écoles primaires du Salève et du Chatelet.

Elles bénéficieront de plusieurs mesures permettant la prise en compte des spécificités du public scolaire accueilli :

- Un nombre d'élèves par classes inférieur à 25, en moyenne sur l'école, que le niveau d'enseignement soit maternelle ou élémentaire.
- Des dispositifs « plus de maître que de classe » dans les écoles élémentaires ou primaires du réseau.
- Un dispositif de scolarisation des élèves de moins de 3 ans à l'école primaire du Salève.

Les directeurs de ces écoles sont affectés à partir d'un recrutement à profil, sur la base d'un entretien auprès d'une commission jugeant de l'adaptation du candidat aux spécificités de ces postes.

Les inspecteurs de circonscription portent une attention particulière au personnel de ces écoles, en termes d'accompagnement, de diffusion des pratiques pédagogiques et de formation continue ciblée.

En matière d'économie, de travail et d'emploi

PRIORITE AU « DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI »

Des inégalités fortes en matière d'activité économique, de taux de chômage, d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle, touchent les habitants des quartiers politiques de la ville.

Dans ce contexte, la priorité du Ministère de l'emploi est de territorialiser les politiques de droit commun dans le champ de l'emploi, afin que les résidents des quartiers prioritaires, et en particulier les jeunes, en bénéficient en proportion des besoins identifiés localement.

La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée le 25 avril 2013, entre le ministre délégué à la ville et le ministre chargé de l'emploi ainsi que la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 en constituent le cadre. L'UT DIRECCTE Haute-Savoie devra décliner ces priorités sur l'ensemble des territoires concernés.

La mise en œuvre de ces orientations requiert une mobilisation accrue du service public de l'emploi, qui se traduit par le renforcement des partenariats notamment entre le ministère de la ville, Pôle emploi et les missions locales.

Les contrats de ville assureront, une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire avec des moyens humains dédiés afin, dans une plus large mesure, de repérer, accueillir, intégrer dans les dispositifs qu'ils portent les résidents des QPV.

Les services de l'UT DIRECCTE impulseront et veilleront à la mobilisation d'un pourcentage défini et d'objectifs chiffrés de contrats aidés (contrat unique d'insertion CAE/CIE/contrat STARTER, emploi d'avenir), de contrats en alternance «dispositif réussite apprentissage», de contrat de génération,





mais aussi pour les publics issus des QPV favoriseront le recours au dispositif d'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, entreprise d'insertion etc.) ainsi que le développement des clauses sociales particulièrement sur les marchés ANRU.

Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement renforcé financés par la DIRECCTE (garantie jeunes, CIVIS, parrainage, dispositif 2^{ème} chance confié à l'afpa) ont également vocation à s'adresser prioritairement aux jeunes des quartiers.

Enfin, le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat fait partie pleine et entière du développement économique attendu sur ces territoires. A ce titre une convention cadre signée le 18 juin 2014 avec la Caisse des dépôts permet la mobilisation de 300 millions d'euros pour renforcer en fonds propres les entreprises qui s'installent dans les territoires cibles, faciliter leur accès au crédit, et favoriser la détection et l'émergence de projets entrepreneuriaux. Le dispositif NACRE est à cibler sur les quartiers et doit permettre de soutenir l'adaptation et le renforcement des créateurs identifiés localement.

En matière de culture

La convention bilatérale signée entre le Ministère de la Ville et celui de la Culture et de la communication, a pleinement identifié l'art et la culture, la place des œuvres et des artistes du patrimoine ou de la création contemporaine, comme vecteur de développement de soi et de cohésion sociale.

Elle poursuit trois objectifs stratégiques :

- . Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction
- . Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la ville et le ministère de la culture et de la communication
- . Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer des actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales)

Le MCC, par ses services déconcentrés, apportera une attention particulière aux projets artistiques et culturels sur le territoire portés par une structure en concertation avec les autres partenaires institutionnels et associatifs.

En s'efforçant de ne pas s'adresser qu'aux quartiers prioritaires, mais en en prenant toute la mesure, les projets s'inscriront sur le territoire en intégrant tous les temps de l'enfant et de la cité.

Ces projets prendront en compte les différents textes concernant la jeunesse, les parcours d'éducation aux arts et à la culture et la sensibilisation aux valeurs de la république. Ils pourront enrichir autant que faire se pourra, des volets du plan éducatif de territoire (PEdT).

Toutes les structures financées par le MCC, quel que soit le secteur (patrimoine, création, industries culturelles et transmission des savoir et démocratisation culturelle) doivent rechercher à intégrer les publics de ces quartiers.

Les dispositifs nationaux en direction des publics des quartiers seront suivis et accompagnés : Portes du temps, des cinés la vie, passeurs d'images notamment.





Dans le domaine de la justice

Textes de référence

- 1) *Circulaire du Premier ministre du 26 mars 2014 relative à l'animation et à la mise en œuvre par l'administration territoriale de l'Etat des conventions d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville.*
- 2) *Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires entre la ministre de la justice, garde des sceaux et le ministre délégué à la ville.*
- 3) *Dépêche du 11 juin 2014 n° CRIM-AP N° 2013-0022-P6 de la ministre de la justice, garde des Sceaux*

Actions proposées par le Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains

1) CONFORTER LA JUSTICE DE PROXIMITE, PLUS PARTICULIEREMENT L'ACCES AU DROIT AINSI QUE L'AIDE AUX VICTIMES

Une maison de la justice et du droit (MJD) est implantée au sein de la communauté d'agglomération d'Annemasse-Les Voirons.

La maison de justice et du droit est un établissement judiciaire placée sous l'autorité des chefs du tribunal de grande instance dans le ressort duquel elle est située et dont les règles de fonctionnement sont régies par le code de l'organisation judiciaire.

C'est un lieu de justice de proximité pour tous les habitants où des acteurs de la justice poursuivent les objectifs suivants :

- en matière pénale : favoriser les actions de prévention de la délinquance, et mettre en œuvre une réponse adaptée à la petite délinquance par le recours à des mesures alternatives aux poursuites (médiation pénale, rappel à la loi, etc.) ;
- en matière civile : régler les litiges du quotidien (consommation, voisinage, logement) en mettant en place des solutions amiables (médiation, conciliation, etc.) ;
- permettre au public, et notamment aux victimes, un plus large accès au droit dans le cadre de permanences gratuites et confidentielles organisées par les professions juridiques, des ou des associations.

Par ailleurs, un bureau d'aide aux victimes (BAV) a été créé en 2014 au sein du TGI de Thonon-les-Bains.

Situés au sein de chaque TGI, les BAV sont gérés par des associations d'aide aux victimes. Ces structures renseignent, orientent et accompagnent tout au long de la procédure les victimes d'infractions pénales. Les BAV renseignent les victimes sur le fonctionnement judiciaire ainsi que sur les procédures en cours les concernant :

- Elles sont informées à l'occasion de tout traitement d'urgence : comparution immédiate par exemple ;
- Elles sont renseignées sur le déroulement de la procédure pénale ;
- Elles sont orientées systématiquement vers le dispositif d'indemnisation auquel elles peuvent prétendre.

2) MOBILISER L'ACTION PENALE POUR LUTTER CONTRE LES PHENOMENES DE DELINQUANCE PROPRES AUX QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Pour lutter contre le sentiment d'insécurité à l'intérieur et autour des quartiers bénéficiaires des moyens de la politique de la ville, le parquet de Thonon-les-Bains met en œuvre une politique pénale ferme et graduée, qui pourra être rendue publique dans le cadre des instances partenariales, et aura pour objet la prise en compte spécifique des principales infractions commises dans ces quartiers et génératrices d'insécurité que sont :

- les trafics de produits stupéfiants et l'économie souterraine ;
 - les violences envers les personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public ainsi que les professionnels intervenant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une protection spécialement prévue par le code pénal (notamment les médecins et les professionnels de santé).
- les infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre.





En corollaire, le nouveau plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives (2013-2017) prévoit de traiter spécifiquement le trafic local, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville et à l'intérieur des « zones de sécurité prioritaires » (ZSP):

- en apportant une réponse adaptée à la physionomie du trafic qui se caractérise par un fort enracinement urbain, en particulier dans les grands ensembles;
- en développant la recherche et l'exploitation du renseignement opérationnel;
- en optimisant l'exploitation des renseignements recueillis en amont de l'approvisionnement des quartiers sensibles
- en renforçant les opérations coordonnées entre les différents services de l'État contre le trafic de drogue et l'économie souterraine
- en resserrant les liens de confiance entre les citoyens confrontés aux conséquences du trafic de stupéfiants et les acteurs de l'Etat dans les territoires en lien étroit avec les élus

3) PREVENIR LA RECIDIVE

Les services du ministère de la justice sont des acteurs centraux de la prévention de la délinquance et de la prévention de la récidive. Cette préoccupation trouve une traduction opérationnelle dans les méthodes de prise en charge des personnes placées sous-main de justice et à travers les actions en faveur de la réinsertion sociale et professionnelle qui ont montré leur efficacité dans la lutte contre la récidive.

La direction départementale du service pénitentiaire d'insertion et de probation et la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse poursuivront l'orientation des mineurs et jeunes majeurs suivis dans le cadre judiciaire et résidant dans les quartiers prioritaires vers des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, afin de développer les offres de mesures alternatives à l'incarcération, les services du ministère de la justice souhaiteraient signer avec les bailleurs sociaux des conventions spécifiques permettant la mise en place, par le recours aux travaux d'intérêt général, aux travaux non rémunérés et aux réparations pénales, d'actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi.

Institué par la loi du 10 juin 1983, le travail d'intérêt général (TIG) est une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non rémunéré réalisé par une personne condamnée, majeure ou mineure.

Le TIG peut être effectué au profit :

- d'une personne morale de droit public ;
- d'une personne morale de droit privé chargée d'une mission de service public ou d'une association habilitée.

Les bailleurs sociaux constitués en sociétés anonymes sont chargés de mission de service public et, à ce titre, remplissent les critères nécessaires pour recevoir des personnes accomplissant un travail d'intérêt général au même titre que les offices HLM.

Il est à noter que le nombre de conventions conclues avec les bailleurs sociaux constitue l'un des indicateurs retenus pour évaluer la mise en œuvre de la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires entre la ministre de la justice, garde des sceaux et le ministre délégué à la ville.

Les services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse sont également incités à développer, dans les quartiers prioritaires, des activités de jour et à établir des conventions de partenariat le cas échéant.

En outre, afin de lutter contre le sentiment d'impunité d'une part et d'incompréhension d'autre part, la mesure d'interdiction de séjour dans les quartiers pourra être requise lorsque les circonstances de faits l'exigeront.

Lorsqu'elles seront prononcées, les interdictions de séjour seront communiquées dans les meilleurs délais aux services de police et de gendarmerie afin que le respect de l'interdiction ordonnée puisse être contrôlé et que le non-respect d'une interdiction de séjour puisse faire l'objet d'une réponse pénale rapide.





4) FAVORISER L'ACCES DES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES CLASSES PREPARATOIRES INTEGREES « EGALITE DES CHANCES » DANS TOUTES LES ECOLES NATIONALES DEPENDANT DU MINISTERE DE LA JUSTICE

Des actions seront menées afin d'amplifier la communication relative aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » des écoles du ministère de la justice.

L'ENPJJ, notamment, procédera à des actions de sensibilisation de l'ensemble des services sociaux par un envoi de plaquettes d'information, et des commissariats et gendarmerie par voie d'affichage. Un effort sera également porté par les services de la PJJ afin de repérer les mineurs placés susceptibles d'entrer dans le dispositif et de mettre en place un premier suivi personnalisé en vue de favoriser leur admission à la CPI.

5) CONTRIBUER A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le partenariat entre l'institution judiciaire et le Défenseur des droits, qui existe déjà par le biais des permanences dans les maisons de justice et du droit (MJD), sera poursuivi et approfondi. Le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations permettra de développer un programme opérationnel d'actions qui contribue directement à la prévention à la lutte contre les discriminations.

Contribution de la Caisse des Dépôts et de Consignation

Acteur historique du logement social et de la politique de la ville la Caisse des Dépôts conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, elle apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville d'**Annemasse Agglomération**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :





- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Contribution de la Caisse d'allocations familiales

La Caf souhaite contribuer activement à la politique de la ville, en l'intégrant dans ses priorités locales. Cette politique a vocation à renforcer la dimension territoriale et à lutter contre les inégalités. Elle entre en résonance avec les engagements de la Branche Famille.

La Caf propose une offre de service à l'attention des quartiers prioritaires ciblés sur l'agglomération annemassienne, déclinée en 4 axes :

- Contribuer aux diagnostics de territoires et aux évaluations grâce à notre connaissance actualisée des habitants allocataires des quartiers prioritaires,
- Participer à la lutte contre le non-recours et à l'accès aux droits par des actions ciblées sur les quartiers prioritaires,
- Activer et mobiliser de manière transversale nos moyens de droit commun ainsi que nos implantations locales au service de ces quartiers,
- Soutenir, avec l'expertise de nos conseillers techniques, les projets spécifiques à la politique de la ville, pouvant bénéficier de fonds dédiés et bonifications.

1/ Contribuer aux diagnostics de territoires et aux évaluations

La Caf est en mesure de fournir des données statistiques concernant les allocataires résidant dans les quartiers prioritaires. Cette offre est encadrée par une convention signée le 31/01/2015 qui sera annuellement reconduite sur la durée du contrat (5 ans). Elle procure aux porteurs du contrat de ville, l'avantage de données actualisées et ciblées sur les quartiers prioritaires. Par leur permanence, les indicateurs proposés permettent de mesurer les évolutions en cours de période et impacts des actions entreprises à l'attention des habitants des quartiers prioritaires. En 2015, les quartiers prioritaires de l'agglomération annemassienne ne sont pas encore délimités ; dès qu'ils le seront, le gestionnaire statistique de la Caf sera en mesure de fournir ses données sur la base de ces nouveaux Iris.

2/ Participer à la lutte contre le non-recours et à l'accès aux droits

Favoriser l'accès aux droits nécessite de lutter contre le non-recours. La Cog 2013/17 analyse ce phénomène qui semble s'expliquer d'une part par les problématiques d'accès à l'information sur les règles d'éligibilité et les démarches administratives, d'autre part par des facteurs sociaux et psychologiques (tels que des effets de stigmatisation et des comportements d'autocensure) et enfin par l'arbitrage coût/bénéfice réalisé par les personnes).





La Caf propose une offre de rendez-vous administratifs et sociaux aux familles monoparentales puis aux couples avec enfants relevant de l'action sociale Caf, sur la base d'un pré-examen du dossier, pour les familles allocataires n'ayant pas eu de contact récent avec la Caf. Il s'agit d'une démarche de prospection d'accès aux droits. Cette offre pourra se mettre en place dès que la Caf disposera du zonage précis des quartiers prioritaires (cf 1/) qui lui permettra de cibler ses allocataires.

De plus, la Caf envisage de positionner une permanence sociale au sein du quartier du Perrier, en nouant des partenariats avec les autres acteurs.

3/ Activer et mobiliser les dispositifs et moyens Caf de droit commun au service des quartiers prioritaires

- Les renouvellements des Contrats enfance jeunesse sont l'occasion de répondre à des problématiques par la mise en place d'actions qui impactent les quartiers prioritaires.
- Dans un souci de territorialisation des dispositions de la Cog, la Caf veille à soutenir les initiatives qui prennent en compte les quartiers prioritaires de la politique de la ville telles que :
 - Promotion des modes d'accueil collectifs pour les 0-3 ans,
 - Pérennisation des actions innovantes d'accueil des jeunes enfants dans les quartiers de la politique de la ville et les projets de formation et d'accès à l'emploi dans ces métiers,
 - Soutien au développement des LAEP
 - Financement des centres sociaux, espaces de vie sociale (soutien aux structures de proximité)
 - Financement d'actions directement engagées au profit des publics (actions adolescents, formation Bafa)
- La Caf développe localement, dans son centre d'Annemasse des actions collectives de soutien à la parentalité, d'insertion sociale (ateliers vie quotidienne, estime de soi), d'élaboration de projet (ateliers bilan personnel, itinéraires femmes), d'information (Points info vacances, rentrée scolaire).

4/ Soutenir les projets spécifiques pouvant bénéficier de fonds dédiés au développement des territoires prioritaires : Fonds publics et territoires

Le développement des solutions d'accueil du jeune enfant favorise le maintien ou le retour à l'emploi des parents et, par une socialisation précoce, permet de lutter contre les reproductions des inégalités sociales. Ces fonds, sous conditions, permettent également de soutenir l'accompagnement des adolescents et des jeunes dans la réalisation de leurs projets. Les conseillers techniques de la Caf sont à la disposition des porteurs de projets pour étudier leur éligibilité.

Important :

La Caf intervient dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion en cours signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2013/2017. Cela induit que des engagements de nature budgétaire ne pourront être contractualisés en anticipation par la Caf pour les années au-delà de 2017.

Les actions des années 2018, 2019 et 2020 pourront, le cas échéant être couvertes sous réserve de la signature de la future Cog, de leur éligibilité à la nouvelle Cog et des budgets alloués à la Caf.





Cadre d'intervention de la Région Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :





- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent élarger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

39 M€ au travers des Contrats de ville

auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.





Cadre d'intervention du Département

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dispose que le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à :

- L'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique ;
- L'autonomie des personnes ;
- La solidarité des territoires.

Il est consulté par la région en préalable à l'élaboration du contrat de plan conclu entre l'Etat et la région en application de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification afin de tenir compte des spécificités de son territoire.

Chef de file en matière de solidarité des populations et des territoires, le Département s'est fixé plusieurs priorités dans son projet stratégique « Haute-Savoie 2030 » en vue de contribuer à un aménagement et à un développement équilibré du territoire tenant compte de la progression constante de la population et de l'urbanisation en cours.

En effet, la bonne santé de la Haute-Savoie ne doit pas faire oublier que son développement est inégalement réparti. Avec le contrecoup de la crise économique qui perdure, les inégalités tendent à se creuser, en particulier dans les villes et quartiers qui concentrent les populations les plus en difficulté.

Dans la précédente génération des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), le Département avait déjà apporté sa contribution financière à la réalisation de diverses actions sans en être pour autant directement partie prenante. Depuis plusieurs années, la collectivité départementale apporte également une participation importante à l'observation des besoins sociaux et économiques dans les villes et quartier au travers de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) dont elle finance les travaux.

Avec la nouvelle programmation 2015/2020, pour la première fois, le Conseil Départemental est signataire des contrats de ville et sollicité pour leur mise en œuvre.

Dans cette perspective, il a vocation à intervenir dans le cadre du droit commun, d'une part, et de crédits spécifiques, d'autre part :

Pour les contrats de ville

Toute personne ou famille ayant droit peut bénéficier de l'aide ou de l'action sociale sans distinction, qu'elle habite ou non dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. En conséquence, il n'est pas proposé d'inscrire des crédits supplémentaires à ce titre, mais de s'appuyer sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux existant et de les valoriser pour favoriser l'accès des populations des quartiers prioritaires au droit commun, que ce soit :

- à titre individuel au travers des aides apportées aux personnes isolées et aux familles en difficultés (RSA, FSL, ASLL, MASP, allocations mensuelles, fonds d'aide aux jeunes, fonds départemental d'insertion, fond départemental d'action sociale facultative, procédures d'urgences) en cohérence notamment avec les orientations du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du programme départemental d'insertion par l'Emploi (PDIE) ;
 - au titre des actions collectives par les subventions et soutiens apportés aux collectivités locales et aux associations (ateliers et chantiers d'insertion, missions locales, prévention spécialisée, épiceries sociales, accès au droit et aides aux victimes).
- L'intervention du Département pourra également se traduire par :
- la présence renforcée des services sociaux départementaux dans les quartiers prioritaires prenant appui sur les pôles médico-sociaux du Département implantés dans chacune des 6 villes retenues ;
 - l'adaptation des objectifs et des modes d'intervention de la prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;





- l'expérimentation dans les quartiers prioritaires d'un accompagnement global des allocataires du RSA en recherche d'emploi (en partenariat avec Pôle Emploi).

Dans le champ médico-social propre à ses missions, le Département pourra s'engager auprès de l'Agence Régionale de Santé, des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées pour tout appel à projet visant à développer les activités de la maison des adolescents et des équipes mobiles psycho-sociales dans les quartiers prioritaires.

Pour la nouvelle programmation de rénovation urbaine

En application de la délibération de l'Assemblée départementale du 19 mars 2015, le Département interviendra dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région (CPER) en consacrant 5 M€ au titre de la rénovation urbaine pour les sites d'Annemasse, de Cluses- Scionzier (quartier du Crozet) et de Bonneville, autour des priorités suivantes :

- . la réhabilitation/démolition de copropriétés en grande difficulté ou en voie de fragilisation ;
- . le réaménagement des espaces publics et des cheminements doux, le renforcement des équipements publics et la mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- . le maintien et le renforcement des services publics dans les quartiers ;
- . la construction de logements locatifs aidés et la réhabilitation du parc social (rénovation thermique) ;
- . la dé-densification ou le désenclavement des quartiers ;
- . le traitement des pieds d'immeuble.

A ces crédits, il convient d'ajouter les 200 000 € inscrits au budget primitif 2015 pour les études. Soit un engagement spécifique à hauteur de 5,2 M€.

Ces financements interviendront en cohérence avec les crédits spécifiques attribués par l'ANRU pour le Perrier-Château Rouge-Livron à Annemasse classé quartier « ultra prioritaire », et les crédits régionaux à attribuer au titre des projets d'intérêt régionaux (PRIR) susceptibles d'abonder les enveloppes financières (volet cadre de vie) pour Cluses, Scionzier, Bonneville et Annemasse.

Dans cette optique, une aide renforcée pourra être apportée pour ces quatre quartiers selon des modalités suivantes :

- . pour les copropriétés dégradées : aide aux syndicats de copropriétaires à hauteur de 25% du coût des travaux HT avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;
- . pour l'aménagement des espaces publics (requalification/valorisation des espaces, création de cheminements doux, traitement des pieds d'immeuble...) :

50% du coût des travaux HT avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;

- . pour la réhabilitation du parc public : aide à hauteur de 22,5% du montant HT, avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires.

- Au titre du droit commun, et suivant ses règles classiques d'intervention par les aides à la pierre, le Département qui a mis en place une politique triennale en faveur du logement aidé, pourra mobiliser des moyens complémentaires à l'enveloppe du CPER pour :

- . l'aide à la production de logements locatifs aidés financés en PLUS et PLAI ;
- . l'appui à la réhabilitation du parc public pour accompagner l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements aidés ;
- . le soutien aux collectivités dans leur effort d'accueil de logements aidés ;
- . l'aide à la production de logements conventionnés destinée aux propriétaires bailleurs ;
- . l'aide aux propriétaires occupants à revenus modestes pour lutter contre la précarité énergétique (en lien avec le programme « Habiter Mieux »)

- Certains investissements structurant ou d'intérêt départemental (aménagement routiers, équipements publics, équipements sociaux) financés par le Département pourront concourir indirectement à répondre aux priorités des contrats de ville.





B. Les conventions d'application du Contrat de Ville

1. La convention d'utilisation de l'abattement de le TFPB

Cette convention sera annexée ultérieurement au Contrat de Ville.

A travers ce document, les signataires s'engagent dans la mise en œuvre concrète et quotidienne d'actions, qu'il s'agisse de la qualité des relations locatives, de la tranquillité, de la salubrité, de l'insonorisation des bâtiments, du dépannage des ascenseurs...

Il est question de renforcer la qualité de service et d'assurer une qualité de vie urbaine dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville grâce à l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux.

Le périmètre d'application de la Charte est celui des quartiers réglementaires retenus par l'Etat sur l'agglomération annemassienne : le Perrier Livron à Annemasse et le Chalet Hélovétia Park à Gaillard.

Les trois bailleurs sociaux concernés par l'abattement de 30% de la TFPB sont Haute-Savoie Habitat, Halpades et la SIGEM.

Le Contrat de Ville prévoit que des expérimentations faites dans le cadre de cette charte peuvent éventuellement être étendues aux quartiers de veille de l'agglomération annemassienne.

2. La convention intercommunale de mixité sociale

Cette convention sera annexée au Contrat de Ville ultérieurement.

Elle vise à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du Contrat de Ville.

3. Le protocole de préfiguration

Ce protocole sera annexé au Contrat de Ville ultérieurement.

Le protocole de préfiguration est la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain. Destiné à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie, il permet la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation. Cette phase de réflexion sur les objectifs du projet interrogera tout particulièrement l'articulation avec la stratégie inscrite dans le contrat de ville. A l'issue de la mise en œuvre du protocole de préfiguration, l'EPCI devra être en mesure de signer sa convention de rénovation urbaine avec l'ANRU.

Le protocole précise :

- Les orientations stratégiques poursuivies au titre du volet urbain du contrat de ville (vocation du quartier à 10 - 15 ans) et les premiers objectifs opérationnels.
- Le programme d'études détaillé à mettre en œuvre pour préciser le projet urbain, ses modalités et son calendrier de réalisation.
- Les moyens consacrés à l'analyse de la soutenabilité financière des projets dans une approche en coût global.
- Les modalités d'association des habitants pendant la phase protocole et plus particulièrement l'installation de la maison de projet.





C. L'observation, le suivi et l'évaluation

Une observation continue des quartiers

Tout au long de la période de mise en œuvre du Contrat de Ville, la situation sociale et économique des quartiers va être amenée à évoluer. Les priorités d'intervention peuvent ainsi être révisées. Il apparaît donc nécessaire de connaître les évolutions de la situation socio-économique des quartiers :

- pour s'assurer que les priorités définies correspondent bien aux besoins des quartiers ;
- pour réinterroger les moyens alloués sur chaque quartier au regard des dynamiques observées.

Un état des lieux actualisé des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active permet de suivre les évolutions de la situation des territoires et d'alimenter les débats des instances de pilotage du contrat.

Une mise en commun des ressources statistiques existantes auprès de chaque partenaire permet la constitution d'une vision générale des quartiers sur l'ensemble des thématiques d'intervention.

Il s'agit de valoriser l'information existante en sélectionnant des indicateurs pertinents et disponibles qui sont les plus à même de fournir une analyse globale de la situation socio-économique des quartiers. Ces indicateurs locaux viendront compléter les indicateurs nationaux proposés par l'Etat via l'Observatoire National de la Politique de la Ville.

L'échelon quartier doit être privilégié ainsi que les données sexuées.

Une synthèse diffusable pourra être adressée aux acteurs locaux, comme support de l'animation territoriale du contrat. Cela permet de créer un débat pour aboutir à un diagnostic partagé et amorcé des dynamiques de projets collectifs.

L'observation est donc un outil de connaissance du territoire, d'aide à la décision et d'animation du réseau partenarial.

Le suivi de la mise en œuvre des actions du contrat

Le suivi a pour objectif de mesurer l'avancement, la mise en œuvre des actions du contrat. Il permet de donner aux instances de pilotage une vue d'ensemble simple et lisible pour apprécier le niveau de réalisation des projets.

Les indicateurs de suivi devront renseigner plusieurs entrées : l'avancée des actions, l'impact des actions (territoires d'intervention, nombre de personnes touchées, distinction par sexe et âge,...), l'analyse financière (% de cofinancements publics, distinction entre crédits spécifiques et moyens de droits commun)

La liste d'indicateurs de suivi est débattue et définie par les instances de pilotage. Les données seront collectées annuellement par le biais des appels à projets et des documents de bilan.

L'analyse devra être globale, afin de :

- Rendre visible le volume d'intervention et son impact sur un territoire, une thématique, un objectif, une période, une catégorie de publics...
- Analyser la répartition des financements liés à la Politique de la ville
- Comparer les niveaux d'intervention et de financement entre thématiques/objectifs/territoires, pour repérer d'éventuelles inégalités en termes d'intervention ou de financement.





L'évaluation du Contrat

L'évaluation sert à apprécier collectivement la conduite et les résultats des actions et politiques publiques afin de les améliorer. Il s'agit d'une démarche régulière, d'un temps de mise en perspective et de questionnement, et les objets qu'elle peut aborder sont larges. Tout ne peut généralement pas être évalué.

L'évaluation portera autant sur les méthodes que sur les résultats. Elle pourra notamment interroger :

- la pertinence des objectifs
- la cohérence des actions au regard des objectifs posés
- l'effectivité des engagements pris dans le contrat
- l'efficacité d'une action, l'impact sur les habitants
- l'efficience d'une action (rapport entre son coût et les résultats produits)
- la conduite de projet (la gouvernance, les dynamiques partenariales,)

Les instances de pilotage du contrat sont à la fois commanditaires et acteurs de l'évaluation, dans le sens où elles décideront de l'objet de l'évaluation et seront acteurs de l'évaluation en mettant en débat les résultats produits.

L'évaluation est une composante essentielle de la gouvernance du contrat. Outre une fonction stratégique qui contribue à structurer la politique de la ville, elle est également un levier de changement qui facilite l'adaptation des politiques publiques aux problématiques des quartiers, et vise à améliorer l'utilité sociale des projets menés et des fonds investis.

L'évaluation porte sur trois niveaux : celui des indicateurs globaux ; celui de la gouvernance et de la méthode et enfin celui des objectifs et des actions elles-mêmes. Des représentants du comité technique seront en charge de définir des indicateurs par objectifs.



Copyright ARTerventionPascale DUPRAZ – Couleur(s) d'Automne MJC Sud Arc en Ciel



Projet culturel - programme de rénovation urbaine - Copyright Sergio Grazia

v. Annexes

- Annexe 1 : Référence aux conventions interministérielles
- Annexe 2 : Enjeux du nouveau PRU
- Annexe 3 : Synthèse du cadre stratégique et opérationnel
- Annexe 4 : Adresses des quartiers réglementaires
- Annexe 5 : Annexe financière
- Annexe 6 : Présentation CRDSU
- Annexe 7 : Sites internet de référence

Annexes à joindre ultérieurement

- . Protocole de préfiguration ANRU
- . Convention d'équilibre mixité sociale
- . Convention d'utilisation de l'abattement TFPB







Annexe 1 : Références aux 12 conventions interministérielles

Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :

- . Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;
- . Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;

> Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :

- . Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;
- . Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ;

> Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :

- . Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;
- . Soutenir les petites associations de proximité ;
- . Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.

Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)

- . Améliorer l'accès aux droits : **développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF)**, meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- . **Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires**, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus ;
- . Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- . **Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;**
- . **Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville,**





mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;

. **Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;**

. Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)

. Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;

. Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :

. par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation;

par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ;

par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;

. **S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :**

. Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des quartiers de la politique de la ville (QPV) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;

. Parrainage ;

. **Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV (objectifs 2015) :**

. **Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en QPV (20% en 2013, 25% en 2014) ;**

. **Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des QPV pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;**

. Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic;

. **Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations**

. Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :

. Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;

. **Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de**





l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des QPV ; Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville ;

- . Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ;
- . **Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi**: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en QPV diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.

Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)

- . Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :
 - . **Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ;**
 - . Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;
 - . Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;
- . Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
 - . les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - . le programme « ABCD de l'égalité » ;
 - . le dispositif « téléphone grand danger » ;
- . **Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;**
- . **S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes** : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche (7 juin 2013)

- . Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Île-de-France :
 - . Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ;
 - . Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une





attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;

- . **Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;**
- . **Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.**

Convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)

- . **Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;**
- . **Conforter la justice de proximité :**
 - . **100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ;**
 - . **Maisons de justice et du droit (MJD) et points d'accès au droit (PAD) : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ;**
- . Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :
 - . Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP) ;
 - . Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ;
- . Prévenir la récidive :
 - . Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
 - . Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;
 - . **Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;**
 - . **Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ;**
- . Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ;
- . Lutter contre les discriminations :
 - . Partenariat avec le Défenseur des droits ;
 - . Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.





Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)

- . Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
 - . Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
 - . **S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires** : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;
- . Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
 - . Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;
 - . **Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ;**
 - . **Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.**

Convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013)

- . En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :
 - . Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;
 - . **Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;**
 - . **Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;**
 - . **Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la**





délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ;

. Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;

. Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ;

. En matière d'intégration :

. Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;

. Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ;

. Concernant l'administration territoriale de l'Etat :

. Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ;

. Au niveau départemental :

o **Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;**

o **Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ;**

. Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).

Convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)

. Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :

. Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les QPV (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;





- . Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la *Direction* de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ;
- . **Créer de l'activité dans les QPV par :**
 - . **Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;**
 - . **La promotion et développement du modèle coopératif :** contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;
 - . **Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics** (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires ;
- . Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
 - . Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;
 - . Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ;
- . Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :
 - . Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;
 - . **Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.**

Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)

- . Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants **Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :**
 - . **Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires :** développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;
 - . **« Plus de maîtres que de classes »** (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;





- . **Pour lutter contre le décrochage** (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et **mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** ;
- . Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- . Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;
- . **Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école** : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ;
- . **Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative** :
 - . **Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire** ;
 - . **Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers** ;
 - . **Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite** ;
- . **Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.**

Convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013)

. En matière d'artisanat :

- . **Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires** : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ;
- . **Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise** : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.
- . **Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville.**

. En matière de commerce :

- . Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ;
- . **Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles** ;
- . Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de





l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.

Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.

Dans les autres domaines d'intervention économique :

- . Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ;
- . Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.

Convention avec le ministère de la culture et de la communication (février 2014)

- . **Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction :** mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.

Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication :

- . Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :
 - o **Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;**
 - o **Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville ;**
 - o **Développer l'éducation au multimédia ;**
 - o **Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire** (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)
- . Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.

Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;

- . **Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration** (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).





Annexe 2 : Les enjeux du nouveau programme de rénovation urbaine

Cette note s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du protocole de préfiguration du NPNRU portant sur le quartier du Perrier-Livron-Château Rouge à Annemasse, retenu au titre de la géographie prioritaire et au NPNRU d'intérêt national.

En effet, dans le cadre du NPNRU, et avant de conventionner sur un projet urbain, le protocole de préfiguration doit présenter et bien définir la stratégie de développement souhaité du quartier. Le projet urbain doit ainsi s'inscrire dans une stratégie de développement qui répond à des objectifs partagés, qui prend en compte les orientations définies dans le cadre du contrat de ville et qui s'appuie sur les potentiels intrinsèques du quartier, mais aussi ses potentiels par rapport à son positionnement aux échelles plus larges de la commune et de l'agglomération.

Dans le cadre du NPNRU, il est ainsi demandé d'asseoir un projet urbain qui permette de « redonner » une place au quartier en précisant laquelle, de définir ou de conforter la vocation du quartier au sein de la ville et de l'agglomération. A partir du diagnostic de la situation actuelle, et en mettant en perspective les orientations souhaitées, le protocole de préfiguration doit ainsi identifier le « chemin à parcourir », les différentes opérations et démarches à réaliser pour y parvenir et de façon corollaire d'identifier les besoins en études d'opportunité, de faisabilité qui permettront de sécuriser les orientations exposées dans le protocole de préfiguration et la mise en œuvre du projet urbain.

Le protocole de préfiguration est construit de façon partenariale, avec l'ensemble des partenaires. Le conseil citoyen est également associé à son élaboration. Par ailleurs, il précisera les modalités d'association des habitants et des usagers au projet de renouvellement urbain.

1) Vocation du quartier

Comparativement à d'autres territoires, la ville d'Annemasse et de façon corollaire le quartier Perrier-Livron-Château Rouge s'inscrit dans un contexte de croissance qu'il convient d'accompagner et dans le cadre duquel le quartier a un rôle à jouer. L'enjeu est finalement de ne pas subir un développement qui se fera de « toute façon » compte tenu du contexte mais d'agir sur son contenu afin d'obtenir les évolutions souhaitées.

Le quartier a donc un véritable rôle à jouer dans le développement de l'agglomération annemassienne, et ce, sur plusieurs registres :

- D'une part, d'un point de vue démographique, il faut conforter la fonction résidentielle du quartier. En devenant, comme les autres quartiers de la ville et de l'agglomération, un lieu d'accueil et de destination d'une partie de la croissance démographique, l'enjeu est de développer la diversification de l'habitat et d'améliorer la mixité sociale du quartier;
- D'autre part, d'un point de vue économique, le quartier, de par un « foncier moins prisé », peut aussi proposer des espaces pour des types d'activités économiques manquants sur le reste de l'agglomération. La présence d'axes majeurs sur les pourtours du quartier, ainsi que l'avenue de Verdun, sont autant de lieux de contact, de liens, de vitrine, de visibilité, entre le quartier et son environnement.

En combinant les deux registres, le quartier peut s'affirmer progressivement comme une polarité secondaire à l'échelle de l'agglomération et retrouver une vitalité et une attractivité qui aura pris appuis sur ses potentialités intrinsèques en transformant également ses points faibles en levier de développement.

2) Axes de travail

A l'aune des constats et des potentialités de développement du quartier et de l'agglomération, la stratégie du projet urbain peut se décliner autour de 3 axes forts à même de contribuer à renforcer la vocation du quartier :

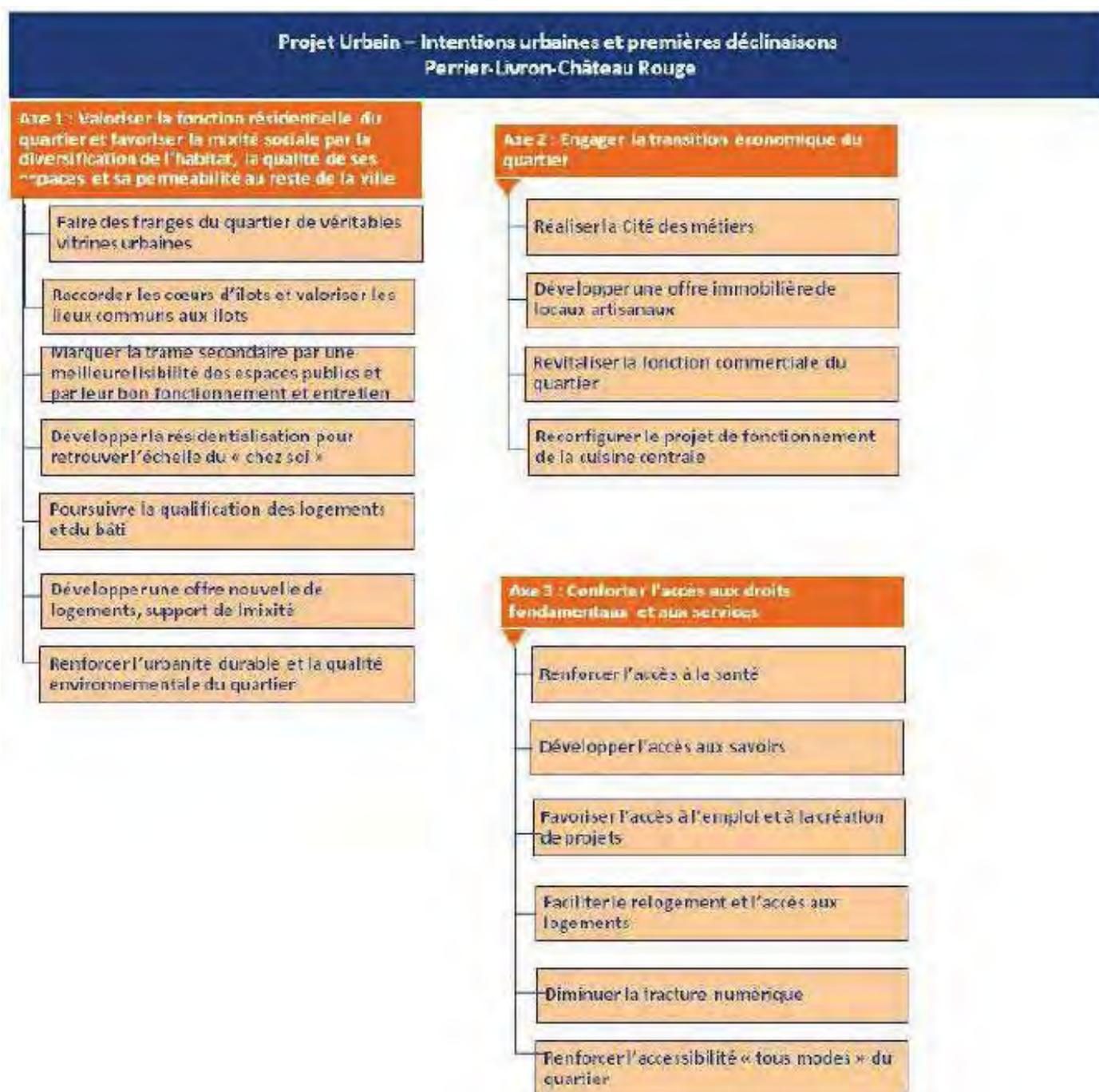
- Axe 1 : Valoriser la fonction résidentielle du quartier et retrouver la mixité sociale par la diversification de l'habitat, la qualité de ses espaces et sa perméabilité au reste de la ville
- Axe 2 : Engager la transition économique du quartier
- Axe 3 : Conforter l'accès aux droits fondamentaux et aux services





Ces trois axes se déclinent ensuite territorialement avec des orientations opérationnelles par secteur et concilient également les différentes échelles d'analyse : l'articulation à l'agglomération et à la ville, l'organisation du quartier et par îlot.

Ci-dessous une première ébauche de la stratégie urbaine qui sera développée dans le protocole de préfiguration. Les axes ont été élaborés pour répondre aux enjeux identifiés dans le contrat de ville et au cours du diagnostic du quartier :





Annexe 3 : Synthèse du cadre stratégique

POPULATIONS FRAGILISEES, ACCES AUX DROITS ET A LA SANTE			
Orientation Stratégique N°1 :	Orientation Stratégique N°2 :	Orientation Stratégique N°3 :	Orientation Stratégique N°4 :
FAVORISER L'ACCES AUX DROITS, LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LE NON RECOURS	FAVORISER L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES FRAGILISEES ET LEUR APPORTER UN SOUTIEN DE PROXIMITE	FAVORISER L'ACCES A LA SANTE ET A LA PREVENTION	ENCOURAGER LA MOBILITE DES PUBLICS ET FACILITER LEUR ACCES AUX STRUCTURES EXISTANTES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :
<p>1-1. Développer les réponses d'accès aux droits et lever les obstacles qui en limitent l'accès : mode garde, maîtrise du français, mobilité</p>	<p>2-1. Lutter contre l'isolement des publics et le repli sur soi : - Soutenir des familles monoparentales (thème transversal) - Accompagner les personnes vieillissantes - Accompagner les jeunes en situation de précarité (thème transversal)</p>	<p>3-1. Augmenter et adapter l'offre de soins de proximité afin de la rendre souple et réactive et favoriser l'implantation de professions libérales (exercice coordonné)</p>	<p>4-1. Accompagner les personnes vers la mobilité : . Adapter les réponses en développant le fait d'"aller vers" les habitants dans un premier temps pour les amener à se déplacer ensuite vers les structures de droit commun</p>
1-2. Réduire le non-recours	<p>2-2. Proposer un accompagnement social renforcé des personnes dans leur logement en lien avec les bailleurs sociaux</p>	<p>3-2. Promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention</p>	<p>4-2. Augmenter l'offre de transports (thème transversal)</p>
1-3. Favoriser l'intégration des publics migrants et développer la médiation interculturelle	<p>2-3. Favoriser la création du lien social, encourager l'expression de la parole des habitants et valoriser leurs compétences</p>	<p>3-3. Accompagnement des publics en situation d'addiction (dans et hors les murs)</p>	<p>4-3. Favoriser l'accès à la culture et aux sports, vecteurs de cohésion sociale</p>
	<p>2-4. Accompagner les personnes en situation et en risque de prostitution</p>	<p>3-4. Accompagner les publics en situation de souffrance psychique (dans et hors les murs)</p>	

REUSSITE EDUCATIVE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET PARENTALITE			
Orientation Stratégique N°1 :	Orientation Stratégique N°2 :	Orientation Stratégique N°3 :	Orientation Stratégique N°4 :
METTRE EN PLACE UNE VERITABLE POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE DE LA PETITE ENFANCE A L'ENTREE DANS L'AGE ADULTE	APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE AUX JEUNES EN SITUATION DE RUPTURE	AGIR SUR LES LEVIERS QUI CONCOURENT A L'AUTONOMIE ET A L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES	APPORTER UN SOUTIEN A LA PARENTALITE
Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :
<p>1-1. Accompagner les enfants dans leur processus de socialisation</p>	<p>2-1. Améliorer le repérage des jeunes en difficulté</p>	<p>3-1. Encourager l'expression de la citoyenneté des jeunes à travers : . leur participation et leur représentativité dans les instances de décision . la valorisation de projets mise en place pour et par les jeunes . l'amélioration de la connaissance des pratiques et des besoins des jeunes en les associant au démarrage des projets</p>	<p>4-1. Mettre en place un lieu ressource autour des questions liées à la parentalité</p>
1-2. Améliorer la formation et l'accompagnement des professionnels en charge des enfants sur les temps péri et extra scolaire	<p>2-2. Lutter contre le décrochage et l'absentéisme</p>	<p>3-2. Décloisonnement des pratiques professionnelles des intervenants autour de la jeunesse</p>	<p>4-2. Faciliter l'accès des familles aux différents dispositifs d'accompagnement type Maison des adolescents</p>
1-3. Préparer l'entrée dans le système scolaire en amont avec les familles	<p>2-3. Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative</p>	<p>3-3. Favoriser l'accès à la création artistique et aux pratiques culturelles</p>	<p>4-3. Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire en favorisant les liens entre familles et établissements scolaires</p>
1-4. Promouvoir l'égalité des droits filles-garçons et favoriser la mixité filles-garçons dans les activités proposées	<p>2-4. Travailler sur l'interface "avec l'extérieur" au sein des établissements scolaires</p>	<p>3-3. Favoriser l'accès aux loisirs et à l'activité physique</p>	<p>4-3. Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire en favorisant les liens entre familles et établissements scolaires</p>
		<p>3-4. Favoriser l'accès à la santé (Thème transversal)</p>	<p>4-4. Accompagner des parents dans l'apprentissage du français (Thème transversal)</p>





EMPLOI ET DEV ECO			
Orientation Stratégique N°1 :		Orientation Stratégique N°2 :	Orientation Stratégique N°3 :
DEFINIR UNE STRATEGIE GLOBALE (EMPLOI FORMATION) POUR MOBILISER LES PUBLICS ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES		ENCOURAGER LA CREATION D'ENTREPRISE ET SOUTENIR L'INITIATIVE	TRAVAIL SUR LE POSITIONNEMENT DES SERVICES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
Objectifs Opérationnels :		Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :
1-1. Améliorer la coordination des acteurs emploi-formation et des outils EMPLOI - FORMATION	1-5. Structurer une offre de formation adaptée et accessible sur des secteurs porteurs du territoire - Renforcer les dispositifs au service de l'insertion professionnelle (Type IAE) et veiller à l'intégration de publics des quartiers prioritaires au sein de ces dispositifs - Valoriser l'apprentissage et l'alternance comme moyen d'insertion sociale et professionnelle et veiller à l'intégration de publics des quartiers prioritaires au sein de ces dispositifs FORMATION	2-1. Proposer un accompagnement personnalisé des porteurs de projets potentiels et valoriser des parcours de réussite	3-1. Travailler sur la qualité de l'accueil des publics pour améliorer le lien de confiance entre les personnes et les services Accroître notre capacité à entrer en contact positivement avec tous les publics Retisser les liens de confiance : dépasser, par une mobilisation collective et des signaux positifs, les situations de défiance et/ou de blocage
1-2. Améliorer l'accueil et l'information à destination des habitants des quartiers EMPLOI	1-6. Lever les obstacles à l'insertion professionnelle des publics (thèmes transversaux) Mobilité, apprentissage du français, modes de garde pour les familles monoparentales EMPLOI - FORMATION	2-2. Améliorer la lisibilité des différents acteurs de la création d'entreprise pour une meilleure information du public	3-2. Redonner toute sa dimension à la charte de la diversité : déclinaison locale pratique et contraignante
1-3. Adapter les outils de recrutement de droit commun pour mieux cibler les publics EMPLOI	1-7. Porter une attention particulière à destination des publics jeunes, femmes et population immigrées "	2-3. Favoriser l'implantation d'entreprises et d'activités éco afin de rendre le quartier plus attractif et soutenir la revitalisation économique dans des espaces de proximité (commerces, pôle de l'entrepreneuriat, brasserie du Perrier...)	3-3. Promouvoir l'extension des clauses d'insertion au sein des collectivités territoriales Favoriser l'intégration de publics des quartiers prioritaires au sein de ces dispositifs
1-4. Mobiliser l'économie locale : favoriser la rencontre entre les besoins des entreprises en général et les potentialités des quartiers - Créer des liens entre les habitants et les entreprises : > "promotion de profils" pour la valorisation des publics issus des quartiers prioritaires > Accentuer la "connexion" des entreprises EMPLOI	1-8. Travailler les "conditions de la réussite" : savoirs de base, réussite éducative...		

CADRE DE VIE ET TRANQUILITE PUBLIQUE		
Orientation Stratégique N°1 :	Orientation Stratégique N°2 :	Orientation Stratégique N°3 :
FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET LES PARCOURS RESIDENTIELS	RENDRE DURABLES ET ATTRACTIFS LES QUARTIERS ET MIEUX LES CONNECTER AU RESTE DE L'AGGLOMERATION	DEPLOYER LA GESTION URBAINE ET ASSURER LA TRANQUILITE PUBLIQUE
Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :	Objectifs Opérationnels :
1-1. Mettre en place une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers	2-1. Faciliter la mobilité depuis/vers et dans les quartiers (Thème transversal) - favoriser l'accessibilité aux transports en commun - donner plus de lisibilité aux interfaces mode doux avec les centres ville et les connections inter îlot	3-1. Renforcer la gestion urbaine de proximité et traiter la question des domanialités
1-2. Agir sur les co-proprétés en difficulté	2-2. Rénover les espaces publics et les équipements	3-2. Promouvoir la tranquillité publique et renforcer le sentiment de sécurité dans les quartiers
1-3. Réhabiliter les parcs locatifs public et privé	2-3. Mettre en perspective les équipements et les services : typologie, gestion, accessibilité Thème transversal	3-3. Accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur environnement
1-4. Construire de l'accession abordable et sociale à destination des habitants des quartiers sur l'agglomération	2-4. Contribuer au développement durable et rechercher une qualité environnementale	
	2-5. Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers Thème transversal au groupe de travail "Emploi et développement éco"	
1-5. Favoriser l'accompagnement social vers et dans le logement (Thème transversal)	2-6. Améliorer l'image du quartier à travers des actions de valorisation, de communication, de participation	3-4. Mettre en place des actions de proximité et de présence sur les quartiers





Annexe 4 : Adresses des quartiers réglementaires

Quartiers prioritaires Contrat de Ville 2015-2020 :
"Perrier, Livron, Château Rouge " et "Chalet et Hévétia Park"

Nom de la rue	Commune	du	au	Nom du quartier
Rue Philippe Dusonchet	ANNEMASSE	4	10	Perrier
Rue Voltaire	ANNEMASSE	1	1	Perrier
Rue Albert Curioz	ANNEMASSE	1	7	Perrier
Rue Albert Curioz	ANNEMASSE	2	4	Perrier
Avenue Gl de Gaulle	ANNEMASSE	2	8	Perrier
Avenue du Léman	ANNEMASSE	7	21	Perrier
Avenue Gl de Gaulle	ANNEMASSE	12	12	Perrier
Rue du Risse	ANNEMASSE	2	20	Perrier
Rue du Rhône	ANNEMASSE	2	6	Perrier
Avenue de Verdun	ANNEMASSE	21	21	Perrier
Avenue Maréchal Leclerc	ANNEMASSE	13A 13B 13C	15A 15B 15 C	Livron
Avenue Maréchal Leclerc	ANNEMASSE	17A 17 B	17A 17 B	Livron
Rue Henri Bordeaux	ANNEMASSE	2	12	Livron
Route de Livron	ANNEMASSE	22	42	Livron
Rue JB Charcot	ANNEMASSE	6	6	Livron
Rue JB Charcot	ANNEMASSE	N° pairs (nouvelles constructions à venir)		Livron
Rue de Château Rouge	ANNEMASSE	54	80	Château Rouge
Rue Sentier Massenet Ch Piénonnier	ANNEMASSE	aucune adresse		Château Rouge
Rue du Sentier	ANNEMASSE	2	6	Château Rouge
Rue de Veimaz	GAILLARD			Chalet
Allée des cyclamens	GAILLARD	1	11	Chalet
Allée des cyclamens	GAILLARD	2	10	Chalet
Allée des Gentianes	GAILLARD	12	22	Chalet
Allée des Gentianes	GAILLARD	13	21	Chalet
Allée des Edelweiss	GAILLARD	23	23	Chalet
Allée des Edelweiss	GAILLARD	24	24	Chalet
Allée des Myosotis	GAILLARD	25	25	Chalet
Rue du Lieutenant GENOT	GAILLARD	21	25	Hévétia Park
Allée de la Bédière	GAILLARD	1	1	Hévétia Park

Annexe 5 : Annexe Financière

Ce document est un outil de suivi qui sera renseigné tout au long de la durée du Contrat

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain												
Objectifs opérationnels	Actions	Perimètre Ville, QPV	Engagement	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en €	Prévisionnel 2016 en €	Réalisé 2016 en €	Prévisionnel 2017 en €	Réalisé 2017 en €	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalisé 2017 en ETP	Valeur Nette prévisionnelle 2015
12.1. Mettre en place une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires en matière d'attributions de logements aidés • Définir des critères d'attributions pour ne pas renforcer les difficultés du quartier lors des commissions de propositions • Attributions concertées entre les réservataires de logements sociaux 											
12.2. Agir sur les copropriétés en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser du diagnostic POPAC sur l'année 2016 et élaborer les actions en 2017 • Lutter contre les marchands de sommeil en lien avec le travail sur l'habitat indigne • Accompagner les conseillers syndicaux • Créer des postes de gardiens d'immeuble et les accompagner à travers la formation • Mise en œuvre de deux plans de sauvegarde en cours 											
12.3. Réhabiliter les parcs locatifs public et privé	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les réhabilitations itermiques • Remédier aux problématiques de nuisances par des réhabilitations qualitatives • Mettre en œuvre le protocole de préfiguration du PRU 2 • Mettre en œuvre un programme de réhabilitation sur la commune de Gaillard 											
12.4. Construire de l'accèsion abordable et sociale à destination des habitants des quartiers sur l'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et mettre en place une démarche auprès des promoteurs pour développer l'accèsion sociale et abordable • Développer le système de baux emphytéotiques 											
12.5. Favoriser l'accompagnement social vers et dans le logement (thème transversal)	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coordination et la complémentarité des acteurs du territoire : insérer et activer un réseau d'acteurs autour des personnes • Actualiser et rendre opérationnel le protocole C LSM • Accompagner les locataires dans l'appropriation de leur logement et de leur environnement 											

Filer Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectifs opérationnels	Actions	Périmètre Ville, QUV	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2016 en €	Réalisé 2016 en ETP	Prévisionnel 2017 en €	Réalisé 2017 en ETP	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalisé 2017 en ETP	Valorisation Maturé july 2015, réalisé 2015	Objectif
13.1. Faciliter la mobilité des usagers et dans les quartiers (thème transversal)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la déclinaison du PDU dans les quartiers • Améliorer l'efficacité des transports en commun : arrivée du Train jusqu'au Portier, modification des lignes et des fréquences sur Gaillard • Engager une réflexion sur l'accès moins coûteux aux transports en commun et plus globalement sur la tarification sociale • Gérer le stationnement public et privé • Améliorer, rendre plus lisible les liaisons pédonnelles et cycles • Sécuriser les arrêts de bus, notamment aux abords des collèges et équipements 											
13.2. Rénover les espaces publics et les équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager : cf contenu du protocole de préfiguration • Gaillard : nouveau centre de loisirs, cheminement des berges du Furon, rue de Vernaz, école de Salève... 											
13.3. Mettre en perspective les équipements et les services : typologie, gestion, accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer une réflexion globale sur la présence des services publics dans les quartiers et sur l'offre proposée aux usagers • Etudier la possibilité de transformer les usages des rez-de-chaussée 											
13.4. Contribuer au développement durable et rechercher une qualité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du traitement des déchets : collecte des déchets, ordures ménagères, tri sélectif... • Favoriser les énergies renouvelables (projet de Chauffière Bios) • Rechercher la qualité environnementale dans les projets de construction et de réhabilitation 											
13.5. Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers (thème transversal)	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager : Pôle développement économique C'latéau Rouge, locaux de l'ancienne brasserie, maison de santé... • Gaillard : étude d'accompagnement du développement économique 											
13.6. Améliorer l'image du quartier à travers des actions de valorisation, de communication, de participation	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les initiatives habitantes • Encourager les projets artistiques • Favoriser la mise en place d'événements fédérateurs • Faire venir et promouvoir les événements des centres villes dans les quartiers et investissement 											
14.1. Renforcer la gestion urbaine de proximité et traiter la question des domanialités	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les initiatives en lien l'économie sociale et solidaire en s'appuyant sur les expériences conduites à travers la charte d'engagement réciproque des bailleurs 											
14.2. Promouvoir la tranquillité publique et renforcer le sentiment de sécurité dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les groupes sectoriels 											
14.3. Accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver les moyens de véritablement mobiliser les habitants 											
14.4. Mettre en place des actions de proximité et de présence sur les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les actions de valorisation culturelle 											

13. RENDRE DURABLES ET ATTRACTIFS LES QUARTIERS ET MIEUX LES CONNECTER AU RESTE DE L'AGGLOMÉRATION

14. DÉPLOYER LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ ET ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Pilier Coopération Sociale

Objectifs opérationnels	Actions	Périmètre Ville, QPV	Financier	2015		2016		2017		Valorisation Nature, prév 2015, réalisés 2015	Obsct
				Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2015 en €	Prévisionnel 2016 en €	Réalisé 2016 en €	Prévisionnel 2017 en €	Réalisé 2017 en €		
5.1 Accompagner les enfants dans leur processus de socialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser l'esprit du PEDI sur l'ensemble des quartiers Politique de la Ville • Porter une attention particulière aux publics des quartiers prioritaires dans les PEDI en amenant une déclinaison spécifique « quartier » • Travail sur le rapprochement des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) avec création éventuelle d'un CESC inter-établissements • Réunir l'ensemble des acteurs de communauté éducative lors de rencontres régulières sur l'éducation • Dans le domaine de la culture, initier une coordination à l'échelle intercommunale afin de permettre aux jeunes de devenir acteurs d'un véritable parcours artistique. • accompagner les enseignants dans l'élaboration de projets pédagogiques en amont et en aval • permettre aux acteurs culturels de présenter leur offre et d'augmenter sa visibilité • Travail avec l'ensemble des acteurs du sport pour faire découvrir de nouvelles activités physiques que les jeunes n'ont pas l'habitude de pratiquer • Inciter les clubs sportifs à développer les activités de loisir en parallèle de la compétition • Développer les équipements de proximité permettant une pratique libre non fédérée (accès libre aux équipements) 										
5.2 Améliorer la formation et l'accompagnement des professionnels en charge des enfants sur les temps péri et extra scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la professionnalisation et la formation continue des animateurs • Envisager l'intervention la PJJ sur des thèmes d'information dans les formations 										
5.3 Préparer l'entrée dans le système scolaire en amont avec les familles	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur les expériences de mobilisation des parents d'enfant de moins de 3 ans et les promouvoir (ex: actions à destination des parents du PRE de Gaillard autour de rencontres à thème) • Inciter les clubs sportifs à la mixité fille-garçon 										
5.4 Promouvoir l'égalité des droits filles-garçons et favoriser la mixité filles-garçons dans les activités proposées	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les Ateliers Prévention de regards croisés sur les situations (C'oseil Départemental) • Articulation avec le groupe "Suivi socio éducatif" du CISPJ • Mettre en place un partenariat avec les acteurs compétents (hors établissements scolaires) des les premiers signes du décrochage • Expérimenter des accompagnements à la carte pour des jeunes dont le parcours est bloqué (ex: dispositif finérançais) 										
6.1 Améliorer le repérage des jeunes en difficulté	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et développer des Programmes de Réussite Educative • Coordination REP dans le 1er degré • Initier une réflexion sur la mise en place d'une plateforme d'entrée et sortie permanente (ex: Ecole de la Zéne clance) 										
6.2 Lutter contre le décrochage et l'absentéisme	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre de médiation en milieu scolaire (écoles primaires équivalent de la vie scolaire) • Action « Ouvrir l'école aux parents » 										
6.3 Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative											
6.4 Travailler sur l'interface avec l'exécutif au sein des établissements scolaires											

Pilier Coopération sociale

Objectifs opérationnels	Actions	Périmètre Ville, QPV	Financier	2015		2016		2017		Valorisation Nature, pégy 2015, réalisé 2015	Obscr
				Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2015 en €	Réalisé 2016 en €	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalisé 2017 en €	Prévisionnel 2017 en ETP		
7.1. Encourager l'expression de la citoyenneté des jeunes à travers : - leur participation et leur représentativité dans les instances de décision - la valorisation de projets mis en place pour et par les jeunes - l'amélioration de la connaissance des pratiques et des besoins des jeunes en les associant au démarrage des projets	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la représentativité des jeunes dans les conseils citoyens Ouvrir des places aux jeunes dans le pilotage d'instances possibles (CA, CM, ...) et les accompagner Poursuivre le travail initié avec un groupe de jeunes dans le cadre du Forum de la Semaine des Adolescents 										
7.2. Décloisonner les pratiques professionnelles des intervenants autour de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Création de Pôles Jeunesse E.P.J. éducation / prévention / insertion 										
7.3. Favoriser l'accès à la création artistique et aux pratiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> Développer la médiation en lien avec les structures culturelles Reflexions à engager sur "les nouveaux commanditaires" en lien avec les Conseils Citoyens notamment (projets où les habitants sont les commanditaires) CF actions O.S.I.O.O.I.I 										
7.4. Favoriser l'accès aux loisirs et à l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> Initier un travail avec les clubs sportifs et favoriser la présentation de leurs activités dans le quartier Encourager la mixité fille-garçon Travailler sur la mobilisation des parents en tant qu'accompagnants pour les sorties sportives CF actions O.S.I.O.O.I.I 										
7.5. Favoriser l'accès à la santé (thème transversal)											
8.1. Mettre en place un lieu ressource autour des questions liées à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> Développer et renforcer des ateliers autour de la parentalité Mettre en place une instance de soutien à la parentalité 										
8.2. Faciliter l'accès des familles aux différents dispositifs d'accompagnement type MDA	<ul style="list-style-type: none"> Développer les lieux d'accueil Parents Enfants 										
8.3. Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire en favorisant les liens entre familles et établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un poste de médiation en milieu scolaire Intégration des parents dans les projets Encourager et valoriser la participation des parents formaliser des temps de rencontres avec les parents 										
8.4. Accompagner les parents dans l'apprentissage du français (Thème transversal)	<ul style="list-style-type: none"> Initier un travail de mise en cohérence des différents outils existants afin d'améliorer la réponse aux besoins 										

7. AGIR SUR LES LEVIERS QUI CONCURENT A L'AUTONOMIE ET A L'EPANOUISSEMENT DES JEUNES

8. APPORTER UN SOUTIEN A LA PARENTALITE

Opérations opérationnelles	Actions	Ville, QPV	Financement	Cofinancement	2014-2015		2016-2017		2018-2019		Total 2014-2019	Méthode 2017	Méthode 2015
					Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé			
9.1. Améliorer la visibilité des secteurs et des outils (EMPI) - HERMAYON	<ul style="list-style-type: none"> Structuration du territoire selon dispositif type PMU Développer le projet de PV de territoire Mettre des opérations au sein des quartiers pour améliorer l'appropriation et la visibilité des services Exploiter des services opérationnels au plus près des habitants Soutenir sur les "quartiers délégués" de PV de l'emploi Formaliser des processus, élaborer et maintenir des protocoles de collaboration à systématiser Mobilisation des contrats aides et services civiques (contrats uniques et insertion, chapitre d'accueil, garantie jeunes) Accompagner l'implémentation (suivre une coordination efficace lors de l'implémentation d'une nouvelle entreprise pour que le recrutement puisse bénéficier aux habitants des quartiers) Adaptation au poids de travail Appuyer et recourir aux outils de PV de l'emploi opérationnel pour les employeurs Promouvoir une Charte spécifique Villages de la Ville auprès des entreprises, en lien avec la Charte de la Diversité Renforcer l'utilisation de la démission des dispositifs régionaux 												
9.2. Structurer une offre de formation adéquate et accessible sur des secteurs publics (EMPI) - HERMAYON	<ul style="list-style-type: none"> Travailler les conditions de la formation (formation aux outils) Prise à l'emploi "diagnostiquer les besoins professionnels des publics" Travailler les conditions de la formation (formation aux outils) Prise à l'emploi "diagnostiquer les besoins professionnels des publics" Travailler les conditions de la formation (formation aux outils) Prise à l'emploi "diagnostiquer les besoins professionnels des publics" 												
9.3. Favoriser l'implémentation d'entreprises et d'activités dans le quartier (EMPI) - HERMAYON	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer et recourir aux outils de PV de l'emploi opérationnel pour les employeurs Promouvoir une Charte spécifique Villages de la Ville auprès des entreprises, en lien avec la Charte de la Diversité Renforcer l'utilisation de la démission des dispositifs régionaux 												
10.1. Proposer un accompagnement personnalisé des porteurs de projets (EMPI) - HERMAYON	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer et recourir aux outils de PV de l'emploi opérationnel pour les employeurs Promouvoir une Charte spécifique Villages de la Ville auprès des entreprises, en lien avec la Charte de la Diversité Renforcer l'utilisation de la démission des dispositifs régionaux 												
10.2. Améliorer la visibilité des secteurs et des outils (EMPI) - HERMAYON	<ul style="list-style-type: none"> Structuration du territoire selon dispositif type PMU Développer le projet de PV de territoire Mettre des opérations au sein des quartiers pour améliorer l'appropriation et la visibilité des services Exploiter des services opérationnels au plus près des habitants Soutenir sur les "quartiers délégués" de PV de l'emploi Formaliser des processus, élaborer et maintenir des protocoles de collaboration à systématiser Mobilisation des contrats aides et services civiques (contrats uniques et insertion, chapitre d'accueil, garantie jeunes) Accompagner l'implémentation (suivre une coordination efficace lors de l'implémentation d'une nouvelle entreprise pour que le recrutement puisse bénéficier aux habitants des quartiers) Adaptation au poids de travail Appuyer et recourir aux outils de PV de l'emploi opérationnel pour les employeurs Promouvoir une Charte spécifique Villages de la Ville auprès des entreprises, en lien avec la Charte de la Diversité Renforcer l'utilisation de la démission des dispositifs régionaux 												
10.3. Favoriser l'implémentation d'entreprises et d'activités dans le quartier (EMPI) - HERMAYON	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer et recourir aux outils de PV de l'emploi opérationnel pour les employeurs Promouvoir une Charte spécifique Villages de la Ville auprès des entreprises, en lien avec la Charte de la Diversité Renforcer l'utilisation de la démission des dispositifs régionaux 												
11.1. Proposer un accompagnement personnalisé des porteurs de projets (EMPI) - HERMAYON	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer et recourir aux outils de PV de l'emploi opérationnel pour les employeurs Promouvoir une Charte spécifique Villages de la Ville auprès des entreprises, en lien avec la Charte de la Diversité Renforcer l'utilisation de la démission des dispositifs régionaux 												
11.2. Améliorer la visibilité des secteurs et des outils (EMPI) - HERMAYON	<ul style="list-style-type: none"> Structuration du territoire selon dispositif type PMU Développer le projet de PV de territoire Mettre des opérations au sein des quartiers pour améliorer l'appropriation et la visibilité des services Exploiter des services opérationnels au plus près des habitants Soutenir sur les "quartiers délégués" de PV de l'emploi Formaliser des processus, élaborer et maintenir des protocoles de collaboration à systématiser Mobilisation des contrats aides et services civiques (contrats uniques et insertion, chapitre d'accueil, garantie jeunes) Accompagner l'implémentation (suivre une coordination efficace lors de l'implémentation d'une nouvelle entreprise pour que le recrutement puisse bénéficier aux habitants des quartiers) Adaptation au poids de travail Appuyer et recourir aux outils de PV de l'emploi opérationnel pour les employeurs Promouvoir une Charte spécifique Villages de la Ville auprès des entreprises, en lien avec la Charte de la Diversité Renforcer l'utilisation de la démission des dispositifs régionaux 												
11.3. Favoriser l'implémentation d'entreprises et d'activités dans le quartier (EMPI) - HERMAYON	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer et recourir aux outils de PV de l'emploi opérationnel pour les employeurs Promouvoir une Charte spécifique Villages de la Ville auprès des entreprises, en lien avec la Charte de la Diversité Renforcer l'utilisation de la démission des dispositifs régionaux 												



Annexe 6 : Présentation CRDSU



Le centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CR•DSU)

Le centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain (CR•DSU) est un lieu ressource et de mise en réseau destiné aux acteurs de la politique de la ville intervenant en Rhône-Alpes. Association régionale créée en 1993, le CR•DSU s'adresse à l'ensemble des acteurs de la politique de la ville : professionnels, élus, institutionnels, partenaires locaux, réseaux associatifs, chercheurs, formateurs...

Les missions du CR•DSU

- Qualifier les acteurs de la politique de la ville par des échanges d'expériences et des travaux collectifs
- Diffuser de l'information et en faciliter l'accès
- Capitaliser les initiatives et expériences locales
- Produire des connaissances et des points de repère pour l'action, par des publications
- Organiser le débat sur des questions clés de la politique de la ville

Les services du CR•DSU

Accès aux ressources (documents, informations...) pour nourrir la réflexion sur la politique de la ville

- Réception gratuite des publications thématiques issues de nos travaux : *les cahiers du Développement Social Urbain*, *Les Échos des ateliers du CR•DSU*
- *Sites & Cités*, lettre d'information bi-mensuelle
- Site Internet (www.crdsu.org): 204 000 visites/an
- Suivi de l'actualité nationale et régionale, avec la revue de presse en ligne alimentée en continu
- Service documentaire, fonds documentaire, sélection d'ouvrages, recherche d'expériences/contacts/expertises...

Accès aux espaces d'échanges organisés par l'association

- Cycle d'échanges et de qualification professionnelle, journée régionale, formation-action... soutenus par des expertises et témoignages variés
- Appuis techniques aux professionnels avec les groupes de travail
- Fonctionnement « en réseau » par la mise en lien avec d'autres territoires, expériences, partenaires régionaux et/ou nationaux
- Repérage d'expérimentations

Les axes de travail en 2015

- Politique de la ville et enjeux de territoire : accompagner la mise en place des nouveaux contrats de ville et des projets de renouvellement urbain
- Participation des habitants dans les quartiers populaires
- Développement social : politiques éducatives et de jeunesse, santé, vivre ensemble dans le respect des différences





- Développement économique local, innovation sociale et territoriale

Le programme de travail 2015-2016 du CR•DSU

Politique de la ville et enjeux de territoire

Accompagner la mise en place des nouveaux contrats de ville : information, sensibilisation, qualification des équipes-projets sur la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville.

- Cycle d'échange « La Fabrique des contrats de ville » avec :
 - Séances de « sensibilisation » pour les sites entrants et/ou les sites à faible ingénierie.
 - Séances thématiques : fonds européens & contrats de ville, PRU et maisons de projet, travailler avec les bailleurs, lutte contre les discriminations, mécénat d'entreprises...
- Sensibilisation des élus, échanges sur la réforme de la politique de la ville, par questions clés : 2 ou 3 séances thématiques dans l'année (ex : participation habitante, jeunesse des quartiers...).
- Animation du réseau des professionnels responsables de services politique de la ville des agglomérations de Rhône-Alpes.
- Journée inter-réseaux Aradel / Cap rural / Ciedel / CR•DSU sur l'ingénierie territoriale : les coopérations entre les différentes ingénieries.
- Veille et information en continu.

Participation des habitants dans les quartiers populaires

- Formation-action sur les outils de la participation : début 2015, Lyon.
- Séances d'échanges sur la mise en place des conseils citoyens.
- Formation-action des acteurs d'un territoire au pouvoir d'agir, en partenariat avec l'Uracs sur deux territoires expérimentaux : agglomération lyonnaise et agglomération stéphanoise.
- Plateforme numérique interrégionale de la dynamique participative, en partenariat avec 3 autres centres de ressources : capitalisation des démarches locales et ressources.
- Journée régionale sur le thème de la participation.
- Un numéro des *cahiers du Développement Social Urbain*.

Développement social

Politiques éducatives et de jeunesse

- Animation régionale autour de la démarche du Programme de réussite éducative 16-18 ans : 2 journées.
- Raccrochage des jeunes en rupture scolaire : co-organisation d'un colloque à l'automne avec le centre de ressource sur le raccrochage scolaire (C4R).
- « Ils ne savent pas ce qu'on pense. Paroles de jeunes de quartiers populaires » : restitution et mise en débat de ce rapport porté par la Fédération nationale des centres sociaux et les centres de ressources.
- Partenariat et réussite éducative : 2 journées d'études sur l'accompagnement à la scolarité, dans un contexte de réformes (politique de la ville, éducation prioritaire et rythmes scolaires), partenariat IFE.





Santé

- Animation du Collectif santé Rhône-Alpes : séances de formation sur la participation des habitants (avec l'institut Renaudot), sur la santé bucco-dentaire, la santé mentale.
- Un numéro des *Echos des journées du CR•DSU*, reprenant les éléments principaux de la journée régionale « Santé et participation des habitants » du 6 novembre 2014.
- Veille active de l'actualité en santé, revue de presse en ligne « Scoop It santé ».
- Conseil d'administration de la plateforme nationale de ressources ASV.

Vivre ensemble dans le respect des différences : lutte contre les discriminations, égalité femmes/hommes, laïcité

- Un numéro des *cahiers du Développement Social Urbain* : 1^{er} semestre 2015.
- Une conférence, en lien avec l'Observatoire de la laïcité (*sous réserve*).

Développement économique local

Développement économique local et quartiers populaires

- En partenariat avec l'Aradel, atelier permanent avec croisement des développeurs économiques et des équipes de développement social et urbain.
- Café Labo QUARTIERS : poursuite de la tournée en Rhône-Alpes sur les projets de développement économique et/ou insertion « innovants ».
- Cycle de qualification : les nouvelles formes de l'économie locale, amorce sur Entreprises & quartiers, mécénat de compétences...

Innovation sociale et territoriale

- Repérage et capitalisation de démarches d'innovation sociale et territoriale. Partenariat avec Banlieues créatives.
- Soutien à l'organisation d'Event Pro, le 30 janvier à Saint-Etienne sur l'éducation aux médias numériques. Partenariat avec Fréquence écoles.
- Numérique et quartiers populaires : partenariat avec la Fing (Fondation internet nouvelle génération).

Veille, information, diffusion

- Lettre d'informations *Sites & Cités* (6 numéros par an), revue de presse en ligne (Scoop-It), site Internet actualisé en permanence, Newsletter du site (mensuelle).
- Réseaux sociaux : Facebook et Twitter





Annexe 7 : Sites internet de référence

<http://www.ville.gouv.fr>
www.haute-savoie.gouv.fr et compte twitter @Prefet74
<http://www.crdsu.org>
<http://www.rhonealpes.fr>
<http://www.cg74.fr>
<http://www.annemasse-agglo.fr/espaceassociations/solidarites/politique-de-la-ville>
<http://www.annemasse.fr>
<http://www.gaillard.fr>
<http://www.ambilly.fr>
<http://www.vlg.fr>
www.ac-grenoble.fr/ia74/spip/
<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr>
<http://www.caf.fr>
<http://www.halpades.fr>
<http://www.haute-savoie.cci.fr>.

Annexes à joindre ultérieurement

- . **Protocole de préfiguration ANRU**
- . **Convention équilibre mixité sociale**
- . **Convention d'utilisation de l'abattement TFPB**



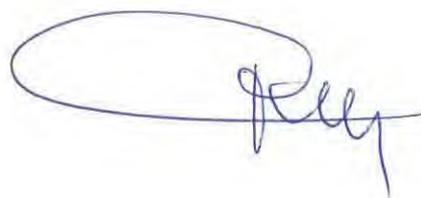
Projet culturel - programme de rénovation urbaine Copyright Sergio Grazia



**Le Préfet de Haute-Savoie
Georges-François LECLERC**



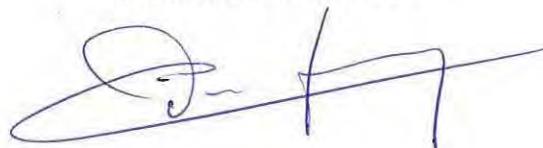
**Le Président de la Région Rhône-Alpes
Jean-Jack QUEYRANNE**



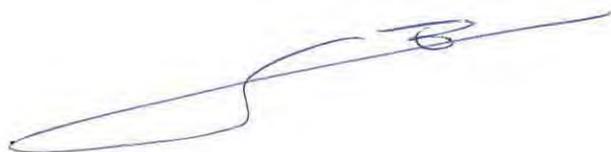
**Le Président du Conseil Départemental
de Haute-Savoie
Christian MONTEIL**



**Le Président de la Communauté
d'Agglomération
Annemasse – Les Voirons Agglomération
et Maire d'Annemasse
Christian DUPESSEY**



**Le Maire d'Ambilly
Guillaume MATHELIER**



**Le Maire de Gaillard,
Jean-Paul BOSLAND**



**Le Maire de Ville-la-Grand
Raymond BARDET**



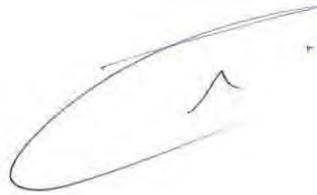
**La Sous-Préfète
De Saint Julien en Genevois
Isabelle DORLIAT-POUZET**



**Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes
Le délégué territorial de Haute-Savoie
Philippe FERRARI**



**Le Directeur Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
Christian BOVIER**



**Le Procureur de la République
Près le Tribunal de Grande Instance
de Thonon-les-Bains
Patrick STEINMETZ**



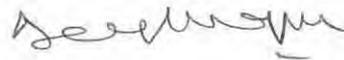
**Le Directeur Territorial des Savoie
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Alain DUPUY**



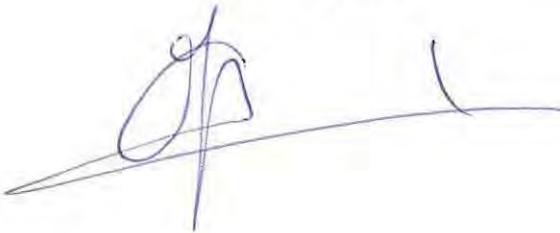
**Le Directeur Départemental
du Service Pénitentiaires d'Insertion
et de Probation
Bernard GROLLIER**



**Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de Haute-Savoie
Jean-Jacques DELPLANQUE**



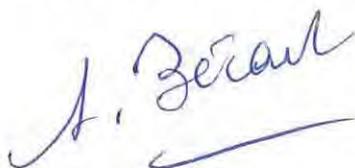
**Le Directeur Régional Rhône-Alpes de la
Caisse des Dépôts et Consignations
Gil VAUQUELIN**



**Agence Nationale de Rénovation Urbaine
Le Directeur Départemental des Territoires
par délégation
Thierry ALEXANDRE**



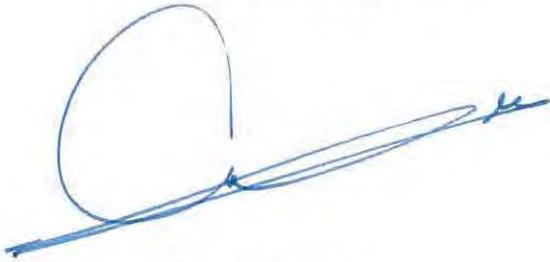
**La Directrice Territoriale de Haute-Savoie
de Pôle Emploi
Lucyane BECART**



**La Présidente de la Mission Locale
du Genevois Haut-Savoyard
Josette CLAUDE**



**Le Directeur Général
de Haute-Savoie Habitat
Pierre-Yves ANTRAS**



**Le Directeur Général de la
SA HLM Halpades
Alain BENOISTON**



**La Directrice
de la SIGEM
Marine DANIEL-CHOSSON**



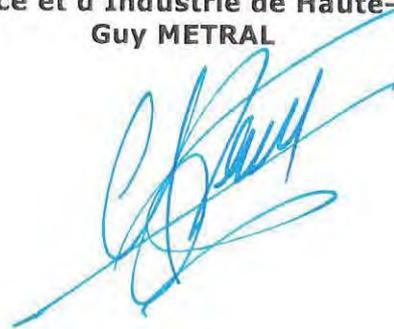
**Le Président du Conseil d'Administration
de la SA HLM Mont-Blanc
Guy CHAVANNE**



**Le Président du Directoire
de la SA HLM SOLLAR
Guy VIDAL**



**Le Président de la Chambre de
Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie
Guy METRAL**



**Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Haute-Savoie
Franck LOPEZ**



